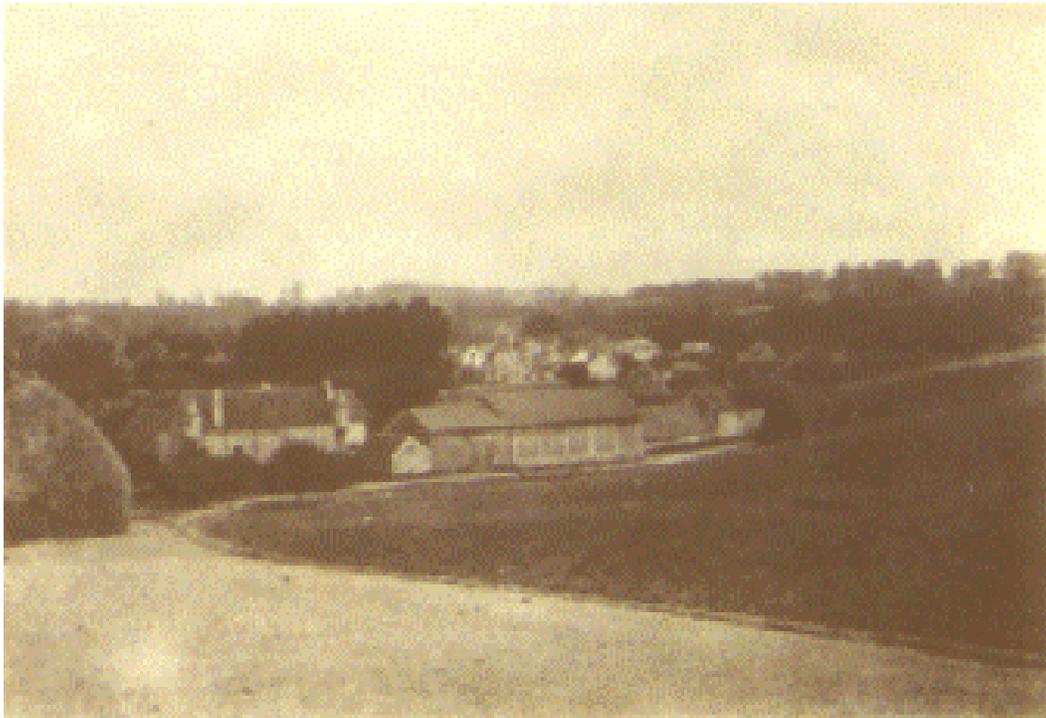
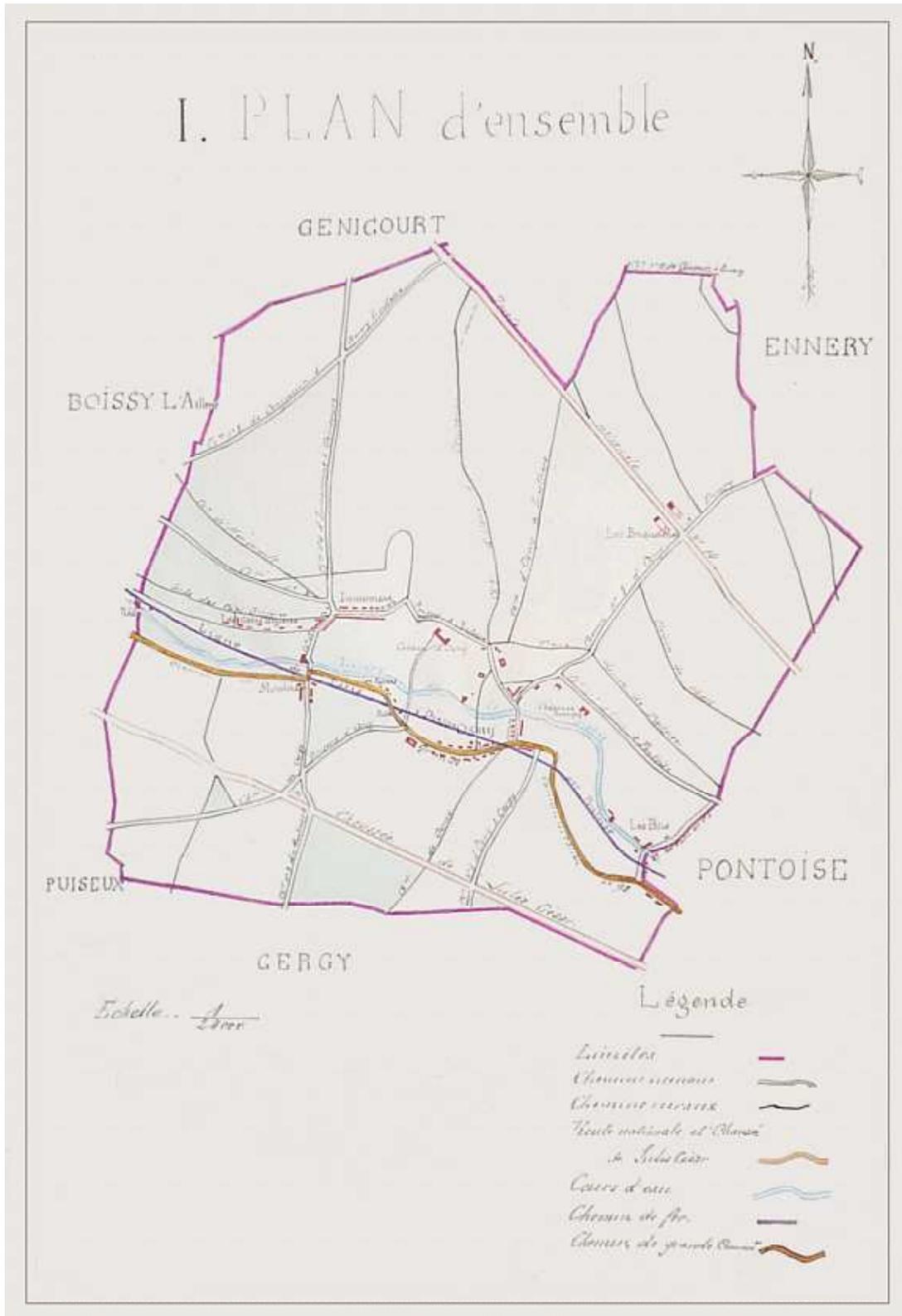


COMMUNE D'OSNY



MONOGRAPHIE DE L'INSTITUTEUR
(1899)

I. Plan d'ensemble



II. Partie géographique

Situation

La commune d'Osny située dans la région occidentale du canton de Pontoise tire son nom de sa position géographique.

Un autre auteur lui attribue son nom comme venant des aulnaies qui couvraient anciennement le vallon de la Viosne, d'où on a tiré Aulsny et Osny.

Elle est située à 3 kilomètres de Pontoise, à 3 myriamètres 7 de Versailles et à 3 myriamètres 2 de Paris.

Population

Elle compte 488 habitants d'après le recensement de 1896, répartis ainsi qu'il suit:

<i>Village</i>	<i>243 habitants</i>
<i>Immarmont</i>	<i>132 -</i>
<i>Les Côtes Bizières</i>	<i>32 -</i>
<i>Le Moulinard</i>	<i>28 -</i>
<i>Les Epicéas</i>	<i>22 -</i>
<i>Les Pâtis</i>	<i>19 -</i>
<i>Les Briqueteries</i>	<i>7 -</i>
<i>Réal</i>	<i>5 -</i>
<i>Total</i>	<i>488 -</i>

Communes limitrophes - Altitude - Superficie

Son territoire a pour limites: au nord, la commune d'Ennery et celle de Génicourt; à l'est, le territoire de la ville de Pontoise; au sud, la commune de Cergy; à l'ouest, la commune de Puiseux et celle de Boissy L'Aillerie.

Sa plus grande longueur du nord au sud est de 4200 mètres, et de l'est à l'ouest de 4450 mètres.

Sa superficie est de 1253 hectares.

Sous ce rapport, c'est la deuxième du canton de Pontoise et elle tient le neuvième rang par sa population.

Osny est située dans un vallon arrosé par la Viosne de l'ouest à l'est et comprend une plaine basse longeant cette petite rivière sur une largeur moyenne de 200 mètres.

Cette portion de terrain appelée marais constitue la partie essentielle de la culture maraîchère du pays.

L'altitude du village, ainsi que celle des hameaux de Réal, du Moulinard, des Epicéas et des Pâtis qui sont situés sur la rive droite de la Viosne est de 30 mètres.

On trouve sur la rive gauche, à 55 mètres d'altitude les hameaux des Côtes Bizières, d'Immarmont, la ferme de la Groupe, le château d'Osny et celui de Busagny.

Nature du sol - Relief

La plaine est divisée en deux versants principaux, l'un vers le midi, l'autre vers le nord, tendant l'un et l'autre vers le vallon de la Viosne.

En remontant le versant de la rive gauche par une rampe assez prononcée, on voit un terrain boisé appartenant à des particuliers, et le bois de la Garenne de 60 hectares, en face du parc d'Osny.

Cette propriété appartient à Monsieur Jules Jaluzot, Député et propriétaire des Magasins du Printemps.

Au dessus de cette partie boisée vient en pente légère un terrain sablonneux, puis calcaréo-argileux.

A un étage supérieur, se trouve un plateau de terrains argileux fortement oxydés, traversés par la route de Gisors et où sont établies deux briqueteries.

C'est le point culminant du territoire; de cet endroit, on découvre, à 95 mètres d'altitude, la plupart des monuments de Paris.

Le versant de la rive droite de la Viosne offre les mêmes dépressions et les mêmes différences de terrains.

D'abord un terrain boisé appartenant en grande partie à Monsieur le Vicomte de Léautaud, puis sablonneux, ensuite calcaréo-argileux et enfin argileux, au bord des territoires de Cergy et de Puisieux.

Cette dernière bande de terre se trouve à la même altitude que celle des Briqueteries sur le versant opposé.

Toute l'étendue du territoire est occupée par les terrains tertiaires.

Le plateau argileux situé au nord et au sud a une épaisseur variant de 3 à 6 mètres.

Des armes et outils en silex ont été recueillis à différents endroits du territoire.

Ces vestiges paraîtraient prouver qu'Osny aurait été habité par les hommes contemporains du quaternaire ancien et du quaternaire moyen.

Climat

La commune d'Osny jouit d'une température douce.

Couverte de frais ombrages en été, l'employé, le rentier peuvent y trouver la tranquillité et le repos.

Encaissée par plusieurs petits monticules, située comme dans un nid, à l'abri des vents de l'est et du nord, on y rencontre en hiver quelques degrés de plus de chaleur que sur les plateaux environnants.

Hydrographie

Le territoire d'Osny est arrosé de l'ouest à l'est sur une longueur de 4450 mètres par la petite rivière de la Viosne.

Ce petit cours d'eau faisait autrefois les délices des amateurs d'écrevisses, aujourd'hui, il n'en existe plus, bien que plusieurs propriétaires en aient tenté le repeuplement.

La faible distance qui sépare la Viosne du village (100 à 200 mètres) et la nature d'un sol spongieux perméable permet à chaque ménage de se procurer l'eau au moyen de puits peu profonds.

Le hameau d'Immarmont possède quelques fontaines alimentées par de l'eau de source.

Voies de communication

Le village d'Osny est parfaitement desservi sous le rapport des communications.

Le chemin de grande communication n° 92 traverse le territoire en suivant la direction de la ligne de chemin de fer de Pontoise à Dieppe, desservant le centre du pays et tous les hameaux de la rive gauche de la Viosne.

La route nationale n° 14 de Pontoise au Havre traverse l'extrémité sud et la route nationale n° 15 de Pontoise à Dieppe l'extrémité nord du territoire.

En outre 11 chemins vicinaux ordinaires font communiquer Osny avec toutes les communes environnantes:

<i>Chemin n° 1</i>	<i>Rue du Grand Moulin</i>
<i>Chemin n° 2</i>	<i>Boissy à Pontoise</i>
<i>Chemin n° 3</i>	<i>Moulinard à Immarmont</i>
<i>Chemin n° 4</i>	<i>Immarmont à Génicourt</i>
<i>Chemin n° 5</i>	<i>Osny à Ennery</i>
<i>Chemin n° 6</i>	<i>Osny à Cergy</i>
<i>Chemin n° 7</i>	<i>Osny à Pontoise</i>
<i>Chemin n° 8</i>	<i>Génicourt à Boissy</i>
<i>Chemin n° 9</i>	<i>Moulinard à Cergy</i>
<i>Chemin n° 10</i>	<i>Chemin n° 2 aux Pâtis</i>
<i>Chemin n° 11</i>	<i>Génicourt à Ennery</i>

J'ajouterai que depuis le 14 octobre 1891, une halte a été ouverte à Osny et que tous les trains de voyageurs qui s'y arrêtent, assurent à la population des correspondances faciles entre Osny, Pontoise et Paris d'un côté et entre Gisors et Dieppe de l'autre.

Particularités de la flore et de la faune

La faune n'a rien de particulier à Osny; la flore est celle de la région parisienne.

Toutefois en 1891, un botaniste amateur, ami de M. Darbins, pharmacien à Pontoise a découvert à Réal, près du remblai du chemin de fer, une plante de la famille des orchidées et qui était alors l'unique de l'espèce.

L'heureux collectionneur en a fait cadeau au Jardin botanique de Toulouse, son pays natal, et les élèves du Muséum de Paris, conduits par ce même botaniste ont enlevé ce qui restait de cette plante excessivement rare.

Etat de la propriété

La superficie du territoire est de 1252 Hares 85 a 49, se divisant d'après le cadastre en 8 sections.

<i>Sections</i>	<i>Lieux dits</i>	<i>Parcelles</i>	<i>Contenance Hares Ares Cent.</i>
<i>A</i>	<i>Remise des Buissons Ruelles</i>	<i>424</i>	<i>110. 75 41</i>
<i>B</i>	<i>De la Garenne</i>	<i>525</i>	<i>240. 30 16</i>
<i>C</i>	<i>De la Vallée Guyon</i>	<i>325</i>	<i>162. 76 05</i>
<i>D</i>	<i>Du fonds de Chars</i>	<i>260</i>	<i>168. 80 71</i>
<i>E</i>	<i>De Busagny</i>	<i>684</i>	<i>49. 07 17</i>
<i>F</i>	<i>Des Côtes d'Osny</i>	<i>489</i>	<i>111. 89 26</i>
<i>G</i>	<i>De la Croix de Bûche</i>	<i>356</i>	<i>245. 75 20</i>
<i>H</i>	<i>Des côtes Bizières</i>	<i>449</i>	<i>56. 91 50</i>
<i>I</i>	<i>Du Village (en 2 feuilles)</i>	<i>448</i>	<i>97. 60 03</i>
	<i>Totaux</i>	<i>3970</i>	<i>1252. 85 49</i>

Le territoire divisé d'après le cadastre en 3970 parcelles, en contient réellement, d'après le travail auquel je me suis livré 5115, appartenant à 713 propriétaires et sur ce nombre 114 seulement habitent la commune.

L'étendue des propriétés est extrêmement variable, cependant on peut les limiter ainsi qu'il suit:

Petite propriété de 0 à 20 hectares
Moyenne - de 20 à 50 -
Grande - de 50 et au dessus

Propriétaires habitant la commune et étendue des propriétés:

0 à 1 hectare	65 propriétaires	18 ^{H.} 70
1 à 2 -	8 -	11. 35
2 à 3 -	11 -	24. 26
3 à 4 -	12 -	38. 25
4 à 5 -	3 -	11. 45
5 à 6 -	3 -	16. 28
6 à 7 -	5 -	32. 40
7 à 8 -	2 -	17. 85
8 à 9 -	2 -	17. 35
9 à 10 -	" -	"
10 à 20 -	" -	"
20 à 50 -	1 -	28. 95
50 à 100 -	1 -	62. 86
100 et au dessus	1 -	230. 25
<i>Totaux</i>	<i>114 propriétaires</i>	<i>525. 90</i>

Il y a donc 114 propriétaires fonciers habitant la commune; sur ce nombre 96 cultivent leurs propriétés eux-mêmes et 18 les donnent en location.

<i>Avant 1789 la seigneurie d'Osny possédait près de</i>	<i>400 Hectares</i>
<i>L'Abbaye de Chelles -</i>	<i>70 -</i>
<i>La dixme d'Osny vendue au chapitre de Beauvais -</i>	<i>60 -</i>
<i>L'Abbaye de Saint-Denis -</i>	<i>35 -</i>
<i>La dixme de Cormeilles, Saint-Ladre, l'Hotel-Dieu de Pontoise avaient aussi des propriétés à Osny.</i>	
<i>Total</i>	<i>565 -</i>

On peut évaluer que la moitié du territoire appartenait à la noblesse et au clergé.

L'étendue et le nombre des propriétés devaient être bien restreints.

Mais à quelques années de distance la situation fut modifiée.

La vente des biens du clergé permit aux habitants d'Osny d'acheter 200 hectares de terrain, aussi voit-on dès 1802, 650 propriétés se partageant le territoire.

Les seigneurs d'Osny qui possédaient 398 hectares de terrain à l'époque de la Révolution ne partagent plus à leurs héritiers en 1818 que 347 hectares 99.

Aujourd'hui cette magnifique propriété n'est plus que de 277 hectares, soit 121 hectares qui ont été séparés de ce grand domaine et achetés par les propriétaires d'Osny et des environs.

Depuis la Révolution jusqu'à ce jour, 320 hectares ou un quart du territoire sont donc passés de la grande propriété à la moyenne et à la petite.

Pendant le siècle qui vient de s'écouler, la valeur vénale des terrains et les prix de location se sont élevés d'une manière extraordinaire.

Prix des locations à l'hectare

	<i>Marais</i>	<i>Terres</i>
1790	102 ^f	25 ^f
1830	160 -	46 -
1852	180 -	95 -
1899	320 -	100 -

Valeur vénale à l'hectare

1795	1400 ^f	1000 ^f
1818	2500 ^f	1350 -
1852	4000 -	2600 -
1890	5800 -	3500 -
1899	7000 -	4500 -

Morcellement

La partie nord du territoire située sur la rive gauche de la Viosne est plus morcelée que celle de la rive droite qui comprend la plus grande partie de l'ancien domaine de la seigneurie d'Osny.

La commune d'Osny possédait

<i>en 1799</i>	<i>602 cotes foncières et 3073 parcelles</i>	
<i>en 1832</i>	<i>743 -</i>	<i>3970 -</i>
<i>en 1899</i>	<i>804 -</i>	<i>5115 -</i>

Sur les 804 cotes foncières portées au rôle, il n'y a en réalité que 713 cotes auxquelles sont jointes des parcelles culturales et sur ce nombre 114 propriétaires seulement habitent la commune d'Osny.

On peut être étonné de cette particularité qui s'explique cependant par la proximité du territoire d'Osny de celui de la ville de Pontoise.

Celle-ci, resserrée au sud par l'Oise, s'est reportée au nord sur le territoire d'Osny, de sorte que de nombreux particuliers voulant avoir quelques ares de terrain pour se faire un jardin, d'autres plus favorisés de la fortune voulant posséder un petit coin de bois pour prendre le frais en été et faire le coup de feu en hiver, se sont vus obligés pour satisfaire ou à leurs besoins ou à leurs plaisirs d'emprunter de nombreuses parcelles dépendant de la commune d'Osny.

L'influence du Code civil a forcément contribué au morcellement de la propriété en fixant la division des successions par parties égales.

Cependant à l'encontre de ce qui se passait, il y a quelque trente ans, dans les partages successoraux, les parcelles formant la propriété ne sont pas divisées; si on est forcé d'arriver à cette opération, c'est qu'il y a un trop grand nombre d'héritiers ou un trop petit nombre de parcelles.

D'ailleurs, la loi du 3 novembre 1884 sur la réduction à 0,20 % de frais d'enregistrement pour les parcelles échangées, favorise le remembrement de la propriété et beaucoup de propriétaires usent de cette faveur.

De plus, ceux-ci achètent préférablement les parcelles contiguës aux leurs, les cultivateurs eux-mêmes préfèrent la culture de grandes parcelles à celle des parcelles disséminées, car le morcellement de la propriété entraîne absolument le morcellement des parcelles culturales.

Il en résulte par conséquent que la grande culture a une grande supériorité sur la petite qui a à lutter contre le morcellement du sol, contre les enclaves, contre les distances à franchir entre les bâtiments et le travail.

Mais d'un autre côté la petite culture a pour elle l'ardeur au travail, sans avoir besoin de contrôle, parce qu'elle agit par elle-même et si l'on prend acte de ces différentes positions, les avantages restent presque toujours à la petite culture.

Culture

Les habitants de la commune d'Osny s'occupent à peu près tous de la culture maraîchère, il y a peu de moyenne et de grande culture.

Pour fixer les limites de contenance des exploitations il y a lieu de les diviser en 5 catégories.

1°	<i>Petite culture maraîchère de 0 à 1 hectare</i>
2°	<i>Grande ----- 1 à 5 ---</i>
3°	<i>Petite culture 5 à 20 ---</i>
4°	<i>Moyenne culture 20 à 50 ---</i>
5°	<i>Grande culture 50 et au dessus</i>

Voulant préciser les chiffres en m'attachant à la production exclusive des habitants d'Osny, je me suis livré à une enquête minutieuse faite à domicile sur la situation exacte de la culture à Osny.

En voici le résultat:

Division des cultures faites par les cultivateurs d'Osny:

<i>Jardins</i>	<i>7 Hares 48</i>
<i>Prairies</i>	<i>25. 95</i>

<i>Cultures diverses</i>	42. 78
<i>Marais</i>	42. 52
<i>Blé</i>	96. 60
<i>Seigle</i>	13. 44
<i>Orge</i>	8. 90
<i>Avoine</i>	103. 50
<i>Pois</i>	8. 25
<i>Haricots</i>	7. 05
<i>Pommes de terre</i>	39. 05
<i>Carottes à manger</i>	5. 58
<i>Choux</i>	42. 45
<i>Asperges</i>	8. 18
<i>Oignons</i>	6. 96
<i>Betteraves à manger</i>	3. 02
<i>Artichauts</i>	8. 75
<i>Salsifis</i>	3. 50
<i>Trèfle luzerne sainfoin</i>	68. 35

Total 545 H^{ares} 11

Comme je l'ai déjà dit 114 propriétaires fonciers habitent Osny. 49 cultivent eux-mêmes quelques ares de jardin ou

7 H^{ares} 48

Il y a par conséquent 65 cultivateurs ou maraîchers cultivant par eux-mêmes ou avec l'aide d'autrui

537 H 63

Modes divers d'exploitations:

<i>Jardins cultivés par leurs propriétaires ci</i>	49	7 H 48
<i>Exploitations cultivées avec la famille et autrui en qualité de fermier et de propriétaire</i>	51	139. 28
<i>Exploitations entièrement affermées</i>	14	398. 35
<i>Totaux</i>	114 et	545 H 11

Principales cultures

La grande culture et la moyenne s'occupent spécialement de la culture des céréales et des plantes racines avec un assolement quadriennal.

Les maraîchers cultivent peu de blé, s'ils ont quelques hectares de culture en plus de celle de

leurs marais, c'est pour y semer tantôt de l'avoine, le plus souvent les choux, les oignons, les salsifis, tout ce qui constitue en un mot le complément de la culture maraîchère.

Blé

La surface cultivée en blé, année moyenne est de 95 hectares.

Les blés de Saint Laud, de Flandre sont généralement employés comme semences.

Celles-ci sont toujours très-bien préparées.

Pour combattre la carie ou blé noir, on emploie le chaulage et préférablement le sulfatage.

La semence est employée 24 heures après le sulfatage.

On donne aux emblavures deux ou trois labours, l'ensemencement commence vers le 15 octobre et finit vers le 11 novembre.

Les semailles sont faites ou à la volée ou au semoir, à la dose de 250 litres l'hectare.

On donne une demi fumure de fumier à l'automne, et au printemps on épand l'engrais chimique après un hersage qu'on roule.

Les blés sont aussi esseiglés et écharbonnés en même temps qu'on en retire la nielle (1).

La récolte se fait en juillet et août, on la bat ensuite aux approches de l'hiver, elle produit en moyenne 35 hectolitres l'hectare et est vendue sur le marché de Pontoise de 20 à 22 francs le quintal.

(1) Nielle: plante à fleurs pourpres et à graines toxiques qui pousse dans les champs de céréales.

Seigle

La culture du seigle a presque disparu, on n'en compte que 13 hectares.

Les sols dans lesquels on cultivait cette céréale sont pour la plupart maintenant plantés en asperges.

Le terrain est préparé par deux labours, on le sème vers la fin de septembre et il reçoit comme le blé un engrais en couverture en mars.

Le seigle est sujet à une maladie, l'ergot qu'il est très dangereux de consommer, c'est un toxique violent qui peut déterminer la gangrène et la perte des membres; pris à faible dose, il est employé dans la fièvre typhoïde.

Le seigle qui est cultivé à Osny sert surtout à faire des liens, le grain est vendu 10^f environ le quintal.

Avoine

L'avoine occupe chaque année une grande étendue du territoire, 104 hectare environ.

Elle suit les cultures dérobées, quelquefois elle remplace le blé après un seul labour fait en février.

Elle est semée à la volée ou au semoir, à raison de 250 litres par hectare, on enterre la semence avec la herse légère. On ne donne pas de fumure à cette céréale, les fermiers y répandent

et avec un avantage signalé un mélange de nitrate et de superphosphate, cette faible dépense est largement compensée par un rendement rémunérateur.

Le rouleau suit le hersage.

La semence employée est l'avoine noire de Brie et celle de Houdan; elle produit généralement 50 hectolitres par hectare et est vendue 16 francs à 18 le quintal.

Dans certaines années l'avoine est envahie par la sanve (1).

Cette plante vorace compromet gravement la récolte d'avoine, le seul remède serait de l'arracher.

On a cependant inventé un instrument très commode pour essanver, mais le mal n'est qu'atténué, il vaudrait mieux nettoyer la terre par un labour préparatoire fait à l'extirpateur qui favoriserait la levée des sanves et les enfouir ensuite par un second labour.

(1) Sanve: appelée aussi moutarde des champs.

Orge

L'orge n'est plus cultivée à Osny que dans les fermes.

Depuis que les porcs ne sont plus engraisés à la maison, la culture de l'orge est pour ainsi dire abandonnée.

Betteraves

La betterave réclame un sol bien fumé.

Elle n'est cultivée que dans les grandes exploitations, on lui donne une bonne fumure de fumier de ferme à laquelle on ajoute de 400 à 500 kilogrammes de nitrate et de superphosphate mélangés.

Il est regrettable qu'un peu d'engrais potassique ne soit pas employé pour favoriser la richesse saccharine de la betterave destinée aux sucreries.

Trois cultivateurs seulement s'occupent de la culture de cette plante.

La betterave à sucre occupe 35 hectares et produit année moyenne 350 quintaux par hectare vendus 2^f 40 le quintal à la sucrerie d'Us-Marines.

La betterave fourragère produit année moyenne 400 quintaux par hectare et est consommée soit seule soit associée à la paille hachée ou à la balle des céréales.

L'une et l'autre exigent les mêmes soins; on donne 2 binages, au second on opère le démariage (1).

L'arrachage a lieu à partir du 15 octobre.

(1) Démariage: opération consistant à éliminer certaines pousses afin de ne conserver que les plus belles et les espacer.

Pomme de terre

La pomme de terre fait l'objet d'un commerce important, il n'en est pas moins ensemencé de 40 hectares.

Les espèces hâtives cultivées comme primeurs sont: la Hénaut produisant 40 hectolitres l'hectare et vendue 7^f 50 l'hectolitre, et comme espèces tardives pour l'alimentation, la Magnum Bonum, la Saucisse qui peuvent produire 100 quintaux l'hectare vendus 4^f à 5^f le quintal.

La Richter imperator qui produit jusqu'à 200 quintaux l'hectare est vendue 3^f le quintal dans les féculeries.

On plante la pomme de terre en avril, on bine plusieurs fois, on butte et on procède à l'arrachage en septembre, on opère le triage en les mettant en sac.

Les tubercules sont mis en cave pendant l'hiver en attendant un prix rénumérateur pour les vendre.

La pomme de terre est sujette à une maladie causée par le peronospora infestans (1), elle est combattue chez quelques cultivateurs à l'aide de bouillie bordelaise injectée par un pulvérisateur.

(1) *Peronospora infestans: nom savant d'un champignon de la famille des mildious.*

Pois

La culture de cette légumineuse tend à augmenter et cela s'explique par la facilité avec laquelle les maraîchers d'Osny peuvent maintenant expédier leurs produits directement de la Halte d'Osny aux Halles centrales de Paris.

La plantation se fait après l'hiver et la récolte se fait après celle des communes dont la disposition topographique permet de les fournir plus tôt.

On prend pour semence à raison de 170 litres l'hectare le pois Clamart hâtif et le pois Serpette.

Les maraîchers y ajoutent la culture du haricot Chevrier et de Jouy-le-Moutier.

Ces deux légumineuses sont vendues en vert à raison de 15 les cent kilogrammes.

Choux

Le chou d'hiver appelé dans le commerce chou de Pontoise, bien que les maraîchers d'Osny en revendiquent la paternité fait l'objet d'un commerce important.

Il en est cultivé 42 hectares.

Ce chou est semé en pépinière au mois d'avril, il doit être mis en place avant le 15 juillet dans la proportion de 16000 à l'hectare.

Le sol a été préparé par plusieurs labours et a reçu une forte fumure de 20000 kilogrammes de fumier de ferme à l'hectare ou de 40000 K, de gadoue verte et un mélange de 300 à 400 K, de nitrate et de superphosphate.

Le chou est sarclé plusieurs fois, puis couché la tête au nord avant l'hiver afin d'empêcher

la pourriture occasionnée par la neige et par l'eau.

Il est vendu aux Halles de Paris de février à avril au prix de 10 à 15^f le cent selon la rigueur de l'hiver ou selon l'arrivée des primeurs.

C'était une culture excessivement rémunératrice mais qui a perdu beaucoup de son importance, depuis l'épandage des égouts de la Ville de Paris dans la plaine d'Achères et de Gévilliers.

Prairies artificielles

Les prairies artificielles sont constituées par un mélange de sainfoin et de luzerne que l'on sème dans une avoine de printemps, après que le sol a été bien fumé et bien nettoyé.

Au bout de 3 ou 4 ans, elles commencent à s'user, les mousses, la cuscute (1), les agrostides (2) s'emparent du terrain, l'épuisent et il faut défricher.

Le foin qui n'est pas consommé par le bétail est vendu aux approvisionneurs de la banlieue parisienne par bottes de 5 K, au prix de 6 à 10^f le quintal.

On fait aussi des prairies artificielles mangées en vert, ce sont, le trèfle incarnat, les minettes, les vesces.

(1) Cuscute: plante parasite qui étouffe les végétaux auxquels elle s'attache.

(2) Agrostide: plante graminée qui envahit la luzerne.

Prairies naturelles

Il y a 24 hectares de prairies naturelles qui sont consommées en vert et sur plan.

Cultures maraîchères

Selon l'importance de l'exploitation, les maraîchers d'Osny cultivent de 50 ares à 1 hectare de terrains légumiers dans lesquels ils plantent les salades, les artichauts, les choux-fleurs de printemps, les épinards, les mâches, le céleri etc. et 3 à 4 hectares de terrain de plaine dans lequel ils plantent ou ils sèment les pommes de terre, les salsifis, les carottes, les pissenlits, l'oignon, les choux-fleurs d'automne, un peu de blé et d'avoine et des prairies artificielles.

Il y a quelque vingt ans, la bêche seule était employée pour les labours des marais, aujourd'hui il faut faire vite et bien et alors on emploie la charrue autant que la configuration du sol le permet.

Il y a à Osny 41 maraîchers cultivant:

Marais

42 H 52

Carottes à manger

6 .

<i>Asperges</i>	9 . 18
<i>Oignons</i>	6 . 96
<i>Betteraves à manger</i>	3 . 92
<i>Artichauts</i>	8 . 75
<i>Salsifis</i>	3 . 50

Les terrains maraîchers sont situés dans le vallon de la Viosne, la partie est appartient à des particuliers et la partie ouest complètement affermée aux maraîchers appartient aux héritiers de M. le Marquis de Nicolaÿ.

Les marais reçoivent une fumure de 40000 à 50000 kilogrammes l'hectare de fumier de ferme ou le double de gadoue verte, auxquels on ajoute 300 à 400 K, d'engrais chimique.

La culture maraîchère à Osny comprend:

1° les salades de printemps et d'hiver. Le plant des premières est acheté à des jardiniers des environs de Paris; pour les secondes, les maraîchers font leur plant eux-mêmes.

On en plante 600 à l'are, elles sont vendues en moyenne 0^f 05 chacune ce qui donne un produit de 3000^f à l'hectare.

2° Les choux-fleurs de printemps dont le plant est acheté également à des jardiniers de St Denis. On en plante 13000 à l'hectare vendus 25^f le cent, produit à l'hectare 3250^f.

3° Les artichauts sont reproduits avec des oeilletons provenant de vieux pieds, il y en a 10000 à l'hectare. On peut en tirer un produit de 0^f 40 par pied, soit 4000^f l'hectare. C'est la culture maraîchère la plus rémunératrice.

Les maraîchers cultivent en outre dans les terrains de plaine: les carottes, les salsifis, l'oignon, ils sont semés au semoir à bras, puis sarclés à la main et vendus en vert.

Les premières peuvent fournir 400 bottes par are, vendues 0^f 06 la botte, soit 24^f l'are et 2400^f l'hectare.

Les seconds fournissent 2 hectolitres par are et sont vendus 0^f 50 le décalitre soit 1000^f pour un hectare.

Enfin, les salsifis produisent 80 bottes à l'are vendues 0^f 20 chacune ou 1600^f par hectare.

Les choux de Bruxelles donnent 8 décalitres par are et sont vendus 1^f 25 le décalitre soit 1000^f pour un hectare.

Les asperges sont plantées dans la partie sablonneuse du territoire, cette culture tend à remplacer celle du seigle.

On se sert des jeunes griffes venant d'Argenteuil; il faut généralement 4 années pour mettre une aspergerie en rapport, pendant les premières années, on utilise les ados à la culture des pois, des haricots et des pommes de terre.

A la 3^{eme} année on fume et on butte chaque pied, on cueille l'asperge pendant une quinzaine seulement.

A la 4^{eme} année, la récolte est entière, il ne reste plus ensuite chaque année qu'à fumer et à butter pour faire allonger et blanchir l'asperge.

Cette culture n'est plus aussi fructueuse qu'elle était.

Chaque maraîcher la livre au commerce à des représentants des maisons de Paris, elle est vendue par bottes de 2 K, environ au prix de 0^f 50 à 0^f 70 le kilogramme.

Quelques uns les portent aussi avec les premières salades et les premiers choux sur les marchés où ils livrent habituellement leurs produits maraîchers.

Les marchés fréquentés par les maraîchers d'Osny sont ceux de Saint Germain-en-Laye, d'Argenteuil, de Saint Denis, de l'Isle-Adam, de Saint Ouen-l'Aumône, de Meulan, de Pontoise et de Paris.

Faire la voie pour le marché consiste dans la préparation et le chargement des légumes.

Deux ou trois fois la semaine, les légumes sont portés au marché.

C'est la maîtresse de maison qui généralement se charge de la vente.

Assise sur le devant d'une forte voiture bâchée et suspendue, elle part de la maison vers deux à trois heures de l'après-midi, arrive à la ville à neuf ou dix heures du soir.

Alors elle couche sur la paille aux pieds de son cheval, car selon la saison, de quatre à six heures du matin, elle devra être debout pour débiter ses légumes qui sont enlevés par des approvisionneurs de la capitale.

Elle repart alors du marché pour arriver au logis à l'heure où elle était la veille.

Elle est donc absente du ménage au moins deux fois la semaine pendant 24 heures et cela pendant 10 mois de l'année.

Ces voyages pendant l'été sont assez faciles; mais pendant l'hiver j'ai plaint bien des fois ces pauvres dames accroupies dans leurs voitures, pendant 7 à 8 heures, grelottant et forcées de voyager par la neige, le verglas.

Et si nous remontons au bon vieux temps la situation était encore moins enviable.

Il y a cinquante à soixante ans, les produits maraîchers étaient portés sur le dos du cheval, deux crochets tenaient les paniers de chaque côté du bât et on allait ainsi à pied aux marchés de Méru, Marines, S^t Germain-en-Laye, Pontoise. D'ailleurs il eût été difficile d'y aller en voiture, car les chemins étaient impraticables.

Aussi les maraîchers et les maraîchères surtout comprennent-ils bien l'importance d'une bonne viabilité parce qu'elle leur facilite l'accès des marchés plus importants et partant plus avantageux.

Avec le temps et les communications faciles, les méthodes changent.

Depuis l'ouverture de la halte d'Osny, les maraîchers, comprenant la nécessité de la présence de la maîtresse à la maison, font conduire leurs voitures par les domestiques et ces dames ne partent pour le marché que par les trains de nuit, et après la vente des légumes reviennent chez elles de bonne heure par les trains du matin.

De cette façon, elles sont moins fatiguées, surveillent mieux leur intérieur et l'éducation de la famille ne fait qu'y gagner.

Progrès agricole

Plusieurs statistiques font connaître qu'il y avait à Osny:

En 1845

*34 charrues à avant-train
50 voitures à deux roues
89 chevaux*

En 1882

*60 charrues simples
12 houes à cheval
6 machines à battre
1 faucheuse
1 moissonneuse
2 faneuses*

Il était employé comme engrais et amendements

*Marne 300 quintaux
Guano 80 -
Poudrette 86 -
Boues de ville 1500 -*

En 1892

*75 charrues Brabant
1 - bisoc
66 houes à cheval
4 semoirs mécaniques
2 - à engrais
1 faucheuse
1 moissonneuse
3 faneuses et râteaux
77 véhicules pour transports*

Engrais et amendements

*Marne 400 quintaux
Superphosphate 600 quintaux
Sels ammoniacaux 50 -
Nitrate 250 -
Boues de ville 3000 -*

En 1898

*78 charrues Brabant
1 - bisoc
68 houes à cheval
6 machines à battre
4 semoirs mécaniques
2 - à engrais
10 semoirs à bras
2 moissonneuses
1 faucheuse*

*1 arracheuse de betteraves
6 buttoirs à cheval
3 faneuses et râteaux
80 véhicules de transport
4 brise-motte
1 essanneuse
30 bascules
4 concasseurs
2 trieurs
11 tarares (1)
2 tonneaux à purin*

Engrais et amendements

*Marne 400 quintaux
Superphosphates 1100 -
Sels ammoniacaux 220 -
Nitrates 600 -
Gadoues 70000 -*

(1) *Tarare: appareil servant à nettoyer les grains après le battage.*

Les chiffres que je viens de citer sont éloquentes et démontrent clairement que les cultivateurs d'Osny sont entrés dans la voie du progrès.

Si la machinerie agricole a apporté de notables améliorations dans la culture générale du pays, il est encore un progrès à signaler, c'est l'accroissement annuel de la fumure par la gadoue verte de Paris et par les engrais commerciaux.

Maraîchers et cultivateurs se sont parfaitement rendu compte que sans engrais, il n'y a pas de récoltes rémunératrices et conséquemment peu de bénéfices.

Le marnage à la dose de 40 m.c l'hectare serait plus utilisé s'il était plus facile de se procurer cet amendement.

Le drainage est indispensable dans les terrains légumiers, c'est pour cela que les maraîchers l'utilisent pour faire écouler l'excès d'eau qui pourrait nuire à leurs plantations, aussi presque chaque parcelle renferme-t-elle un drainage plus ou moins perfectionné.

Animaux domestiques

Il n'est fait aucun élevage d'animaux domestiques dans la commune d'Osny.

Chaque chef de ménage possède un ou deux chevaux selon l'importance de son exploitation, des lapins et de la volaille pour la consommation de la maison.

Chevaux

Dans les fermes, la plupart des chevaux de race percheronne sont achetés à l'état de poulains, on commence à les faire travailler un peu avant leur deuxième année et à l'âge de 6 ans, ils sont vendus 1000^f au minimum; quelques-uns atteignent 1500^f et même 1800 francs.

Les maraîchers achètent leurs chevaux à l'âge de 3 ou 4 ans, alors qu'ils peuvent donner le maximum de force dont ils sont capables et ils les revendent à l'âge de 10 ans à cause de la fatigue que ces bêtes éprouvent à marcher sans cesse sur routes pour transporter les marchandises.

La nourriture des chevaux se compose d'avoine, de carottes, de foin sec auxquels on joint un peu de trèfle incarnat au printemps.

Vaches

Elles sont de race normande et de race hollandaise; on en élève quelques-unes, ou elles sont achetées génisses à 2 ans et demi. On les conduit chaque jour en été dans les prairies artificielles; en hiver, elles sont nourries avec les plantes-racines, le foin, les petites pommes de terre.

Les quelques élèves que l'on choisit sont de race normande, à haute taille à robe brune striée de noir, race excellente sous le rapport de la boucherie et qui fournit des vaches laitières renommées.

Le cultivateur estime avec raison qu'il a intérêt à ne pas changer cette race qui offre l'avantage d'être accoutumée aux conditions économiques de la localité, d'y vivre et de s'y soutenir avec des ressources alimentaires dont une autre race peut-être meilleure ne pourrait pas se contenter.

Les cultivateurs qui cesseraient d'avoir recours aux marchands pour se procurer des bêtes à cornes trouveraient là certainement une notable économie.

La naissance des jeunes veaux a lieu en toute saison, on l'élève au seau, méthode économique qui permet de modifier insensiblement à volonté sa nourriture.

Les veaux destinés à la boucherie y sont conduits à l'âge de deux mois après avoir été nourris seulement de lait. Ils pèsent alors environ 100 kilos et donnent 60 kilos de viande.

Pour faire des élèves, le cultivateur choisit naturellement les plus beaux de ses veaux, préférant ceux d'une vache de 4 à 8 ans, qui naissent dans le cours de l'hiver ou au commencement du printemps.

On les sèvre au bout de 3 mois.

Les génisses commencent à produire à partir de 2 ans et demi.

On ne trouve guère de prairies closes à Osny où il soit possible de mettre constamment les bêtes au paturage. Malgré cela le bétail n'est pas soumis à la stabulation permanente, les vaches sortent 3 heures par jour en été, et en hiver elles mangent le son, le foin, les betteraves fourragères et les tourteaux.

Les vaches ne sont guère conservées à l'étable au-delà de 9 à 10 ans, elles sont ensuite engraisées et livrées à la boucherie.

Moutons

Un seul fermier possède 400 moutons qu'il achète au printemps et qu'il revend à l'hiver après les avoir engraisés (1).

(1) A priori sur le plateau d'Immarmont.

Oiseaux de basse-cour

L'unique espèce des oiseaux de basse-cour est le coq et la poule de race commune.

Dans chaque cour les poules sont libres de se promener dans toutes les parties de l'habitation; on n'en compte guère qu'une douzaine par ménage, les fermes exceptées, ce qui est suffisant pour assurer la quantité d'oeufs consommés à la maison.

Lapins

Le lapin est une des grandes ressources de la cuisine des maraîchers. La grande quantité d'herbe provenant des sarclages, les salades avancées contribuent dans une large mesure à la subsistance de ce quadrupède; il n'en est pas élevé pour le commerce.

Gibier

On rencontre le lièvre, le lapin, la perdrix et la caille, le repeuplement du gibier provient en grande partie des chasses gardées qui environnent la localité, de plus, la grande culture maraîchère fournit au gibier un abri sûr et une nourriture abondante.

Oiseaux utiles

Le cultivateur trouve dans les oiseaux des alliés et des auxiliaires qu'il doit protéger.

On rencontre le hibou, la chouette, le grand duc qui font une guerre acharnée aux mulots, aux souris et aux rats.

Les passereaux les plus communs sont: la fauvette, la bergeronnette, le rouge-gorge, le roitelet, l'hirondelle, le pinson, le chardonneret, le pinson, le linot et enfin l'effronté moineau dont l'utilité est fort contestée.

Les oiseaux rendent à l'agriculture les plus grands services, sans eux il serait difficile de s'opposer à l'envahissement de l'insecte qui par milliards vient dévorer nos vergers et nos récoltes.

Oiseaux nuisibles

Parmi les oiseaux nuisibles, on rencontre la buse, l'émouchet (1) qui détruisent le gibier et les petits oiseaux, le coucou qui dévore les oeufs des autres oiseaux, le geai qui lui aussi tue les

petits oiseaux dont il dévore les oeufs et les corbeaux qui causent de si grands dommages aux semences de printemps, aux pois et surtout aux choux.

(1) *Emouchet: petite rapace diurne.*

Animaux auxiliaires

Si le cultivateur doit respecter les petits oiseaux il est nécessaire aussi qu'il protège certains animaux insectivores tels que le hérisson, la musaraigne.

Les maraîchers n'ignorent pas que le hérisson, dans ses courses, dévore quelques oeufs de perdrix, mais ce qu'ils savent bien aussi, c'est qu'il détruit une quantité énorme de vers blancs, d'insectes et de rats.

La taupe dérange bien aussi les pépinières et les semis, mais il faut bien savoir que le tort qu'elle occasionne est toujours en cherchant à satisfaire son insatiable appétit par la destruction prodigieuse de larves et de vers blancs.

Le crapaud au corps laid, à dos plat, dont le ventre est boursoufflé et qui lance du venin quand on l'attaque est grand mangeur de cloportes, de scarabées, de limaces.

La chauve-souris est un chasseur qui comme les braconniers ne cherche son gibier qu'après le coucher du soleil, on la voit voltiger pour poursuivre les insectes ravageurs de nos céréales, de nos vignes.

Le chiroptère regardé comme un être de mauvais augure est cependant après les oiseaux le plus vaillant auxiliaire du cultivateur.

Animaux nuisibles

Les animaux nuisibles les plus connus à Osny, sont: la belette, la fouine, le putois, terreur de la basse-cour dont ils mangent les oeufs, les poussins, les volailles, le renard, le blaireau qui dévorent le gibier jusque dans le terrier, le lapin de garenne qui cause des dégâts aux récoltes, le rat, la souris qui s'attaquent à tout, le campagnol, le lérot qui se nourrissent de fruits.

Insectes nuisibles

Les insectes nuisibles que l'on rencontre le plus souvent sont les limaçons et les limaces qui causent de si grands dommages à la culture maraîchère.

L'altise (1) des légumes que l'on appelle tiquet, puce de terre et qui dévore les jeunes plants de choux,

Le ver blanc, soit à l'état de larve, ou d'insecte parfait qui est un des plus grands ennemis de l'agriculture.

La courtilière (2) si commune dans les marais, la criocère (3) de l'asperge.

Le charançon qui dévore nos récoltes dans nos greniers.

On trouve encore les chenilles qui dévorent les feuilles des diverses essences d'arbres, les

guêpes, les fourmis, les frelons dont la pique est dangereuse à l'homme, les mouches, les taons, les tiques, les fourmis, les bombyx, les noctuelles (4), les pyrales. Le carpocapse (5) du pommier.

Les moustiques si commun au bord de la Viosne et combien d'autres d'autant plus dangereux qu'ils sont plus petits et dont nous ne pouvons être débarassés qu'avec le secours des oiseaux,

(1) Altise: insecte coléoptère sauteur.

(2) Courtilière: insecte aussi appelé taupe-grillon vivant dans des terriers.

(3) Criocère: insecte coléoptère jaune et bleu.

(4) Noctuelle: papillon de nuit aux chenilles nuisibles.

(5) Carpocapse: papillon dont la chenille se développe dans les pommes.

De l'habitation du cultivateur

Sur les 114 propriétaires fonciers que possède Osny 100 particuliers possèdent la maison qu'ils habitent et 14 seulement sont locataires.

Dans la grande culture il n'y a pas de prix spécial pour le loyer de la maison, mais il n'en est pas de même pour la culture maraîchère.

La maison est toujours louée de 200 à 250^f et les terrains sont affermés séparément.

Logement

Le logement des cultivateurs s'est notablement amélioré depuis une cinquantaine d'années.

Les cours ont été agrandies, les communautés ont disparu, les vieux bâtiments en ruine ont été remplacés par des constructions neuves plus en rapport avec les besoins et les goûts de notre époque.

La plupart des logements ont été exhaussés et telle habitation qui ne comptait autrefois qu'une ou deux pièces en compte maintenant cinq ou six.

Le carreau de Beauvais a remplacé partout l'aire d'argile et les pierres plates de calcaire grossier.

Rarement le lit est dans la cuisine. L'ancienne chambre à coucher a été transférée dans une autre pièce du rez-de-chaussée ou plus souvent au premier étage.

Sur soixante-cinq habitations de cultivateurs, quatre seulement n'ont qu'un rez-de-chaussée et soixante et une ont en plus un premier étage.

Toutes sont couvertes en tuiles ou en ardoises.

Si toutes les cours n'ont pas l'avantage d'être pourvues d'une fosse à purin, elles sont au moins nivelées, on n'y voit plus de ces trous où venaient s'engloutir toutes les eaux pluviales des toits de la cour et même de la rue.

Le fumier y baignait constamment et le maître de l'exploitation était bien convaincu que la dose des matières fertilisantes était proportionnée à la quantité d'eau qu'il pouvait amasser en cet endroit de la cour.

Actuellement les toits sont garnis de gouttières et de conduits qui déversent le plus souvent dans la rue.

Il serait à désirer que le cultivateur fit meilleur usage d'une eau qui contient des nitrates et de l'ammoniaque parfois en très grande quantité.

Étables

Les étables au nombre de trois seulement sont construites avec toutes les proportions désirables pour assurer une bonne hygiène du bétail qui s'y trouve installé.

Elles possèdent des cheminées d'aération et des baies pour ménager à volonté l'entrée de l'air pur et la sortie des gaz délétères. Les mangeoires en maçonnerie avec un plancher en avant sont à quatre-vingt centimètres du sol, les bêtes y sont attachées par le cou au moyen d'une chaîne.

Écuries

Les écuries n'ont pas reçu toutes les améliorations indiquées pour les étables, elles mesurent environ trois mètres de hauteur, et ne sont pas pavées, comme les maraîchers n'ont tous pour la plupart qu'un fort cheval et qu'il est généralement plus à l'air libre que la vache, le volume d'air qu'il a à respirer paraît toujours insuffisant.

Le râtelier est à 1^m 80 du sol, la mangeoire à 1^m 10.

Toits à porcs

Il n'en existe plus que dans les fermes, chaque maraîchers n'engraisse plus de porc, il achète la moitié ou le quart d'un porc, le sale lui-même et recommence lorsque la provision est épuisée.

Poulaillers

L'habitation des gallinacés est toujours installée à peu de frais, on ne nettoie les poulaillers qu'une ou deux fois par an. Il est à remarquer qu'on ne fait aucun élevage de volaille et que très souvent on l'achète tout élevée pour avoir des oeufs pendant l'été et on les mange lorsque la ponte est terminée.

Bâtiments ruraux

Chaque cultivateur ne dispose bien rarement de bâtiments pour mettre les céréales à l'abri, elles restent presque toujours en meules jusqu'au moment du battage.

Les produits maraîchers sont conservés dans des caves le plus souvent creusées dans les carrières attenant à chaque maison.

Nourriture

Le cultivateur d'Osny fait ordinairement trois repas avec une collation à 4 heures en été.

Le déjeuner à cinq heures en été et deux heures plus tard en hiver se compose de soupe ou de café au lait, le second, le dîner, à midi comprend de la charcuterie ou un ragout de porc ou de mouton suivi de fromage et de salade.

Le repas du soir comprend la soupe au boeuf ou au porc salé, suivie du boeuf ou du porc qui ont servi à faire le bouillon.

Quelquefois un civet de lapin remplace le boeuf et le porc, le repas se termine par une salade ou du fromage.

Le café et la rincette sont d'usage lors des travaux les plus fatigants des plantations maraîchères ou de la moisson.

Les oeufs, les haricots, les choux, les navets, les pommes de terre surtout entrent en toute saison dans la nourriture du cultivateur.

Le gigot de mouton, le poulet, sont réservés pour la réception des amis.

La totalité du pain, excepté dans les fermes est achetée chez les boulangers (1).

La nourriture des habitants d'Osny est variée, substantielle et même confortable, si le bon roi Henri vivait aujourd'hui, il verrait le paysan mettre la poule au pot chaque dimanche.

(1) Selon un acte notarié, il y avait déjà un boulanger à Osny avant 1720.

Boisson

La boisson ordinaire du cultivateur est le cidre fabriqué avec les pommes venant de Normandie.

On emploie 3 ou 4 hectolitres de pommes pour faire une pièce de cidre.

On y ajoute un verre de vin à chaque repas pendant les travaux fatigants de l'été (1).

(1) Au XIXe siècle on produisait à Osny un peu de pommes à cidre, du raisin pour faire du vin, et des châtaignes.

Habillement

Les maraîchers d'Osny portaient autrefois le pantalon de toile filée à la maison ainsi que le gilet et la blouse, le tout teint en bleu.

La coiffure ordinaire était la casquette, le chapeau de paille y était inconnu.

Sous la blouse, on y ajoutait une veste en hiver.

Les gros souliers étaient la chaussure de la belle saison et les sabots, celle de l'hiver.

Même costume le dimanche et les jours de sortie si ce n'est qu'il était plus neuf et partant plus convenable.

Les jours de cérémonie, le cultivateur revêtait ses plus beaux habits, redingote à large

collet, pantalon noir et gilet à fleurs, chapeau haute forme et cravate faisant plusieurs fois le tour du cou.

Le cultivateur de notre époque porte le pantalon de coutil ou de velours selon la saison, gilet en été et tricot en hiver.

La coiffure consiste en une casquette ou un chapeau à larges bords.

Lever et coucher

Le lever a lieu à 4 heures en été, à 6 heures en hiver et le coucher à 10 heures en été et à 9 heures en hiver.

Les veillées

Les veillées qui réunissaient, il y a trente ans environ, dix ou quinze voisines de tout âge, autour d'une chandelle des douze, pour filer ou pour coudre n'existent plus, les hommes accompagnaient leurs épouses, s'occupant un peu de politique, faisant la partie d'écarté en s'informant des prix des produits agricoles, celles-ci s'occupaient certainement de choses beaucoup moins sérieuses, mais la discussion n'était pourtant pas la moins animée.

Le maraîcher de nos jours n'a plus ce temps là, la culture actuelle force le maître et la maîtresse à préparer pendant la soirée les mâches, les pissenlits, etc. qu'ils devront porter au marché du lendemain.

Autour de la même table, les enfants étudient leurs leçons et préparent leurs devoirs.

Récréations

Les chefs de culture se reposent généralement dans l'après-midi du dimanche, les ouvriers agricoles et surtout ceux des fermiers y ajoutent trop souvent le chômage du lundi.

Pour les premiers, après avoir déjeuné le midi et avoir fait un bout de toilette, ils vont faire volontiers, la partie de billard, d'écarté, de piquet, voire même de manille, mais cette récréation ne se prolonge pas au-delà du souper.

Les plus jeunes vont à la ville si rapprochée de Pontoise où les attractions abondent et sont plus de leur âge, ou bien ils utilisent leur bicyclette pour rechercher plus loin leurs distractions et leurs plaisirs.

Très-souvent les maraîchers qui ont leurs enfants établis dans le pays mangent en famille le dimanche.

Ces repas de famille sont très communs à Osny et dans les divers postes que j'ai occupés, c'est l'endroit où j'ai le plus rencontré ces récréations si intimes, si purement morales, où il n'y a de place que pour l'affection filiale.

Au jour de l'an, aux Rois, à Pâques, à la Fête patronale, le cercle s'agrandit et les parents plus éloignés, les amis même font partie du banquet, la ménagère déploie alors ses talents

ordinaires. Ces repas sont copieux, se prolongent généralement dans la nuit accompagnés de la chansonnette et des rasades fournies par la dîve bouteille.

Fêtes publiques

Enfin, il est un jour où il y a trêve à tout travail, on y pense longtemps à l'avance: c'est le jour de la fête patronale, Saint-Pierre-es-Liens qui a lieu dans le village les deux premiers dimanches du mois d'août et la fête de saint Fiacre qui a lieu un mois après pour les habitants du hameau d'Immarmont.

Les ménagères ont préparé pour ce jour là tous les plus beaux atours de la famille et elles ont réservé la plus belle volaille de la basse-cour, on a fait la veille les plats fins et sucrés: tartes, crèmes, glaces, fruits, de manière que tout le monde puisse jouir et profiter des divertissements donnés par les forains qui viennent s'installer sur la Friche, magnifique pelouse de plusieurs hectares, ombragée par des arbres séculaires où toute la jeunesse du pays et des communes environnantes peut évoluer à l'aise, où tous les promeneurs peuvent jouir du pittoresque tableau d'un site merveilleux et en même temps des attractions des fêtes champêtres: tirs, chevaux de bois, loteries, comédies, phonographes, cinématographes, bals etc.

La fête d'Osny se célébrait dès le seizième siècle sur l'emplacement que je viens de citer.

En 1515, les dames de Chelles, y donnèrent le jour de la fête un repas où assistaient 1200 personnes appartenant au clergé des communes environnantes.

Au 18^e et au 19^{eme} siècle, les seigneurs d'Osny faisaient au même endroit tous les frais de ces fêtes vraiment populaires et des milliers de personnes paraît-il, répondaient à leur appel.

Les grilles du parc étaient ouvertes et le public était admis à visiter le château et ses dépendances.

Les réjouissances duraient 8 jours sur la Friche et 15 jours sur la pelouse du château.

On ne quittait pas non plus la localité sans avoir mangé un pigeonneau du cuisinier Gambert (1).

Était-ce une vieille coutume provenant des grands dîners auxquels étaient astreintes les dames de Chelles ?

Il est un fait avéré et certain que la maison qui avait le monopole de ces préparations y a fait des affaires d'or.

En 1812, la quittance des frais de la fête d'Osny est de 6^f pour rétribuer le ménestrier Dumas.

Les années suivantes on alloue 25^f pour le même objet et 50^f en 1840.

Ce crédit n'était pas souvent dépensé, mais la fête ne s'en célébrait pas pour cela avec moins d'entrain, grâce ainsi que je l'ai dit aux libéralités des Messieurs de Nicolay maires d'Osny.

En 1873, la fête se célébrait au même endroit, mais avec moins d'apparat, le Conseil municipal allouait alors 100^f pour jeux, bals, et concert.

Pendant quelques années même, on abandonna la Friche pour s'installer sur la place de la Mairie, l'espace restreint dont on peut disposer fit qu'on revint bientôt à l'ancien emplacement (2).

Aujourd'hui les marchands forains ont repris position où ils étaient depuis 4 siècles. La commission des fêtes s'ingénie pour attirer le public en organisant des jeux, concerts, illuminations, feux-d'artifice, en un mot tout ce qui constitue les fêtes contemporaines, seulement il y a bien loin entre les six francs déboursés pour le ménestrier Dumas et les sommes que l'on débourse maintenant.

(1) *Gabriel Gambert était marchand de vin, pâtissier, puis restaurateur au quartier du grand moulin dès 1846 et jusqu'en 1881 au moins (non loin du Friche).*

(2) *Le Friche fut abandonné en 1877-78 suite à une brouille à la mort du marquis de Nicolaÿ fils ; on loua alors la prairie du bas d'Osny avant de se rabattre en raison du coût sur la place de la mairie.*

Esprit d'épargne

Les habitants d'Osny savent employer utilement (...) (1)

En abandonnant les anciens procédés de culture et prenant pour devise, faire vite et faire bien, ils arrivent non pas à la fortune mais à l'aisance.

Après une trentaine d'années ils se retirent généralement des affaires. Ces braves cultivateurs à l'heure du repos n'abandonnent pas encore tout à fait le travail, ils conservent un peu de terre légumière pour se faire quelques profits et surtout pour se procurer le plaisir d'aller à la ville faire un peu de commerce plutôt par distraction que par spéculation.

Chaque ménage a toujours un ou plusieurs livrets de caisse d'épargne privée ou postale et lorsque l'occasion se présente, on achète un morceau de terre, quelques uns, mais c'est la minorité achètent quelques titres de rente, la préférence est toujours accordée à l'achat de propriétés foncières comme étant un placement sinon avantageux au moins d'une solidité qui n'a pas d'équivalence.

(1) *Cette phrase est réellement inachevée dans la monographie originale !*

Contes et légendes

Territoire d'Osny lieudit le Perroquet

Section C du plan cadastral comprenant le triage: sur le bois de Saint-Antoine (P. Toussaint)

La tradition rapporte qu'au faite de la côte Saint-Antoine des ensorcellements se produisaient.

Saint-Antoine a donné son nom à des lieux-dits des communes d'Osny, de Pontoise et d'Ennery dont les limites de territoires viennent y aboutir.

Qu'était-ce donc que le sabbat dont autrefois, dans le récit de nos pères, le mot venait souvent sur les lèvres.

Le sabbat était une assemblée nocturne, mystérieuse, profane à laquelle on supposait que

les sorciers se rendaient par le vague de l'air et où ils faisaient hommage au démon qui présidait sur un trône élevé vêtu d'une peau de bouc ou de chien, ou bien figurant une forme humaine, couvert d'un grand manteau noir et le visage invisible.

Les sorciers et les sorcières se transportaient par la vertu du diable, de leur demeure à l'endroit du sabbat, se frottant d'un onguent ou d'une graisse diabolique certaines parties du corps pour se donner plus de souplesse.

Ensuite ils se mettaient à cheval sur un bâton, un balai ou sur un bouc, un chien, c'est à dire sur un démon qui prenait la forme de ces animaux,

Le corps ainsi oint, les sabbataires étaient transportés en un clin d'oeil à des distances très éloignées et dans quelque lieu écarté.

L'assemblée commençait avec la nuit et finissait au chant du coq.

Il se passait alors des scènes que la plume ne peut ici décrire.

Après une distribution de poudres, graisses et poisons le diable ouvrait la séance par un discours, ensuite les sorciers et les sorcières le consultaient sur les charmes à employer et les maléfices à donner.

On se mettait ensuite à table et le repas était suivi de rondes extravagantes et lascives.

A un moment donné, les lumières s'éteignaient et les démons, sorciers et sorcières se trouvaient transportés dans leurs maisons de la même manière qu'ils étaient venus.

La tradition relative au sabbat de Saint Antoine et aux visions qui se produisaient dans ces parages s'étendait depuis Ennery jusqu'à Pontoise et Osny.

Saint Antoine, aujourd'hui lieu désert ne compte plus que quelques habitations troglodytiques, dispersées en venant sur Pontoise. Il comportait autrefois un hôpital et une chapelle consacrées au saint de ce nom.

La fondation en remonte à l'an 1200 et le revenu en a été réuni par bulles du 3 janvier 1624 au couvent des minimes de Beauvais. A la fin du 17^e siècle, cet antique établissement n'offrait plus que des ruines.

De l'application de certains noms légendaires à des dénominations de lieux-dits.

Un grand nombre de lieux-dits ont gardé des dénominations qui tiennent du merveilleux du surnaturel.

Territoire d'Osny lieudit vulgairement la Fosse au Diable ou les Châtaigniers.

La crainte inspirée par le démon a fait intervenir le mot diable dans la dénomination de certains lieux-dits. C'est un mystère qui entoure ces champs, ces endroits, et les légendes qu'on pourrait recueillir remonteraient aux premiers siècles du christianisme et seraient par conséquent des légendes chrétiennes.

Industries

Moulins

Osny possédait dès le règne de Saint Louis des moulins à blé actionnés par un moteur hydraulique.

En 1343, on voit les habitants d'Osny banniers au moulin du gué.

Il y a cinquante ans, ces moulins étaient une source importante de revenus pour le pays.

On venait faire moudre le grain de Sartrouville, Houilles, Maisons-Laffite, l'Isle-Adam.

Très-souvent les cultivateurs de ces localités attendaient plusieurs jours pour prendre leur tour de mouture.

Peu à peu ces moulins ont été abandonnés, les cultivateurs éloignés vendent maintenant leurs récoltes sur place et achètent leur farine toute préparée, ou leur pain chez le boulanger.

Les propriétaires de ces moulins les ont vendus et ils ont été convertis en usines.

L'industriel propriétaire du moulin de Réal fabrique des tissus de coton et des sangles pour les chevaux de l'armée. Il a six métiers de tissage et occupe six ouvriers.

Au moulinard, plusieurs industriels se sont succédé.

Le premier fabriquait des boutons avec des os ou du corozo (1).

Ensuite il a été remplacé par un tailleur sur acier, ce dernier n'y fait plus que le polissage au tonneau et le travail est fini à Paris. Il n'y a pour ce travail que trois ou quatre ouvriers.

Le petit moulin appelé aussi moulin de la Roche a été démoli (2), actuellement la prise d'eau est utilisée par Monsieur Weiler, propriétaire pour produire l'électricité nécessaire à l'éclairage du château.

Le grand moulin appelé moulin du Gué (3), puis Moulin de Pierre a été vendu il y a quelques années seulement et loué ensuite à un tourneur sur bois, qui au bout de trois années est parti par suite de mauvaises affaires.

Il appartient actuellement à un menuisier, Monsieur Fontaine, inventeur et constructeur de poulies en bois en deux pièces pour transmissions.

La poulie en bois, dit-il remplace très avantageusement sur l'arbre de transmission la poulie en fonte de fer.

Bien construite en bois de grisard ou de hêtre très-sec elle offre la même résistance que la poulie en fonte.

Moins lourde, moins fragile tout étant de deux fois meilleur marché, l'adhérence de la courroie est parfaite.

Les poulies sont en deux pièces, le montage en est très-facile, le serrage des boulons suffit à la tenir sur l'arbre ce qui supprime le clavetage.

Huit jours après la mise en place c'est à dire lorsque la poulie a bien pris sa place, il faut donner un bon serrage aux boulons qui se trouvent près de l'arbre. Pour les grandes poulies il faut éviter de trop serrer les boulons qui se trouvent près de la couronne.

Le Moulin de Saint Denis au lieu de grains broie du plâtre cru pour la fabrication du papier.

Jusqu'alors toutes ces usines ont été peu florissantes à cause de la difficulté à trouver un logement pour les ouvriers spéciaux que les patrons sont forcés d'employer.

Il existe de plus deux briqueteries ayant chacune un four pouvant produire chaque année quatre fournées de briques de 180000 chacune, vendues aux entrepreneurs de Pontoise et des environs pour le prix moyen de 28 francs le mille.

Cette industrie réussit parfaitement, mais elle n'occupe que deux patrons et une dizaine d'ouvriers.

En résumé la population d'Osny n'est pas industrielle, la plupart des ouvriers agricoles sont occupés chez les maraîchers presque toute l'année sans chômage et ils ne pourraient se livrer à aucun travail industriel, sous peine de se voir bientôt remplacés dans leurs travaux de culture.

Il est donc nécessaire pour que les industriels réussissent qu'ils aient avec eux et le personnel et le logement.

(1) *Corozo: substance dure provenant des graines d'un palmier tropical, aussi appelée ivoire végétal.*

(2) *Le moulin de la Roche n'a jamais été démoli ; il y a là une confusion avec le moulin de Réal, démoli quelques décennies auparavant.*

(3) *Le moulin du gué désignait plutôt le moulin ars.*

Commerce

Il ne se fait aucun commerce dans la commune d'Osny.

Tous les cultivateurs vendent leurs céréales sur échantillons au marché de Pontoise et quelquefois directement aux meuniers des environs.

Les excédents de paille sont généralement enlevés par les grands approvisionneurs de la banlieue parisienne.

Les maraîchers portent leurs légumes sur les principaux marchés des villes voisines: Pontoise, Saint Germain-en-Laye, Argenteuil, Saint Denis; ils les expédient aussi par le chemin de fer aux Halles de Paris.

III. Esquisse historique

Etymologie

Etymologie d'Osny d'après l'Etymologie géographique de Seine-et-Oise par G.....

Signification celtique: Au fond. Os, au ; ny, creux

En forme de nid (1).

Signification géographique: Dans un creux de la vallée de la Viosne en forme de nid.

Un autre auteur lui attribue son nom comme venant des aulnaies qui couvraient la majeure partie du vallon de la Viosne, d'où on a tiré Aulny et Osny.

Noms latins d'Osny:

<i>Osniacum:</i>	<i>Description de la Haute Normandie par Dom Toussaint Duplessis</i>
<i>Ooniacus:</i>	<i>Cartulaire de l'Abbaye de Saint Martin de Pontoise</i>
<i>Oenitum:</i>	<i>Livre d'administration de l'Abbé Suger</i>

Le Détail du Vexin Français entrepris et commencé par M. Chevalier, président du Parlement de Paris, Seigneur de Montgeroult en 1705 en donne différentes traductions.

On voit successivement apparaître du 12^{ème} au 19^{ème} siècle:

Oony, Ony, Oény, Oni, Aulsny et Osny.

Tous ces noms si divers dans leur orthographe se rapportent d'une façon indiscutable au village d'Osny.

Ils indiquent le peu d'importance qu'on attachait à écrire correctement un nom. Dans tous les documents écrits en langue vulgaire, ce nom se présente toujours sous la forme d'Osny avec toutes les altérations possibles.

(1) Cette explication paraît pour le moins fantaisiste...

Temps préhistoriques

Monuments mégalithiques qui ont laissé leurs noms à des lieux-dits:

La Haute Borne: Section A

La Grosse Pierre: Section B

Celle-ci détruite par ordre du marquis de Nicolay était un grès de colossale dimension que bon nombre d'habitants d'Osny se rappellent fort bien avoir vu en place.

Triages où des silex taillés, haches polies ont été découverts:

Section B de la Garenne: Les Petits Saules. M. Oriot du hameau d'Immarmont y a trouvé une hache polie.

Le docteur Thelmier venait souvent sur ce lieu rechercher des silex taillés.

Section B La grosse Pierre: Fragment de hache polie. Collection Toussaint.

Section E de Busagny:

Derrière Busagny: Fragment de hache polie trouvé dans l'épierrement d'un champ.

Collection Toussaint.

Section G de la Croix de Bûche: La Chevaurue

n° 148 Haches polies, silex taillés, couteaux pointes de flèches.

n° 193 Le Parquet: Haches et silex taillés.

n° 174 Le Parquet: Poteries gallo romaines.

n° 196 La Chevaurue: Hache polie.

C'est le point le plus important du territoire ou l'archéologue Toussaint a découvert des silex.

Lieux-dits où se sont fait remarquer des sépultures:

Section B: La Garenne n° Cercueil en plâtre.

Section G: La Chevaurue: n°s 117 - 119 - 120 - 135. Cimetière mérovingien: Cercueils en plâtre, seramasaxe, épée, lance, urne, pièces de monnaie, boucles de ceinturons, agrafes de manteaux.

Epoque Gallo-romaine

A l'époque de la domination romaine la partie septentrionale du département de Seine-et-Oise et par conséquent Osny appartenait à la peuplade des Véllocasses.

Jusqu'au 4^e siècle, tout le territoire de Seine-et-Oise placé sur la rive droite de la Seine fit partie de la Seconde Lyonnaise.

Osny se trouve sur une des routes que les Romains ouvrirent pour le passage de leurs légions.

Cette voie a conservé sur le territoire d'Osny, le nom de Chaussée de Jules César, elle atteint souvent une largeur de 8 à 10 mètres et fait la limite à certains endroits des territoires d'Osny et de Cergy. Elle se continue en ligne droite jusqu'à Magny-en-Vexin, cotoyant la route nationale n° 14 de Pontoise à Rouen.

Monsieur François, membre de la Société archéologique de Pontoise, dans un rapport du 13 mai 1878 signalait les empiètements que se permettaient à Osny, les riverains de l'ancienne chaussée de Jules César, sur cette voie bien romaine.

Et il ajoutait: "Ils défoncent en ce moment le blocage de 0^m 30 de hauteur parfaitement conservé et s'y l'on n'y met ordre, ces intéressants vestiges du passé auront bientôt disparu." (Archives de la Société archéologique de Pontoise)

M. Thomas, membre de la Société archéologique dit que cette chaussée était pavée et qu'elle était antérieure à la division des propriétés, attendu qu'aucune parcelle ne traverse la chaussée et que toutes y aboutissent perpendiculairement. M. l'Abbé Grimot pense que cette voie est antérieure aux Romains et d'origine gauloise.

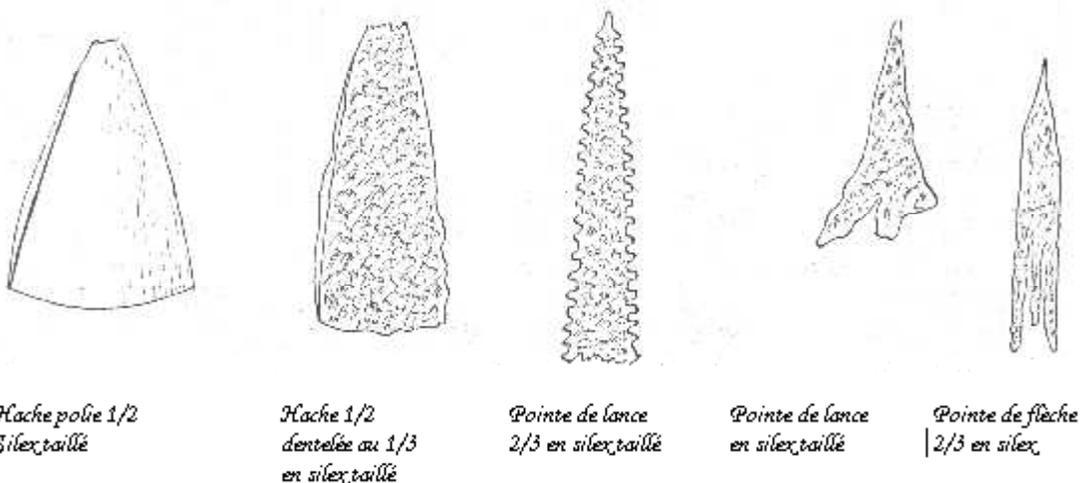
La commission nommée par la Société archéologique pour étudier le tracé de la chaussée romaine fait observer qu'elle sert fréquemment de limites entre les communes situées sur son parcours, ce qui démontre également qu'elle est antérieure à la constitution d'un certain nombre de paroisses.

M. Réaux, dans son *Histoire de Meulan* rappelle que la voie romaine formait autrefois la séparation des châtelainies de Meullent et de Chaumont-en-Vexin; il en est fait mention dans les lettres d'apanage que le roi Philippe le Bel accorda à son frère Louis, comte d'Evreux, au mois d'octobre 1298; au titre, la Prévosté de Meullent. On lit:

Item. les griages de la chastellenie de Meullent jusqu'à la rivière d'Eyse (Oise) et d'illec, venant le long de l'ancienne chaudiée qui est dite " la chaudiée Julien César " jusques dehors Thillay.

Les découvertes récentes faites sur le territoire d'Osny de nombreux silex taillés, haches polies, poteries gallo-romaines et à quelques mètres de la Chaussée de Jules César apportent une preuve nouvelle à l'idée de

M. l'Abbé Grimot que la Chaussée pourrait remonter aux Gaulois, puisqu'il est établi que les Romains se servaient des voies tracées par ces derniers pour y asseoir leurs admirables chaussées en blocage et parfois pavées et s'est bien là le cas de la Chaussée qui traverse notre localité.



Epoque mérovingienne

Aucun document n'est parvenu jusqu'ici concernant l'organisation administrative de nos pays sous les Romains.

Ce n'est que sous les Mérovingiens que l'on retrouve à l'aide des chartes les principales divisions des pagi ou cantons.

Notre pays faisait partie du Pagus Velcassinus, en français: Velquesin, Veuxin et enfin Vexin.

L'existence d'Osny à cette époque par la découverte en 1898, d'un cimetière mérovingien est certaine.

Des terrassiers en creusant une carrière de sable ont mis à jour de nombreux squelettes dans un terrain appartenant à M. Squeville, maire. Auprès d'eux, les ouvriers avaient trouvé divers

objets, entre autres un seramasaxe.

M. Toussaint, archéologue en avisa aussitôt la société anthropologique et archéologique, qui délégua M. Collin, un de ses membres pour examiner et les squelettes et les objets trouvés.

Cet archéologue reconnut qu'ils appartenaient à l'époque mérovingienne, sans aucun doute.

J'ai assisté moi-même plusieurs fois à la découverte de quelques sépultures appartenant aux deux sexes.

Les squelettes se trouvent à une profondeur variant de 0^m 60 à 1^m 50, quelquefois superposés et placés en croix, ou serrés auprès les uns des autres avec d'énormes grès, ou placés dans des cercueils en plâtre.

Les fouilles de ce cimetière se continuent, il y a deux mois environ j'ai vu découvrir une urne lacrimatoire d'un verre très-fin de l'époque, et une épée en fer de 0^m 75 sur laquelle était fixée par la rouille une lance de 0^m 35 à gorge ajourée.



Urne



Épée et fer de lance en fer



Fibule en bronze

Depuis de nombreux couteaux ou poignards avec des incrustations roses à la poignée, 4 pièces de monnaies en bronze, des fragments de poteries gallo-romaines ont été mis à jour.

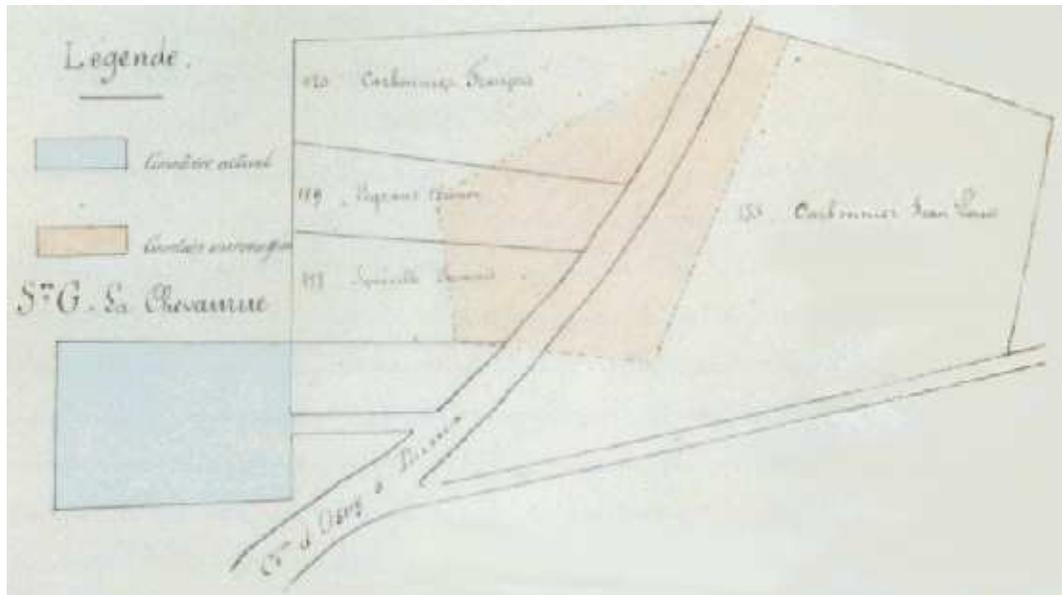
La surface de ce cimetière que je viens de mesurer est de 25 ares environ et les sépultures paraissent s'étendre encore plus loin.

Par une coïncidence, il paraît très fréquente, le cimetière actuel n'est qu'à quelques mètres de ce cimetière mérovingien.

Sur le versant opposé de le Viosne, lieudit la Garenne des squelettes renfermés dans des cercueils en plâtre de la même époque ont été découverts il y a quelques années.

On peut en déduire que le village d'Osny existait peut-être à l'époque gallo-romaine, assurément à l'époque mérovingienne et que situé à 3 k. de Pontoise il a été le théâtre des combats qu'on livrait à l'antique Briva Isara que César avait choisie comme campement de ses troupes.

Le Vexin obéit pendant cinq siècles à ce glorieux conquérant et il fit toujours partie de l'ancienne province de la Neustrie.



Epoque féodale

Par le traité de Quierzy-sur-Oise (1) en 877 la transmission des bénéfices des mains des possesseurs en celles de leurs héritiers avait constitué la féodalité.

L'histoire du département offre l'exemple le plus frappant des conséquences qu'entraîne cette grande mesure.

C'est ainsi que Charles le Chauve inféoda à sa maison les comtes du Vexin, seigneurs de Pontoise.

Avec le onzième siècle, nous voyons les Normands profiter de l'affaiblissement du pouvoir central pour ajouter les ravages de leurs excursions aux misères de nos déchirements intérieurs.

C'est de cette époque que datent les premières chartes octroyées par les rois aux communes, celle de Pontoise est de 1188.

A cette époque, les Archives de la Ville de Pontoise nous font connaître l'existence des seigneurs de la maison d'Osny.

Voici ce qu'on lit dans les titres de l'Abbaye de Saint Martin de Pontoise.

La maison d'Osny compte parmi ses ancêtres un nombre de chevaliers attachés au roi et plusieurs bienfaiteurs des abbayes de Saint Martin et de Maubuisson.

Le plus ancien dont il est fait mention est

Raoul d'Osny

Livre 3.

Abbaye de S^t Martin

Chap. Ier Cart. 8

Viennent ensuite

Théold d'Ooni

Cart. 9

Eustache d'Ooni

Chap. II

Cart. 3

Arnould d'Ooni id Cart. 19
Hildierne d'Ooni fils du précédent en 1140 Cart. 19

*Eurdel femme d'Eustache enterrée dans l'église de Saint Martin ont pour fils:
Garnier et Hugues
et pour filles:
Helvides et Méésande, la première épousa
Huilduin et la seconde Abbert Cart. 3*

*Herbert d'Oony était prêtre en 1175
(Dom Etiennor (2) croit qu'il était chanoine de Saint Mellon Collégiale fondée en 1169)*

*Arnulphe d'Oéni eut pour fils Hildiaric
Thibaut d'Ooni et son frère Guillaume Cart. 3
Agnès d'Oony fille de Hécelin et de Alde de Belle-Eglise a pour petit-fils Hécelin, abbé
de Saint Martin de Pontoise
Geoffroy et Guillaume d'Oony chevaliers en 1204 étaient bienfaiteurs de l'abbaye de
Maubuisson. Cart. 6*

*Pierre d'Oony en 1223 porte échiqueté de Et de * il épouse Erneline dont les
frères sont Thibaut, Raoul et Hugues et la soeur Jeanne
Pierre le Sanglier est chevalier d'Ooni en 1238
Alerme d'Oony chevalier et Marguerite, sa femme donnèrent en 1255 beaucoup de
biens à l'abbaye de Maubuisson.*

*Aucouff de Regnal et ses frères Simon clerc et Pierre chevalier, seigneurs d'Ony
vendirent leurs terres à Nicolas de Montchevreuil chanoine de Beauvais en 1204
Il y avait une autre branche qui portait un autre nom et d'autres armoiries
Pierre le Vasleth d'Osni, chevalier épousa Erneline qui est enterrée dans l'église de
Saint Martin de Pontoise*

*Odart d'Oony chevalier en 1270 (Table de S^t Ouen)
Jean Vasleth de Seraincourt fait profession en cette abbaye sous l'abbé Guillaume le
Vasleth, seigneur d'Oni en 1282
Ils sont tous deux bienfaiteurs de l'Hotel Dieu de Pontoise*

*Raoul Vasleth épousa Erneline dont il eut:
Barthélémi, Hugues et Jean, ce dernier se fit religieux;
et une fille Alix qui se fit religieuse
Hugues eut un fils:
Giflebert qui fut tué par Jean de Boissy*

Celui-ci troublé par le remords fit un don à l'abbaye de Saint Martin pour que l'on y célébrât un anniversaire.

Tous ces seigneurs d'Osny pour la plupart chevaliers accompagnèrent-ils Louis VII dans la seconde croisade en 1152 ? Préférèrent-ils la 3^{ème} sous Philippe Auguste en 1190, car celle-ci fut décidée par les princes de France et d'Angleterre réunis bien près d'Osny entre Trie et Gisors sous l'Orme des Conférences où tant de fois déjà les destinées du Vexin avaient été agitées ? Allèrent-ils avec Louis VIII en 1226 dans sa croisade des Albigeois ou avec Saint Louis dans la 7^{ème} croisade en 1248, dans la 8^{ème} en 1270 ?

Aucun document n'a pu le faire connaître.

Cependant comme beaucoup de Seigneurs s'étaient ruinés pour payer les préparatifs de l'expédition et les frais de leur voyage en Palestine, nous voyons en 1202 deux chevaliers d'Ony, Aucoulf de Regnal et son frère Pierre vendre leur terre d'Ony à Nicolas de Montchevreuil, chanoine de Beauvais ainsi que tout ce qu'ils possédaient en fief et en domaine tant au dedans qu'au dehors d'Ony.

Au nombre des choses vendues était la Dixme appelée Dixme d'Ony qui se percevait tant au dedans qu'au dehors.

En 1227, Nicolas de Montchevreuil légua cette dixme et autres droits au chapitre de Beauvais.

Voici in extenso la copie de ces transactions.

Ces pièces m'ont été confiées par M. l'abbé Gault, curé actuel d'Osny.

(1) Quierzy-sur-Oise: commune de l'Aisne.

(2) Dom Estiennot: historien de l'abbaye de Saint-Martin.

1202 - Dixme d'Ony

Au nom de la sainte et indivisible trinité.

Scachent tous présents et à venir que nous Aucoulf de Regnal et mes frères Simon, clerc, et Pierre, chevalier du consentement de ma femme et de mes enfants, avons vendu à Nicolas de Montchevreuil, chanoine de Beauvais tout ce qui nous appartenait à Ony, tant en fief qu'en domaines dans et hors ledit village que nous tenions du seigneur Hugues de Chaumont.

Et moi Hugues, du consentement de ma femme et mes enfants ai délaissé et concédé audit Nicolas ladite terre pour la tenir librement, franchement, sous la réserve d'un cens annuel de 20 sols parisis que ledit Nicolas sera obligé de me paier à Chaumont à la fête de Saint Rémi et sous la condition qu'il pourra donner ladite terre et tous ses revenus à telle église qu'il lui plaira, sauf le cens qui doit à moi et à mes héritiers.

De ce sont témoins l'abbé Gautier de Marchais Raoul (de Mercasio Radulphi) (1). Guillaume, doien de Triel, Jean, seigneur de Triel. Jean de Montchevreuil, Jean de Boissy et Hugues son frère. Gautier de Flavacourt, Gautier de Robier, Guillaume de Dareens, Guillaume de Megnelot. Pierre de Dareens, prévôt de Chaumont, Raoul Fortier, Hugues, prévôt de Fresnel.

*Fait publiquement, au château de Châteonont l'an de l'incarnation mil deux cent deux,
Scellé en lacs de soie rouge.*

(1) *Abbaye de Marche-Raoul.*

Juillet 1207

Je, Enguerrand de Montchevreuil, chanoine de Beauvais, fait scavoir à tous ceux que ces présentes lettres verront que j'ai délaissé et délaisse à perpétuité la Dixme d'Ony et toutes les autres choses acquises audit lieu par le Seigneur Nicolas de Montchevreuil mon oncle, ci-devant, chanoine de Beauvais, avec tous les droits que j'avois et pouvois avoir sur icelles, pour desdite dixme d'Ony et autres acquets dudit Seigneur Nicolas, être disposé, suivant qu'il en a ordonné ce selon que les doiens de Chartres et de Beauvais et Pierre, trésorier de Saint Nicolas de Beauvais exécuteurs testamentaires dudit seigneur Nicolas, ont déjà jugé et jugeront à propos d'en disposer, et je consens qu'ils prêtent serment en personne que je ne réclamerai ny ferai jamais rien réclamer dans ladite Dixme et autres acquets sous prétexte d'aucun droit. En foi de quoi j'ai fait apposer mon scel à ces présentes.

*Fait l'an de notre Seigneur mil deux cent sept au mois de juillet.
Scellé en lacs de parchemin.*

Juillet 1227

Je, Jean de Chaumont, seigneur de Mellot: fais scavoir à tous ceux à qui ces présentes lettres verront que le seigneur Jean de Montchevreuil, chevalier étant en ma présence dans l'église de Morfontaine a reconnu n'avoir aucune réclame, aucun droit sur la dixme d'Ony, acquise et tenue de moi par le seigneur Nicolas de Montchevreuil, son frère cy-devant, chanoine de Beauvais ny sur les autres choses que ledit seigneur Nicolas de Montchevreuil a autrefois acquises dans ledit village et ladite paroisse d'Ony et que ledit seigneur Jean de Montchevreuil a abandonné à perpétuité en ma présence pour lui et ses héritiers, ladite Dixme et toutes les autres choses que ledit seigneur Nicolas avait acquis dans ledit village d'Ony avec tous les droits qu'il avait et pouvait avoir sur icelles pour exécuter l'ordonnance de dernière volonté dudit seigneur Nicolas et remplir l'intention des doiens de Chartres et de Beauvais et de Pierre, trésorier de S^t Nicolas de Beauvais, exécuteurs testamentaires dudit Seigneur Nicolas; Et je consens pareillement que l'Eglise S^t Pierre de Beauvais, tienne et possède, à perpétuité toutes lesdites choses, suivant l'intention dudit Seigneur Nicolas et de ses exécuteurs testamentaires et des susnommés, sauf cependant les vingt sols de cens annuel qui doivent m'être payés et à mes héritiers, à perpétuité à Chaumont, le jour de la fête de Saint Rémi et afin que ce soit une chose stable à toujours, j'ai fait apposer mon scel à ces présentes lettres. Fait l'an de notre Seigneur mil deux cent vingt-sept, au mois de juillet.

Scellé en lacs de parchemin.

16 novembre 1227

Confirmation accordée par le pape Grégoire au chapitre de Beauvais de la Dixme d'Ony.

Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers fils les Doiens du chapitre de Beauvais.

Salut et bénédiction apostolique. Il est digne de donner notre consentement aux demandes justes et raisonnables et de concourir à leur exécution. C'est pourquoi voulant répondre favorablement à vos justes suppliques, nous autorisons et nous assurons par la force des présentes de notre autorité apostolique, les Dixmes d'Ony, vos possessions et autres biens, pour en jouir par votre église et vous valablement et paisiblement au titre que vous les possédés; qu'aucun homme ne soit donc assez téméraire pour enfreindre le présent acte de notre confirmation, n'y pour y contredire, mais si quelqu'un a assez de présomption pour y déroger, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné au Palais de Latran, le seize novembre de la première année de notre Pontificat.

Scellé d'un sceau de plomb sur lequel est écrit, Gregorius Papa v.u.i.j. et sur le revers S.P et S.S.F

En las de soye Rouge et jaune.



Décembre 1209

Transaction relative au Patronage de l'Eglise d'Ony.

Les Doiens, Prevôt et archidiacre d'Amiens, à tous ceux à qui ces présentes lettres verront, salut en notre Seigneur: Scavoir faisons que sur la contestation survenue entre vénérables personnes, les Doiens et chapitres de Beauvais d'une part et l'archidiacre de Pontoise d'autre part, au sujet du droit de patronage de l'Eglise d'Ony de laquelle contestation, la connaissance nous avait été renvoyée par le Saint Siège, il a été par médiation de gens de bien transigé entre eux de la manière qui suit: C'est à scavoir que l'archidiacre de Pontoise et ses successeurs et le Doien et chapitre de Beauvais conferrons à perpétuité ladit église alternativement de manière que l'archidiacre de Pontoise la conferra le premier et que celui à qui elle le sera, soit par l'archidiacre ou ses successeurs, soit par le Doien et le chapitre de Beauvais sera obligé de prêter serment de fidélité aux Doiens et chapitre de Beauvais et à l'archidiacre de Pontoise et ses successeurs, dans le mois après la collation a lui faite de ladite Eglise.

Et nous, en vertu de l'autorité apostolique qui nous est commise, confirmons ladite transaction de la manière qu'elle a été faite. En foi de quoi nous avons fait apposer nos sceaux aux présentes lettres.

Fait l'an de notre Seigneur mil deux cent neuf, au mois de décembre.

Scellé de trois sceaux en lacs de parchemin.

Collationné sur les originaux en parchemin, exhibé et trouvé conformes et rendus au porteur par les notaires royaux à Beauvais soussignés à l'original.

Le quatre janvier mil sept cent quatre-vingt quatre.

On voit par les pièces que je viens de reproduire et en ce qui concerne le petit village d'Osny comment l'autorité royale et celle du clergé s'augmentait au détriment de la puissance féodale. L'essor que prirent les communes, l'importance grandissante de la bourgeoisie assura la soumission des Seigneurs.

Dans Seine-et-Oise, la féodalité rebelle ne survécut guère au règne de Philippe-Auguste, mais il n'en fut pas de même du clergé.

L'habile modération des puissants abbés de S^t Germain et de S^t Denis, la constance de leurs sympathies et de leur fidélité aux rois de France amenèrent ceux-ci à la fondation de nombreux établissements religieux. (656) Abbaye de Chelles qui posséda des biens à Osny jusqu'en 1714. (899) Abbaye de S^t Mellon de Pontoise (1) dont un membre de la famille d'Osny fut chanoine. 11^e siècle. Abbaye de Maubuisson dont plusieurs seigneurs d'Osny furent bienfaiteurs.

Le Détail du Vexin ne dit rien de l'histoire d'Osny de 1282 à 1432.

Mais un cueilloir de rentes d'un Seigneur d'Ony en 1343 m'a permis de combler cette lacune.

Le cueilloir que m'a confié Monsieur le Curé d'Osny est un vieux manuscrit couvert en parchemin en très mauvais état, les caractères en sont peu clairs et presque effacés par les années.

J'en ai fait la traduction, sauf quelques termes de l'époque qu'il ma été impossible de

déchiffrer; mais j'ai cru cependant la reproduire ici afin que la postérité retrouve quelques noms des anciennes familles d'Osny et afin de faire connaître surtout à la classe populaire ce que les Seigneurs d'Osny réclamaient à leurs aïeux.

(1) L'église collégiale St Mellon de Pontoise a été détruite à la Révolution.

Ancien cueilloir de rentes

Cens et rentes seigneuriales reçues en 1343 par Guillaume du Brueil seigneur d'Ony.

En ces quelques lignes ci-après sont contenues toutes les choses que Mestre Guillaume de Brueil à Ony et ailleurs, en la châtellenie de Pontoise, 2^{eme} district, selon ce qu'elles sont tenues dudit Seigneur en fief ou à cens.

Il y a, soit ce qui est escrit, scensément les choses qui sont tenues de chacun an, aux Seigneurs.

Sont contenues les rentes qui sont dues audit Mestre Guillaume en son nom et seront peut-être seulement escrites après et d'autre part.

Et les sommes qui sont dues, sans les autres héritages; pour quoi lesdites rentes puissent être trouvées plus commodément et plus clairement.

Et est à savoir que lesdites rentes sont dues aux époques qui suivent:

A Pâques,

A la Pentecôte,

A la S^t Jean Baptiste,

A la Toussaint,

A la S^t Martin d'hiver.

A Noël,

A la mi-carême,

A Pâques fleuries,

Et après sont contenues toutes les charges de quoi lesdits héritages sont chargés.

Et après sont escrites.

Et après sensément les choses que Mestre Guillaume tient en fief de Pierre d'Oni estimées d'après les rubriques, et par somme aux dites conditions, à lui fut faites et être suivies dudit Seigneur Jean de Chamilly après l'an 1343.

Tout le manoir et la cour et toutes les maisons qui y sont, excepté la grange et les vieux greniers de l'hotel et les chartries joignant lesdits greniers à la voie par où on va à la fontaine de la commune, excepté le courtil que longent lesdits granges greniers et chartries.

Id. Le chemin qui joint avec la paroi qui clot tout au long le manoir dans le colombier et les chambres dessus la cave. Lequel est chemin principal. Et tous les noyers qui parent ledit chemin principal et le chemin public par où l'on va à Boissy.

It. Un demi arpent et 10 perches de jardin joignant à l'hostel, tenant d'une part à Pierre d'Ony et aboutissant au chemin.

It. Joignant les jardins de l'hostel un arpent et un quart et 10 perches de jardins, aulnaies tenant d'une part à Pierre d'Oni, aboutissant au ru, d'un bout le chemin de Boissy et d'autre bout Thibaut de la Fontaine y à des plantations dessous la fontaine de la commune.

It. Un demi arpent dessous de la fontaine de la cour.

It. Un demi arpent de terrain tenant d'un côté Hécelin de la Bonne-Ville et d'autre côté à Jean Durand de Boissy.

It. Une pièce de pré qui fut achetée de Pierre de la Groue, où il y a des arbres plantés dessus joignant aux dites plantations déjà nommées.

Ce sont les terres arables tenues en fief de Pierre d'Oni par ledit Mestre Guillaume.

Un arpent et un quartier sur les Murgiers (1), tenant à Haudierne de Cormeilles.

It. Au bois Guérin; un arpent et demi et 10 perches tenant d'une part à Pierre d'Oni et d'autre part à un arpent de plaine que ledit Mestre Guillaume y a.

It. 4 arpents et demi et dix perches à la terre de la Voie Droite, tenant d'une part à Haudierne de Cormeilles et aboutissant à des terres en labours.

It. Un arpent et demi quartier tenant d'une part à la terre de Mestre Guillaume à ce luy et d'autre part à F. d'Ennery.

It. Un arpent et quinze perches de terre aux Grès tenant d'une part et d'un bout à Jean Leroi et aboutissant à Etienne de la Fontaine.

It. Un arpent et un quart séant à la Voie Droite tenant d'une part à la Voie Droite et d'autre part aux aboutissants.

It. Un arpent et 10 perches de terre à la Voie Droite tenant d'un côté à la terre de la Maison Dieu et d'autre part aux enfants de Jean Paradis.

It. Un arpent un quartier et 10 perches au Val Guyon tenant d'un côté à Saint Ladre et d'autre côté à Noël de Génicourt.

It. Un arpent un quartier et 10 perches de grouettes et de sablons en la vigne de Landasse, tenant de tous les côtés à Pierre d'Oni.

It. Un demi arpent et dix perches de terre dessus les petits Murgiers, tenant d'un côté à Jean de la Groue et aboutissant à Agnès Lagrosse.

It. Un quartier et dix perches de terre dans les petits Murgiers, tenant d'une part aux petits Murgiers et d'autre part aboutissant à Haudierne la Borgne.

*Toutes les terres ci-dessus désignées par ledit Mestre Guillaume et qu'il tient contiennent:
40 arpents 55 perches.*

(1) Murgiers ou meurgiers: synonyme de groue, mauvaise terre caillouteuse.

Ce sont les terres arables tenues en fief dudit Pierre d'Oni par ledit Mestre Guillaume à charges de cens.

Deux arpents un quartier et dix perches de terre au Val Guyon, tenant d'un côté à Saint Ladre, d'autre côté à Guillaume Grolai, baillée à Guillaume Dumoncel de Génicourt, à 20 livres 6 deniers par de chaque année.

It. Un arpent un quart et dix perches de terre séant à la croix de Bois, tenant d'un côté à Jean Leroi, d'autre part à Pierre Hénaut, baillée audit Pierre à 15 livres par de chaque année.

It. Dessus les Vignes un arpent un quartier et six perches de grouettes tenant d'un part à Pierre d'Oni, aboutissant à Etienne de la Fontaine baillée audit Etienne à charge par de chaque année de 2 livres à Pâques.

It. Au bois Guérin un arpent de terre tenant à Pierre d'Ony, baillée à Jean Malaperte pour faire vigne, 2 livres par de chaque année.

Somme de terre baillées à cens 6 arpents 1 perche.

Ce sont les vignes tenues en fief de Pierre d'Oni.

Un quartier et 26 perches et demie de la Vigne du roy, tenant d'une part à Nodier de Cormeilles, et l'autre quartier qui est au dessus de Chelles en vilanage.

Et un arpent de vigne au Bois Guérin appelée le Plan des Murgiers, tenant d'une part à Pierre d'Oni et un arpent de terre qui a été baillée à Jean Malaperte dudit Mestre Guillaume.

Somme: 2 arpents, 2 quartiers et 1 perche.

Ce sont les prés tenus en fief de Pierre d'Oni.

A la voie du Bébriel demi arpent et 16 perches de pré et aunaies tenant d'une part à Jean Amodel et de l'autre part à Jean Duchesne.

It. Un arpent et une demi perche de pré, tenant à la Dixme de Cormeilles et aboutissant à Pierre le Diablé.

Somme des prés tenus dudit Pierre d'Osny:

2 arpents 66 perches et demi perche.

Ce sont les mesures bannierées au moulin du Gué dudit Pierre d'Oni.

Pierre Hamart pour leur mesure:

<i>A Pâques Fleuries</i>	<i>30 oeufs</i>
<i>A la mi-aôut</i>	<i>2 poussins</i>
<i>A la S^t Rémy</i>	<i>2 poussins</i>
<i>a la Toussaint</i>	<i>1 gélinage</i>
<i>a la S^t Christophe</i>	<i>Id</i>
<i>a Noël</i>	<i>1/2 couple chapon</i>
<i>une mine d'avoine et doit une couste drap fait au pied et bannée au moulin</i>	

It. Jean de la Bonne-Ville pour sa mesure

<i>A la S^t Christophe</i>	<i>16 deniers</i>
<i>A la mi août</i>	<i>2 poussins</i>
<i>A la S^t Rémy</i>	<i>16 deniers</i>
<i>A la Toussaint</i>	<i>1 gélinage</i>
<i>Et doit une couste draps fait et cornée au pied et bannée au moulin.</i>	

It. Pierre le Roy pour sa mesure

A la Saint Rémy 17 deniers

Et doit une couste drap fait et cornée au pied et bannierée au moulin.

Ce sont les avoines dues pour les courtils de la rivière dudit Pierre d'Ony:

Raoul Amondel pour son courtil 2 boisseaux d'avoine un comble et ras et un ni comble ni ras, tenant à Roger le Couturier.

It. Laurent Morel id id tenant à Aubert Dongué

It. Aubert Dongué id id id à Laurent Morel

It. Roger Lecouturier pour son courtil tenant à Raoul Amondel et aux hoirs de feu Thibaut de la Fontaine 6 boisseaux, 5 comble et ras et 1 ni comble ni ras.

Somme: 12 boisseaux,

Ce sont les terres où ledit Mestre Guillaume prend champart moitié du fief dudit Pierre d'Ony, dont le champart est tout dudit Mestre Guillaume, qui est à prendre de 6 gerbes et demie à la mi août, hors la dixme; autant comme monte la dixme pour le loyer du laboureur.

Esmangard Lameneur et ses enfants, 2 arpents et deux quartiers séant aux Marchés, tenant d'un bout à Jean de la Groue et audit Mestre Guillaume.

It. Les hoirs de Jean de la Groue, 1 arpent et demi de terre séant aux Marchés, tenant à Esmangard Lameneur et à Mestre Guillaume.

It. Agnès Amondel 1 arpent séant aux Marchés tenant d'une part aux hoirs de Jean de la Groue et d'autre part à Mestre Guillaume.

It. Jean le Cordonnier de Pontoise 1 arpent de terre séant aux Marchés, tenant aux hoirs de Jean de la Groue.

It. Jean de la Fontaine, 2 arpents de terre séant aux Marchés, tenant à Pierre Delaplace de Génicourt.

It. Pierre Delaplace de Génicourt, 2 arpents de terre séant au Senel, tenant à Jean de la Fontaine.

It. Heudin Lefuel et son frère Etienne, demi arpent séant au Senel, tenant à Pierre Delaplace.

It. Pierre Delaplace, 2 arpents séant aux Marchés aboutissant à Raoul Amondel.

It. Beaudoin Lepetit et Eymard Beaudoin et Pierre Delaplace 3 arpents aux Marchés.

Somme des terres: 15 arpents et demi où ledit Mestre Guillaume a tout le champart qui est de 6 gerbes et demie mises hors la dixme; et autant comme la dixme monte pour le loyer du laboureur.

Ce sont les terres tenues à champarts communs entre Mestre Guillaume du Brueil et Pierre d'Osny.

Geoffroy Leclerc de N.D. de Pontoise deux arpents et demi au Val Guyon, tenant à Raoul Lejeune de Pontoise.

Pierre Grolai, 1 arpent séant au Val Guyon, tenant à Robert et aux enfants Robert Lejeune.

Robert Grolai, 2 arpents au Val Guyon, tenant à Pierre Grolai et aux terres de S^t Ladre.

Les enfants de Robert Lejeune, 2 arpents au Val Guyon, tenant à Pierre Grolai et à Pierre son frère et d'autre part, aux terres de Saint Ladre.

Sommier des terres tenues à champarts communs:

7 arpents.

Ce sont les mêmes cens dus en sommes.

Du propre cens dû à la S^t Rémy 66 livres en eumion comptent en plus du cens des terres nouvellement baillées et les cens que les mesures ci dessus désignés donnent en deniers comme mesures.

It. Des cens dus à la mi-carême par 6 deniers.

It. Des cens dûs à Pâques-Fleuries 6 deniers par maison.

It. Des cens dûs à Pasques par Estienne de la Fontaine pour 6 greniers et 6 perches de grouettes tenant à Pierre d'Oni et aboutissant à ceux où il doit faire vigne.

Et après sensément les choses que ledit Mestre Guillaume de Brueil, tient en fief des hoirs de Monsieur Gautier de Baudeuil divisées par rubriques et par sommes:

1° La grande granche de l'hostel, les vieux greniers et les chartries joignant auxdits greniers et le courtil du jardin qui joint derrière les choses ci-dessus désignées.

It. Le pré de la Vallée où il y a entre le rû et le chemin 1 arpent et demi et 2 perches, tenant d'un côté à Raoul Gautier et de l'autre à Jean Malapert et de ce à bail ledit Mestre Guillaume une haie joignant du pré dudit Raoul pour 6 deniers de cens à la S^t Rémy.

Et ce sont les terres en blé qui sont tenues par ledit Mestre Guillaume de Brueil.

It. 4 arpents de terre et 5 perches à la Vallée, tenant d'une part à Saint Ladre et aboutissant à Jean Malapert.

It. 5 arpents et demi et 17 perches de terre tenant d'une part à Jean Pimpenard et aboutissant au bout à Pierre Giraut.

It. 6 arpents et 55 perches de terre à la Couture des Murgiers, tenant d'un côté aux vignes des Murgiers et d'autre part à Pierre d'Ony.

Somme: 15 arpents 3 quartiers et 7 perches.

Ce sont les mesures qui ne sont pas dudit fief.

Raoul Leprévost autrement dit Gautier pour sa mesure

<i>A la S^t Christophe</i>	<i>6 deniers</i>
<i>A Pasques</i>	<i>30 oeufs</i>
<i>A la pentecôte</i>	<i>6 deniers</i>
<i>A la mi-août</i>	<i>2 poussins</i>
<i>A la S^t Remy</i>	<i>6 deniers</i>

*A la Toussaint
A Noël*

*1 septier d'avoine
1 chapon, 2 pains 1 seau de vinage*

Il y a 10 autres mesures qui censément qui doivent toutes autres redevances et rentes comme celles ci-dessus désignées, excepte que les rentes dues en la S^t Remy à différence et distincte selon que chacune desdites mesures doit en plus ou moins, selon que chacune desdites mesures est ci-dessous nommées simplement:

La fille feu Thibaut de la Fontaine et ses personnes pour leur mesure, à la S^t Rémy 6 deniers

Jean Levoyer et ses personnes à la S^t Remy 16 deniers et 2 poussins.

Roger Lecouturier et Agnès Lagrosse, sa femme et ses personnes à la S^t Rémy 16 deniers et 2 poussins.

P. Hamart et ses personnes à la S^t Rémy 16 deniers.

Les enfants Pernelle de la Vallée et ses personnes à la S^t Remy: 6 deniers.

Jean Malapert et ses personnes à la S^t Remy pour sa mesure où il mange 2 poussins.

Jean de la Groue, le jeune

à la S^t Rémy pour sa mesure 16 deniers

à la Toussaint 1 gélinaige

à Pâques 15 oeufs

Jean de Goupillon à la S^t Rémy 6 deniers

Jean Malapert: 6 deniers, 1 gélinaige 15 oeufs

Jean Levoyer: 6 deniers 1 gélinaige 15 oeufs.

It. Des rentes de Noël:

2 boisseaux d'avoine, 1 comble et rase et 6 deniers de cens d'une part et 15 d'autre part et 15 de cens d'autre qu'Etienne de la Fontaine doit pour ses maisons, pour son jardin de la Coursière et sont comptés les deniers et cens aux termes auxquels ils sont dus.

Ce sont les mêmes cens tenus desdits hoirs

1° Des cens de la S^t Rémy 26 deniers environ.

Id. Le quart de cens qui monte environ à 6 deniers.

Les cens dus à la S^t Martin 15 deniers et autres 6 deniers.

Et après sensément les choses que ledit Mestre Guillaume tient en fief de Adam de Jouy.

Séant: estimés.

1° Au val de Jouy, une mesure et demie desquels Michel Rose tient et pour laquelle il doit à Noël 1 septier d'avoine, 2 chapons 2 pains de 6 livres.

It. Gilles Lapp et ses personnes pour sa mesure il doit une mine d'avoine, 1 chapon et un pain de 6 livres.

It. 7 deniers de même cens dus à la S^t Rémy de plusieurs tenanciers.

It. A Pâques 6 deniers plus 6 deniers et encore 25 oeufs.

Et après sensément les choses que ledit Mestre Guillaume tient de l'Abbaye de S^t Denis, tant en fief comme en censime.

1° Une maison et un pressoir dedans qui est à année, lequel doit en lieu de rachat dix livres à tant est moissonné et taxé et est chargé d'un muid de vin et moitié de telle somme comme il gagne doit à la Saint Vincent.

A aussi même une vigne à cens, contenant 6 quartiers et 6 perches tenant à Jean de S^t Martin et d'autre à Jean Hénaut à 25 deniers de cens dus dans la huitaine de S^t Denis.

It. 1 quartier séant à Boissy à 25 deniers de cens.

It. 1 vigne contenant 1 arpent et 15 perches, tenant d'un côté à Abbert et de l'autre côté à Aubert Lepommier en vilanage et doit cette partie à Abbert 6 deniers et à Aubert 6 deniers de cens à la S^t Christophe.

Ce sont les choses que ledit Mestre Guillaume tient en fief de Jacques de la Bonneville estimés quoi y a cause de Jean du Fresnoi: 6 fiefs à Jean de la Bonneville qu'il tient dudit Mestre Guillaume dont vaut bien le rachat qu'il estime 40 livres et ce ledit Mestre Guillaume aliénait lesdits fiefs, il est taxé à moissonner qu'il ne devrait que 6 livres audit Jacques dont il est tenu.

Et il tient dudit Jacques aussi ce qui est dit est de bonne foi. Une partie dudit demeurant à (Aneri) Ennery.

Ce sont les vignes que Mestre Guillaume tient en fief de Chelles.

Une vigne que Mestre Guillaume fait planter et qui couvre 2 arpents de terre, tenant d'un côté à Pierre d'Ony et d'autre part au chemin.

It. La vigne du chemin d'Ony, tenant d'une part à Pierre Ardenne et d'autre part au moulin de la Roche.

Et un quartier de la vigne du Roy.

Ce sont les terres que Mestre Guillaume de Brueil tient en vilénage de Chelles.

1° Deux arpents et 2 perches, tenant d'une part à la voie des Murgiers et d'autre part à Hugues Amodél.

Id. En hoursures et en lannoie (1) tenant un demi arpent et 16 perches et deux arpents et demi et 15 perches entre les deux chemins verts de Boissy.

It. Vingt-deux arpents de sablons, tenant au chemin de Boissy et deux quartiers et 2 perches dessus la maison Hamart, tenant d'une part à Agnès Lagrosse et aboutissant à Guillaume d'Aunoie, baillée à 6 de cens à Jean de la Groue à la S^t Rémy.

Et six arpents un quartier de terre plantée d'arbres devant l'hotel.

(1) Hoursure et lannoie: selon l'abbé Lefèvre, de horsire=oseiraie et lannoie=aulnaie.

Ce sont les cens et rentes tant en argent qu'en autres choses dues chacun an à Mestre Guillaume de Brueil en la Ville d'Ony lès Pontoise, lesquelles rentes furent reçues et trouvées l'an de grâce 1343 au fêtes et aux termes qui suivent.

1° A Pâques:

Le grand arpent de Bernard le charron et un arpent et demi et dix perches de vigne séant à la Croix, baillée à trois de cens

6 deniers

Les enfants Etienne de la Fontaine pour leur jardin de la Fontaine baillée à trois de cens

6

deniers

Les enfants Guillaume Noël de Génicourt, 2 arpents et 44 perches de terrain au Val Guyon baillée à 3 de cens

16 deniers

Ce sont les cens de Jean de la Fontaine dus le jour de grand Pâques.

1° Michel Rose pour sa maison *16 deniers*

2. Jean Pelerin et ses personnes pour sa mesure *16 deniers*

3. Gilles de la Groupe pour le pré de la Vallée *16 deniers*

Et après deuxièmement les oeufs dus, évalués le jour de Grand Pâques.

Martin Levary et ses personnes pour leur mesure *20 oeufs*

Jean de Goupillon et ses personnes pour leur mesure où ils mangent *20 -*

Pernelle de la Vallée *id id* *20 -*

Jean Malapert *id id* *20 -*

Eudes de la Groupe *id id* *20 -*

Guillaume Hénaut *id id* *20 -*

Jean le pauvre *id id* *20 -*

Jean le riche *id id* *20 -*

Jean Malapert *id id* *20 -*

Pierre Hamart pour sa mesure de la Vallée *20 -*

Raoul Prévost pour sa mesure *20 -*

Pierre Hamart et ses personnes pour leur maison à Emarmont *20 -*

Jean de la Groupe pour leur maison *6 -*

Martin Levoyer et son courtil (1) qui est sur la maison et les plantations au mitan *20 -*

Ledit Jean Etienne de la Fontaine *20 -*

Jean Magnan et ses personnes pour leurs mesures *30 -*

(1) Courtil: jardin en ancien français.

Ce sont les oeufs dus audit Mestre Guillaume en la ville de Juy la Fontaine.

Jean pour sa mesure 20 oeufs

Ce sont les cens que ledit Mestre Guillaume a en ladite ville d'Ony le jour de la Saint Jean Baptiste.

Jeanne Lagrosse pour sa maison qui joint la vigne du Gué 4 deniers

Ce sont les cens que ledit Mestre Guillaume a en ladite ville d'Ony le jour de Saint Christophe.

Jean de la Bonneville pour sa maison où il mange 16 deniers

Pierre Hamart et ses personnes pour leur mesure ci 16 deniers

Jean Malapert pour sa vigne du clos 4 deniers

Ce sont les poussins que ledit Mestre Guillaume a en ladite ville d'Ony, le jour de la Mi-aouût.

Martin Levoyer et ses personnes pour leur mesure 2 poussins

Pernelle de la Vallée id id 2 -

Jean de Goupillon id id 2 -

Jean Malapert pour sa mesure sous voie 2 -

Jean Malapert pour sa mesure sur voie 2 -

Guillaume Giraut et ses personnes p^r leur mesure 2 -

Jean le riche id id 2 -

Pierre Hamart id id 2 -

Pierre Hamart pour sa mesure qui est à une fenêtre 2 -

Raoul Leprévost et ses personnes pour leur maison 2 -

Agnès de la Groupe id id 2 -

Jean de la Bonneville et ses personnes pour sa mesure où il mange 2 -

Etienne de la Fontaine pour sa mesure 2 -

Ce sont les cens et rentes que ledit Mestre Guillaume de Brueil a en ladite ville d'Ony le jour de la fête de S^t Rémy.

Jean Amodel pour sa maison de la place 1 livre

- *pour son courtil du haut* 1 denier

- *pour sa vigne des Murgiers* 1 seau de vin

- *pour son courtil* 1 denier

- *pour son courtil du passage* 1 denier

- *pour son jardin d'Emarmont* 2 deniers

Jean Amodel pour sa grange d'Emarmont 2 deniers

- *pour sa vigne d'Emarmont* 1 seau

- *pour un arpent de sablons en chastelon* 1 livre

<i>Jean le Riche pour sa maison de la place</i>	1 livre
- pour sa terre de la Vallée	6 deniers
- pour son courtil du Brueil	1 denier
- pour sa vigne des Murgiers	1 seau
- pour son courtil de la rue	2 deniers
- pour son courtil d'Emarmont	1 denier
<i>Jean de Bonneuil pour sa maison d'Emarmont</i>	2 deniers
<i>Jean Prévost pour son courtil du Brueil</i>	2 deniers
- pour son courtil de la Fontaine très long	2 deniers
<i>Simon de Baune pour sa terre des pendants</i>	2 deniers
<i>Martin de Menucourt id id</i>	2 deniers
- pour sa terre de la Croix	1 denier
- pour sa terre que loue sa femme	1 denier
<i>Michel Foubert pour sa mesure</i>	6 sols
- pour la haie Bérard	6 deniers
- pour le courtil qui est sur Martin	1 denier
- pour le courtil qui est sur Langlois	1 denier
- pour le courtil qui est sur Pierre Brunet	2 deniers
- pour le courtil de la rue	2 deniers
<i>La femme qui fut Berthe de la Groue pour sa maison dessus le four</i>	1 denier
- pour sa vigne des petits Murgiers	1 denier
- pour son courtil de la voie	1 denier
- pour sa vigne du clos	1/2 seau
<i>Raoul Prévost pour sa mesure où il demeure</i>	6 deniers
- pour son courtil de la grande haie	1 denier
<i>Martin Levoyer pour sa terre de la Corvée</i>	25 deniers
- pour sa grange dessus sa mesure	2 deniers
- pour le courtil où fut Jean Hamart	1 denier
- pour les plantations de la mesure de Michel Rose	6 deniers
- pour sa vigne du Martroi	6 deniers
<i>Nicolas de la Groue pour sa mesure de la Groue</i>	16 deniers
- pour sa terre du ch ⁱⁿ d'Ennery	2
- pour sa vigne du clos	1 seau
<i>Eudes Amodel pour son courtil de la Fontaine aux Bourgeois</i>	1 denier
- pour sa vigne du clos	1 seau
<i>Guillaume Fontaine et ses personnes pour leur terre des Murgiers</i>	6 deniers
<i>Jean Vincent pour son courtil des Marais</i>	6 deniers
- - de la Fontaine aux Bourgeois	1 denier
- - de Réal	6 deniers
- - de Brueil	1 denier
- - des sentiers de la rue	6 deniers

- pour sa terre du Buisson	1 denier
- pour sa terre des Murgiers	1 denier
Pierre Magnan pour sa terre des Buissons	1 denier
Laurent de Frémilly pour sa terre des Broches	1 livre
- pour son plantin des Raies	6 deniers
Simon le Diable pour son courtil de Brueil	6 deniers
Rendu Dumesnil pour sa terre des pendants	6 deniers
- pour sa vigne où fut Guillaume Levoyer	1 seau
Rendu Dumesnil pour sa maison et sa vigne d'Emarmont	6 deniers
Clément Pasquier pour sa terre derrière sa maison	6 deniers
Pierre Levoyer pour son courtil de la rue	6 deniers
- pour sa terre des champs d'Ony	6 deniers
- pour sa terre des pendants	6 deniers
- pour son courtil de la Fontaine aux Bourgeois	6 deniers
- pour son jardin de la Vallée	6 deniers
Pierre Thiéri pour ses plantins de la Corvée	5 deniers
Alleaume pour son courtil	1 denier
Raoul Amodel pour sa terre entre les voies	1 denier
- pour sa mesure de la Vallée	1 denier
- pour lui, ses personnes et leur courtil de la grande Louve	6 deniers
Jean Lecouvreur pour sa vigne des Murgiers (vin)	1 seau
- pour son courtil des sentiers	6 deniers
Pernelle Leval pour sa terre de la maison Bellart	6 deniers
- pour son courtil de la fontaine aux Bourgeois	2 deniers
- pour son courtil de la voie et pour sa terre	1 livre
- pour son courtil des Pâtis	2 deniers
- pour son courtil du Pré	2 deniers
- pour son courtil de la Groupe	2 deniers
- pour son courtil de la fontaine aux Bourgeois	2 deniers

Signature avec paraphe de Guillaume de Brueil.

Il résulte de ce cueilloir de rentes qu'en 1343:

Mestre Guillaume de Brueil était vassal de Pierre d'Ony.

Que Pierre d'Ony tenait sa seigneurie de Jean de Chamilly.

Par conséquent de 1282 à 1343 on retrouve comme seigneurs d'Ony: Jean de Chamilly, Pierre d'Ony et Guillaume de Brueil.

Ce manuscrit m'a fait également découvrir que l'abbaye de Chelles, l'abbaye de St Denis, je ne sais quelle congrégation de St Ladre (1), la dixme de Cormeilles, l'Hotel-Dieu de Pontoise avaient des propriétés à Ony.

Le Détail du Vexin ne parle plus d'Ony qu'à l'époque où l'église fut abattue par les Anglais en 1432; il est certain que ce petit village si rapproché de Pontoise eut souvent à souffrir des ravages des Anglais pendant la période de la Guerre de Cent ans.

Oni d'après le pouilles d'Eudes Rigaut avait au treizième siècle une chapelle à la Collation pleine de l'archevêché de Rouen.

Elle fut abattue par les Anglais en 1432. Cette date concorde parfaitement avec l'occupation de Pontoise par les Anglais, ils évacuèrent cette ville en 1441.

Elle fut rebâtie vers l'an 1479 et dédiée le 14 octobre de cette même année par l'évêque d'Hippône de l'abbaye de St Martin de Pontoise (2).

Au point de vue de la juridiction, elle relevait alternativement de Rouen et de Beauvais.

J'ai donné copie précédemment des lettres par lesquelles le pape Grégoire en 1227 en présence des discussions du chapitre de Beauvais et des archidiacres de Pontoise avait décidé que le patronage de cette cure serait alternatif entre eux, c'est ainsi que l'archevêché de Rouen y présenta un candidat en 1669 et le chapitre de Beauvais en présente un en 1671.

Osny prend le nom de Oenitum dans le livre de l'administration de l'abbé Suger, les registres de l'archevêché de Rouen l'appellent Oéni en 1497.

Le 20 octobre 1522, Mathieu Lelur (3) acquiert la justice d'Osny et de Livilliers, à la charge de la prévention au roi et l'appel devant le Prévost en garde de Pontoise.

Le 5 mai 1523, Robert Baudry Prévost en garde mit Mathieu Lelur en possession desdites justices à ladite charge.

En janvier 1543 Guillaume Lesueur est seigneur d'Osny et ensuite son gendre François Sublet, Secrétaire des Guerres. (4)

En 1663 Guillaume Sublet, chevalier prend le titre de Seigneur de Noyers d'Ony.

Inventaire par Philippe Barbier, Prévost en garde 5 X^{bre} 1613. (5)

Le 16 juillet 1565 Nicolas Lesueur est tuteur des enfants de Jacques Lesueur, seigneur d'Ony et délivre au nom des mineurs la quittance qui suit:

Je Nicolas Lesueur, greffier de la Cour des Aides à Paris au nom et comme Auteur et curateur des enfants mineurs dans de déffunt M. Jacques Lesueur, en son vivant Seigneur d'Ony et Conseiller du Roy nostre sire en son chastelet de Paris et de demoiselle Anne Hennequin, jadis sa vefve, confesse avoir eu et reçu comptant de noble homme M. François Dobigny, receveur de la Ville de Paris la somme de vingt cinq livres tournois pour ung quartier escheu le dernier jour de juing dernier, passé à cause de cens livres tournois et rentes appartenant aud. déffunt M. Jacques Lesueur comme ayant droit par transport de Généviève Bragelongue vefve de feu Claude Lesueur et lesquels cens livres tournois de rente dès le seizième août cinq cent trente-six (6) furent vendues et constituées aud. déffunt Claude Lesueur par Messieurs les Prévosts des Marchands et eschevins de lad. ville de Paris en l'assignation baillée par le roy de la somme de huit mille trois cens trente-trois livres, six sols huit deniers tournois de rente sur les fermes du poisson nus frais et sallé et d'eau douce vendu aux halles de Paris et huitième du vin

vendu au détail au quartier des halles, de laquelle somme de vingt-cinq livres tournois, je me tiens pour content et m'ay quitté et quite ledit Dobigny et tout autre.

Tesmoins de mon seing manuel cy mis le XVI^e jour de juillet mil cinq cent soixante-cinq.

L. VCXXXVI

N. Lesueur

Collection et communication: M. Toussaint

Traduction: M. Mallet, avoué à Pontoise

En 1610, il y eut un compulsoire ordonné à la requête des dames de Chelles.

Guillaume Lesueur, à qui on signifie les lettres, n'y comparait que comme Seigneur d'Osny et de Livilliers.

En 1621, il y eut une revente des justices d'Ony et de Livilliers, au château du Louvre. Guillaume Lesueur s'en rendit adjudicataire à la charge de payer dans les 3 jours le prix de l'adjudication (4).

La personne commise par le roi lui en donne quittance.

Les dames de Chelles prennent aussi la qualité de Seigneurs d'Ony.

Elles possédaient de grands biens anciennement à Osni et environs (13049 perches) ce que l'on voit dans le terrier de 1547 commencé le 24 mars de cette même année et fini le 16^{9^{bre}} 1550.

(Archives de Nicolay, Seig. d'Oni)

Dans une requête qu'elles présentèrent au roy pour obtenir de lui leurs lettres et commission. A cet effet elles lui exposèrent qu'à cause de plusieurs beaux fiefs qui leur appartenaient tant à Pontoise, Oni, Livilliers et Génicourt qu'autres, elles avaient plusieurs beaux droits, arrières-fiefs, moulins, pêcheries. Dixmes, cens et champarts, dont elles n'avaient aucun papier ni lettres parce qu'ils avaient été perdus dans ses guerres.

(Mémoires de M. Degoin)

Les dames de Chelles étaient tenues à cause de leurs dixmes, de donner tous les ans, le jour de S^t Pierre aux liens un repas au clergé des différentes paroisses. A ce repas se trouvaient communément 1200 personnes qu'il fallait traiter honorablement.

En 1514, on avait consommé à ce repas, 2 boeufs, 12 moutons, un muid de blé et 5 à 6 muids de vin.

Toutes les fois que les convives qui assistaient à ce repas ne se trouvaient pas bien traités, il fallait recommencer.

Il y eut contestation en 1515 et il intervint un jugement. (Il eut été très intéressant d'en connaître l'issue)

Les dames de Chelles possédaient encore à Oni des cens et dixmes en 1714, car le 13 may de cette même année le s^r Jean Bellart, leur intendant intervenait dans les réparations d'une chapelle de l'église d'Ony pour une somme de 132^f 50 payée de concert avec le marquis de Chamilly, seigneur d'Ony.

(Archives de la Fabrique)

De 1688 à 1720, le marquis de Chamilly, lieutenant Général des Armées du roy était seigneur d'Ony.

Cette seigneurerie passa de 1720 à 1788 à la famille des Nicolay (4).

Voici d'après M. Pihan de la Forest la généalogie de ces seigneurs de haute lignée.

(1) Il s'agit de la maladrerie de St Lazare - dit aussi St Ladre - de Pontoise, sise en la paroisse St Ouen, lieu-dit l'Aumône.

(2) Evêque d'Hippône: titre (honorifique) du supérieur de l'abbaye, évêque in-partibus d'Hippône, évêché perdu d'Afrique du nord.

(3) En fait Mathieu Le Tur.

(4) Nombreuses dates approximatives ou erronées.

(5) Il doit s'agir du registre d'inventaire ouvert après la mort de Guillaume Sublet, en 1673 et non 1613.

(6) Il faut lire mil cinq cent trente-six sans doute.

Les Seigneurs de Nicolai:

Porte d'azur à une levrette courante d'argent, colletée de gueules, bordée d'or, l'anneau de mesme.

Nicolas de Nicolai, seigneur de St Victor fut conseiller au Parlement de Toulouse et accompagna Charles VIII au voyage qu'il fit à Naples. Il fut employé en diverses négociations chez les princes d'Italie.

Après la conquête de Naples, le roi l'y laissa en qualité de chancelier. Etant revenu en France, le roi Louis XII lui donna en 1504 une charge de Maître des requêtes. Il devint ensuite premier Président de la Chambre des Comptes de Paris jusqu'en 1518. Il résigna son poste en faveur de son fils. Il avait épousé W... de laquelle il eut: Aimar de Nicolai.

Celui-ci après la démission de son père, épousa Anne Baillet, dame de Goussainville, fille de Thibaut Baillet, seigneur de Sceaux, Président au Parlement de Paris et de Jeanne d'Aunoy, dame de Goussainville, dont il eut:

1° Antoine de Nicolai, Conseiller au Parlement

2° Thibaut de Nicolai, Conseiller au Parlement

3° Renée de Nicolai, mariée à Mathieu Molay

4° Jeanne de Nicolai, mariée en 1660 au marquis de St Marx

De ces enfants, l'aîné Antoine de Nicolai après avoir été Conseiller au Parlement devint Président de la cour des Comptes.

Il épousa Marie de Billy dont il eut Antoine de Nicolai marié en 1683 à Marie Amelot.

Ceux-ci eurent

1° Nicolas de Nicolai

2° Catherine de Nicolai qui épousa François René du Bée.

Nicolas de Nicolai fut président de la Cour des Comptes, il épousa Elisabeth de Fieubet en 1686 et eut de son mariage:

1° Jean Aimar de Nicolai, Colonel Brigadier du roi, mort le 25 juin 1718. Il fut le tuteur

de Voltaire.

2° Marie Elisabeth de Nicolai morte en 1708.

Jean Aimar de Nicolai, seigneur de Goussainville et d'Aulsny, Président de la Cour des Comptes épousa en 1690 en premières noces Marie Madeleine Le Camus et en secondes noces le 20 novembre 1704, Françoise Elisabeth de Lamoignon desquelles il eut, de son premier mariage:

1° Jean Baptiste de Nicolai

2° Marie Catherine Elisabeth de Nicolai

du second:

1° Aimar Jean de Nicolai

2° Marie Elisabeth de Nicolai mariée au comte de Nancey.

Jean Baptiste Antoine Nicolas de Nicolai, marquis de Goussainville, seigneur d'Aulsny-en-Vexin (1) naquit le 8 décembre 1790, fut reçu Conseiller au Parlement en 1812 et ensuite 1^{er} Président en survivance de son père en 1817, il mourut à Auteuil en 1817.

Telle est la généalogie de la famille des Nicolai dont les descendants ont possédé les domaines de la Seigneurerie d'Osny de 1720 à ce jour.

La notice du seigneur de Montgeroult finit ainsi:

Osny

Gouvernement de France

Baillage de Senlis

Osny est proche Pontoise sur la petite rivière de la Viosne, il est du diocèse de Rouen, Parlement et intendance de Paris, élection (2) et grenier à sel de Pontoise, il y avait en 1728 dans cette paroisse 71 feux et 217 habitants.

La cure est la Collation du chapitre de Beauvais alternativement avec l'archevêque de Rouen.

Monsieur de Nicolay en est seigneur, il y a un assez gros château et un grand parc, il y a haute, moyenne et basse justice, le revenu de cette terre consiste en 3 fermes (3); la première dans le Bas d'Osny, auprès de la paroisse qui est affermée.

La seconde, à l'entrée de l'avenue, vis-à-vis le château qui est affermée.

La troisième, à Immarmont, qui est à l'autre bout du parc d'Osny, du côté du passage qui est affermée.

Il y a outre cela deux moulins à eau du costé du potager qui sont affermés.

Il y a outre cela deux moulins à eau sur la rivière de la Viosne qui sont affermés séparément; le grand, qui est le plus fort est en bas du côté de la paroisse, il est appelé le moulin de Pierre.

Et le petit est du côté d'en haut au-dessous du parc, il est appelé le moulin d'Ars (4).

Osny est une des cinq paroisses réservées.

Monsieur Picot et le comte de Lameth son gendre ont acheté cette terre en 1788 (5).

Monsieur le Comte Charles Malo de Lameth maria ensuite sa fille à M. le Marquis Scipion de

Nicolay.

Ce dernier redevint propriétaire du château qu'avaient possédé ses aïeux,

Son fils Cyprien de Nicolay hérita de cette terre (6).

Tous deux furent maires d'Osny pendant plus de 50 ans.

En 1852. Cette propriété avec ses dépendances fut achetée par M. Jules Riottot, fabricant de papiers peints.

En 1877 elle fut vendue à M. Alfred Tourly, banquier à Chartres.

En 1881, elle passa à M. Edmond About, membre de l'Académie Française.

En 1897 elle fut achetée par M. Pierre Decourcelle, homme de lettres, gendre de M. Ed. About.

En 1898, M. Lazare Weiler, ingénieur, censeur à la banque de France, Membre du Comité supérieur des Colonies s'en rendit acquéreur (7).

(1) *Cet obscur Jean Baptiste Antoine Nicolas de Nicolaÿ, s'il a jamais existé, n'a jamais rien eu à voir avec Osny !*

La fin de cette généalogie contient de graves anomalies.

(2) *Election: circonscription financière soumise à la juridiction d'élus, c'est-à-dire d'officiers chargés de la taille et des aides ; la cour des aides jugeait les litiges relatifs aux impôts qu'étaient la taille, la gabelle et les aides.*

(3) *On reconnaît les fermes du bas d'Osny, de la Groupe et d'Immarmont.*

(4) *Passage pas très clair sur les moulins d'Osny.*

(5) *Les Lameth et Picot ont en fait acquis la seigneurie le 21 septembre 1785.*

(6) *Le lien de parenté entre les anciens et les nouveaux Nicolaÿ est plus compliqué que cela. C'est Scipion Louis qui était le fils de Scipion Cyprien et non le contraire.*

(7) *Toutes les années avancées sont plus ou moins approximatives ; il faut lire Weiller.*

Il existe également à Osny un autre château, appelé château de Busagny, entouré d'un grand parc.

Il appartenait en 1646 à M. Jean Defleury, Commissaire des Guerres.

Le 15 mars 1673 il fut vendu à M. Christophe Auguste Porlier qui le donna plus tard à sa fille mariée à M. Jérôme François de la Billarderie.

Le 24 mars 1719 il passa à leur fils Charles de la Billarderie et le 21 août 1743 à M. André Mouchet architecte du roi (1).

Après la révolution, il appartint à M. Pierre, ingénieur du Cadastre.

Au départ de ce dernier, cette propriété fut achetée par M. le Marquis de Nicolay après la vente qu'il fit du château d'Osny en 1852 (2).

M. le Vicomte Arthur de Léautaud, descendant des Nicolay par sa mère en est le propriétaire actuel.

Avant 1790, l'administration des communes appartenait à un Syndic désigné par les habitants.

Il était chargé de gérer les finances et rendait ses comptes après un son de cloche, à la porte de l'église en présence d'un procureur fiscal.

Voici la liste des syndics d'Osny de 1758 à 1788 (3)

1°	<i>Denis Subtil</i>	1758
2°	<i>Jean B^{te} Christophe Auger</i>	1759
3°	<i>François Méline</i>	1760
4°	<i>Claude Gouy</i>	1761
5°	<i>Jean Dumas</i>	1762
6°	<i>Aubin Gilles</i>	1763
7°	<i>Gabriel Durand</i>	1764
8°	<i>Nicolas Laurence</i>	1765
9	<i>Jean Montmirel</i>	1766
10	<i>Nicolas Barré</i>	1767
11	<i>Louis François Roger</i>	1768
12	<i>Gabriel Léger</i>	1769
13	<i>François Lebis</i>	1770
14	<i>Henry Cailleux</i>	1771
15	<i>Michel Louis Rambour</i>	1772
16	<i>Etienne Julienne</i>	1773
17	<i>Nicolas Laurence Legrand</i>	1774
18	<i>Louis Dailly</i>	1775
19	<i>Charles Mellon</i>	1776
20	<i>Charles Bertrand</i>	1777
21	<i>Jacques Leduc</i>	1778
22	<i>François Carbonnier</i>	1779
23	<i>Jean Jacques Naudin</i>	1780
24	<i>Jean Squéville</i>	1781
25	<i>Michel Montmirel</i>	1782
26	<i>Jean François Maître</i>	1783
27	<i>Nicolas Laurence</i>	1784
28	<i>François Durand</i>	1785
29	<i>Niçaise Noël</i>	1786
30	<i>Jean Robert Dumas</i>	1787
31	<i>Nicolas Laurence</i>	1788
32	<i>François Maître</i>	1789

(1) *Charles de la Billarderie n'était pas le fils, mais le frère de Jérôme François de Flahault de la Billarderie ; il agissait en fait au nom de Françoise Fleury. André Mouchet n'est apparemment en rien architecte du roi.*

(2) *Faux car le marquis de Nicolaÿ acheta le château de Busagny à M. Pierre en 1828 !*

(3) *Cette liste de syndics est malheureusement totalement erronée pour une raison inexpliquée.*

Révolution Française

Les mots Révolution Française éveillent vaguement la curiosité de la classe populaire ou leur rappellent des souvenirs des propos qu'elle tient de ses pères ou de ses grands pères. Le gibier, la dîme, le champart, la gabelle (1) sont des termes que l'on prononce mais dont le sens précis échappe.

La révolution a modifié, changé et pour ainsi dire créé de nouveau la nation française, la première étude à faire est de chercher à connaître quelle était la situation du peuple ou du Tiers Etat, sous l'ancien régime.

On a écrit sur ce sujet bien des pages, bien des volumes pleins d'éloquence, les uns ont pris à tâche de réfuter ce que les autres ont avancé, mais ce que l'on ne peut contester ni contredire, ce sont ceux qui ont écrit ou inspiré les Cahiers.

(1) Dîme: impôt religieux prélevé sur les récoltes et le bétail (1/10e environ)

Champart: part des récoltes due aux seigneurs de certains fiefs ; un fief étant une terre, un droit ou un revenu qu'un vassal tenait de son suzerain en échange de devoirs.

Gabelle: taxe sur le sel variant suivant les régions.

Cahiers des doléances

Les archives départementales de Seine-et-Oise renferment des cahiers inédits et principalement les cahiers du bailliage de Pontoise.

Le lundi 2 mars 1789, à 8 heures du matin. Les députés des communes du bailliage de Pontoise se réunissent en la grand' chambre du bailliage de cette ville et remirent l'expédition (1) de l'acte de délibération contenant leurs nomination et pouvoirs et le cahier de doléances à M. Jacques de Mouthiers, chevalier, seigneur de Nucourt, Flémont, Lefoy, Mardalin et autres lieux, Conseiller du roi, président lieutenant-général, civil, criminel et de police du bailliage et ville de la prévôté et vicomté de Pontoise.

Les citoyens Claude Goux (2), laboureur et fermier seigneurial et Pierre Belhague, jardinier représentaient la commune d'Osny, qui possédant 100 feux, avait droit à deux députés.

Dans cette première séance, les députés communaux au nombre de 132 élirent 11 commissaires pour rédiger en un tous les cahiers des paroisses.

Le vendredi 6 du mois de mars à 8 heures du matin les Députés réunis à nouveau dans la grand' chambre du bailliage entendirent la lecture de la rédaction en un seul cahier de tous les cahiers du bailliage.

L'assemblée arrêta le cahier des doléances, plaintes et remontrances du Tiers-Etat du bailliage de Pontoise contenant 78 articles pour être remis aux Députés qui furent chargés de le porter à l'Assemblée générale des Trois-Etats à Senlis, le 11 mars suivant.

Etats Généraux

Baillage de Pontoise

Cahier des doléances, plaintes et remontrances que prennent la liberté d'adresser à S. M. ses très humbles serviteurs et fidèles sujets les habitants composant le Tiers-Etat du Baillage de Pontoise.

Je ne rappellerai ici que les articles concernant plus spécialement les communes rurales. Le chapitre premier contient 10 articles sur les Etats-Généraux, Le chapitre deuxième en contient 14 sur les impôts et sur les finances.

Chapitre troisième Agriculture

Art. 25 Que les baux des bénéficiers et autres usufruitiers ne soient pas annulés par leur mort, mais qu'ils soient faits avec les publications requises et, en conséquence, tiennent comme ceux des autres propriétaires pour tout le temps de leur durée.

Art. 26 Qu'il soit permis aux bénéficiers de faire des baux à longues années comme de 18 ans et au dessus sans qu'ils soient assujettis à de plus forts droits que les baux ordinaires.

Art. 27 Que les gens de main-morte soient autorisés à renouveler leurs baux, un an au moins avant la levée des jachères.

Art. 28 Que le bénéfice de la loi emptorem soit aboli et qu'il soit fait un code rural pour éviter les différends en matières relatives à l'agriculture.

Art. 29 Qu'il soit permis de rembourser les champarts ou au moins de les commuer en redevances, soit en grain soit en argent: Ce moyen ne diminuerait pas les droits du seigneur; il éviterait aux cultivateurs bien des inconvénients tels que d'attendre la commodité, même le caprice des champarteurs, au temps de la récolte, de perdre les fourrages nécessaires aux engrais, etc.

Art 30 Le fléau le plus terrible pour l'agriculture dans l'élection de Pontoise, c'est la chasse. Si ce droit n'est pas entièrement supprimé, et ce serait le voeu général, on ne peut se dispenser d'y faire les plus grandes réformes. L'abus sur ce point est porté à son comble, et tout ce qui a été imprimé dans le mémoire sur la capitainerie de Monceaux n'approche pas encore de ce qu'éprouve l'élection de Pontoise.

On demande instamment que les capitaineries soient supprimées. Erigées originellement pour les plaisirs des rois, elles sont concédées au premier particulier qui veut les acheter, et qui, n'ayant aucune propriété, aucun intérêt au bien du pays, se fait du gibier une branche de commerce.

Qu'il soit défendu à tout seigneur, gens de main-morte ou autres, de céder à un tiers son droit de chasse sous le nom de conservation ou à tout autre titre.

Qu'il soit permis à tout cultivateur d'arracher l'herbe nuisible à ses grains dans toutes les saisons de l'année, qu'il lui soit libre de faire son chaume, quand il le jugera à propos, ainsi que ses foins et ses luzernes.

Qu'il ne soit pas assujetti à épiner, cet arbre expose les hommes et les bestiaux à nombre d'accidents dont on a malheureusement que trop d'exemples.

Art. 31 Qu'il ne soit permis à aucun seigneur d'entretenir des lapins autre part que dans des garennes closes de murs, et que tout cultivateur ait la liberté de tuer le gibier de quelque façon qu'il avisera, pourvu que ce ne soit pas avec des armes à feu.

Art. 32 Qu'il soit permis à tout particulier de détruire les oiseaux et leurs nids et surtout les moineaux francs, de toute autre manière qu'avec des armes à feu.

Art. 33 Qu'à l'avenir l'article du code des chasses contradictoire avec les lois civiles et criminelles pour toutes autres causes en ce qu'il donne à un seul garde l'influence que les lois ne donnent qu'à deux témoins en toutes autres procédures soit supprimé.

Art. 34 Que le nombre des colombiers et des volières soit diminué, qu'il soit fait un règlement à ce sujet; que ceux à qui on accordera le droit, ne puissent avoir que deux boulines (3) par arpent de terre labourable.

Art. 35 Qu'il soit libre à tout propriétaire d'abattre les arbres épais qui sont sur les héritages, sans être obligé d'en obtenir la permission souvent plus coûteuse que la valeur des arbres.

Art. 36 Que tous les arbres plantés tant sur les grands chemins que sur les routes particulières, soient déclarés appartenir aux propriétaires du terrain sur lequel ils sont plantés n'ayant pu être dépouillés de la propriété de leurs terres; qu'à l'avenir les seigneurs ne puissent en faire planter que sur leurs terres, et que tous indistinctement soient obligés d'élaguer ceux qui pourraient nuire à la commodité du passage.

Art. 37 Que tout fermier ne puisse avoir dans la même paroisse qu'un seul corps de ferme.

Art. 38 Qu'il ne soit accordé aucune route particulière qu'à la réquisition des communes qui en supporteront les frais, en indemnisant les propriétaires des terres sur lesquels les dits chemins passeront.

Le chapitre quatrième contient 5 articles concernant le commerce.

Le chapitre cinquième contient 9 articles concernant la justice.

Le chapitre sixième contient 9 articles concernant l'utilité générale.

Le chapitre 7^e contient 3 articles sur l'intérêt particulier de l'élection de Pontoise.

Le chapitre 8^{ème} contient 4 articles sur l'intérêt particulier de la Ville de Pontoise.

Parmi les hommes qui furent envoyés aux Etats-Généraux on voit Pierre Antoine Delacour, fermier de la Seigneurie d'Ableiges et Lacour (4), maire de Senlis, nommés Députés aux Etats, à Senlis, leur nom est inscrit parmi les signataires du Jeu de Paume.

L'abbé Massieu, curé de Cergy fut seul nommé comme représentant du clergé.

Le cahier des doléances du baillage de Pontoise fut arrêté le 6 mars 1789.

(Archives départementales)

(1) Expédition signifie exemplaire.

(2) Il s'appelait pour être exact Claude Gouy.

- (3) *Boulin: logement pratiqué dans un colombier pour permettre aux pigeons de nicher.*
(4) *En contradiction avec d'autres sources...*

A partir de 1790, les élections furent supprimées et la France divisée en départements. Osny appartient alors au point de vue administratif et judiciaire au district de Pontoise. Sous le rapport financier, il appartenait à la Généralité de Paris, il y avait un subdélégué à Pontoise, M. Pihan de la Forest.

Pendant l'an II et l'an III, Osny fit partie du canton de Cergy.

La constitution de l'an IV substitua à l'administration du district, les administrations municipales de cantons. La loi du 17 février 1800 fit succéder à cet état de choses, l'établissement des sous-préfectures.

D'après la loi du 27 décembre 1790, chaque commune fut administrée par un Conseil Général, composé d'un Maire, d'Officiers municipaux, d'un Procureur et d'un Secrétaire.

Jean Baptiste Subtil premier maire d'Osny fut nommé le 15 mars 1790.

Un des premiers actes du Conseil Général fut de louer au sieur Thiberge, tailleur et épicier, un local devant servir de lieu de réunion et le même jour il votait l'acquisition de papier, de chandelle ainsi que de 12 chaises.

Le 28 décembre 1791. En vertu des actes de l'Assemblée législative, le curé Dupuy fit remise à la municipalité des Registres de l'Etat-Civil, mais il continua à en rédiger les actes en qualité d'Officier public.

Il ne résigna ses fonctions qu'en 1793 pour cause de maladie, le soin en fut remis alors au citoyen Jumeaux cordonnier et maître d'école.

15 août 1792. Le curé Dupuy pour ne pas être regardé comme prêtre réfractaire prête serment de fidélité à la Constitution.

5 octobre 1793. Ce même curé remet les cloches, l'argenterie et un manteau au Comité de surveillance des personnes suspectes.

3 août 1793. Le Comité des personnes suspectes se fait accompagner des Officiers municipaux pour extraire les effets précieux de la maison de Charles Lameth.

13 octobre 1793. Le Comité de Surveillance délivre à Marie Picot épouse de Charles Lameth une carte de civisme.

27 brumaire an II. Le comité de surveillance de la sûreté générale de la Convention nationale envoie deux délégués pour saisir Théodore Lameth et Dumas, ex législateurs dans leur château d'Osny à une lieue de Pontoise, ainsi que les nommés d'Aiguillon et Charles de Lameth. Il leur fut répondu que les deux frères de Lameth avaient émigré et que les citoyens Dumas et d'Aiguillon n'avaient jamais eu de demeure à Osny.

22 thermidor an 3. Les habitants de la commune adressent à leur Conseil Général une pétition tendant au partage des biens communaux en exécution de la loi du 10 juin 1793.

Pendant le Directoire de 1794 à 1799, rien de saillant ne se passe à Osny si ce n'est les réquisitions successives de blé, d'avoine et de fourrage pour alimenter le grenier d'abondance de Paris.

Après la Constitution de l'an 12, le Conseil Général d'Osny prête serment de fidélité à

l'Empereur et en 1816, il jurait d'obéir aux lois et de servir fidèlement le souverain qui règne par elles et qui les fait exécuter.

Ces deux faits bien caractéristiques font ressortir le peu d'importance que cette assemblée accordait alors aux choses politiques puisque composée à peu près des mêmes hommes, elle jurait d'obéir aussi bien au roi qu'à l'empereur.

L'esquisse historique de la commune d'Osny n'offre plus après la révolution le même intérêt qu'avant, d'ailleurs l'obligation de mettre en scène des personnages dont les familles existent, rendrait la tâche difficile.

Les événements qui se sont produits pendant ces années de luttes étaient grandioses aux frontières, et plus souvent mesquines et funèbres, à l'intérieur.

Comme partout dans les villages, les petites ambitions s'y sont montrées sous un vilain jour. Comme partout on y a exécuté les décrets de la Convention. On a fait des perquisitions chez les nobles, on a monté la garde, on y a fait réquisitionner le blé, l'avoine.

On a remis le bronze des cloches pour faire des canons et l'argenterie des églises pour payer nos soldats.

D'un autre côté, on s'y est beaucoup enrôlé pour défendre la Patrie et on y a supporté la misère profonde qui venait ajouter ses horreurs aux discordes civiles.

Je me bornerai maintenant à citer sans commentaire les délibérations les plus importantes prises en vue d'assurer le développement économique de la commune d'Osny.

Le 9 mai 1824 la translation du cimetière est décidée et son agrandissement est voté le 13 mai 1864.

Son emplacement autour de l'église et au centre du pays, l'augmentation de la population, car elle a le double du siècle précédent, l'eau qui souvent recouvrait les cercueils avant qu'ils ne fussent cachés par la terre imposait cette mesure hygiénique et de haute convenance.

La loi du 21 mai 1836 amène l'établissement des chemins vicinaux. Les habitants d'Osny qui s'étaient vus privés de communications faciles avec les villes voisines, obligés qu'ils étaient la plupart du temps de faire porter leurs produits maraîchers sur le dos de leurs chevaux, vont connaître bientôt l'utilité des bons moyens de communication.

Aujourd'hui desservie par 11 chemins vicinaux ordinaires, par le chemin de grande communication n° 92 classé sur la carte vélocipédique; par les deux routes nationales nos 14 et 15 la commune d'Osny n'a rien à envier aux communes environnantes.

L'ouverture d'une halte le 15 octobre 1891 pour les voyageurs et pour le transport des marchandises en grande vitesse, celle d'un port sec et d'un service de petite vitesse le 1 mai 1898 permettent aux habitants d'opérer leurs transactions commerciales et de faire arriver leur engrais dans des conditions avantageuses.

Les chemins ruraux ne sont pas oubliés, ils ont subi de nombreuses améliorations au moyen des subsides fournis par le produit de la chasse.

Depuis 1890, quatre lavoirs couverts ont été construits et le 8 octobre 1896 un système d'éclairage a été adopté et assure pendant les nuits d'hiver la circulation si fréquentée des rues du village.

Châteaux

Les châteaux d'Osny ne présentent aucun caractère architectural, ils n'ont de remarquable que leur magnifique situation dans le vallon de la Viosne avec de grandes pièces d'eau et de superbes promenades boisées.

Cependant en 1899, le nouveau propriétaire du château d'Osny sans rien changer à la forme de la construction a enrichi l'intérieur d'intéressantes galeries de tableaux. L'une d'elles contient bon nombre de toiles dues au pinceau des grands maîtres de la peinture.

Une autre est composée d'un côté d'une riche collection de gravures lithographiées du 18^e siècle. Le côté opposé contient une collection entière de dessins à la plume de Renouard.

Le parc a reçu de magnifiques statues dues au ciseau d'artistes contemporains, l'eau et l'électricité sont installées partout.

Le château d'Osny peut compter maintenant parmi l'une des plus belles propriétés des environs de Paris.

Eglise

L'église vieil édifice du 13^e siècle a été à moitié reconstruite en 1896. Bien des projets avaient été présentés; mais en présence des devis très-élevés qui étaient proposés, le Conseil Municipal resta longtemps hésitant.

Le concours de personnes généreuses ont eu raison des difficultés.

<i>Le legs Jolly (1) a produit</i>	<i>30.454,58</i>
<i>Les quêtes, dons, offrandes</i>	<i>13.300</i>
<i>La commune a fourni</i>	<i>2.000</i>
<i>et a obtenu de l'Etat un secours de</i>	<i>3.685,42</i>
<i>La vente des biens de la Fabrique à Vallangoujard</i>	<i>440,64</i>
<i>Total</i>	<i>49.880,64</i>

(1) La veuve Jolly avait fait don en 1867 par testament, à la fabrique et au bureau de bienfaisance d'Osny, de divers biens dont une maison de 3 étages à Pontoise ; ses héritiers ont fait un vain recours en justice contre ce legs.

Avec cette somme on a pu reconstruire la partie de la nef du 14^e siècle, et la plus ancienne, celle du 13^e siècle est restée debout.



Voici au sujet de l'église le rapport de M. l'abbé Gaut, curé actuel d'Osny à M. Marcel Lambert, architecte professeur à l'École des Beaux-Arts, le 8 décembre 1893.

Notice historique sur l'église d'Osny

Une notice historique ne s'invente pas, elle doit s'appuyer sur des documents et des preuves.

J'ai donc fait tout d'abord des recherches dans les annales de la Société archéologique du Vexin et malheureusement rien n'a été trouvé qui eut rapport aux origines de l'église d'Osny. Cependant on m'a indiqué l'existence aux archives de la Bibliothèque de la Ville de Pontoise d'un manuscrit du siècle dernier, oeuvre d'un sieur Chevalier, seigneur de Montgeroult et relatif à l'histoire de Pontoise et des environs.

*Je viens de consulter ce manuscrit. Il est intitulé: *Détail du Vexin Français* entrepris et commencé par M. Chevalier, Président au Parlement de Paris, seigneur de Montgeroult en 1704 (1).*

A la lettre O j'ai trouvé quelques détails se rapportant à Osny et j'ai découvert ce qui se rapporte plus spécialement à l'histoire de l'Eglise d'Osny.

Il est dit:

L'Eglise d'Osny fut abattue par les Anglais en 1432, rebâtie vers l'an 1479 et dédiée le 14 octobre 1479 par l'évêque d'Hippône de l'Abbaye de Saint Martin de Pontoise.

Au point de vue de la juridiction, l'église relevait alternativement de Rouen et de Beauvais.

Je lis en effet ceci que: "Par transaction du mois de juillet 1220, le chapitre de Beauvais et les archidiacres de Pontoise qui se disputaient le patronage de cette cure accordèrent que dorénavant, il serait alternatif entre eux"; c'est ainsi que l'archevêque de Rouen y présenta un candidat en 1669 et le chapitre de Beauvais en 1671.

Il est dit de plus dans le manuscrit précité qu'en l'année 1432 l'église d'Osny fut abattue par les Anglais.

Remarquez, je vous prie, cette expression abattue qui indique non pas une destruction

totale, mais une sorte de saccagement comme il arrive en temps de guerre.

Ceci nous expliquerait que l'église ait été rebâtie en quelques unes de ses parties, quelques années plus tard. Probablement le gros oeuvre avait été conservé et nous aurions là l'explication de cette sorte de plafond qui sert de voûte à la nef. Toutefois, je tiens à faire remarquer que cette interprétation n'est qu'une interprétation de ma part.

Un fait plus certain, c'est que à l'époque de cette reconstruction, l'église a été l'objet d'une véritable dédicace, cérémonie qui exige la présence d'un évêque. Ce détail concorde parfaitement avec le dire du manuscrit et le fait que les 12 croix peintes en pareille circonstance sont encore visibles sur les murailles moisis de l'Eglise.

Quant à l'état de mutilation dans lequel se trouvent actuellement les piliers du chœur. Je sais, de auditu, que c'est l'oeuvre d'un jeune prêtre breton (2), appelé ici en 1830, qui a cru devoir couper les lignes gênant les boiseries qu'il voulait adapter aux murs pour rendre son église plus propre et qui plus tard a réparé largement cette inexpérience de jeune prêtre en faisant construire l'église actuelle de Saint Cloud.

Et maintenant quelle valeur historique convient-il de reconnaître à ce document ? Je crains qu'elle ne soit pas bien grande du moins en ce qui nous concerne, car je croyais comme beaucoup d'autres plus experts que moi en cette matière devoir attribuer une origine beaucoup plus reculée aux murailles de ce vieil édifice, surtout aux piliers du clocher et à une grande partie du sanctuaire.

Pendant, il me semble qu'on peut bien concilier les brèves indications que nous donne le manuscrit en question, avec la tradition locale et l'aspect actuel du monument et en déduire quelques conclusions intéressantes.

Le monument du moins en certaines parties porte un cachet indéniable du 13^e siècle. Or la tradition locale est que notre église a été construite au temps et par les soins de Blanche de Castille. C'est du reste un fait historique que Saint Louis est venu plusieurs fois à Pontoise.

Ne vous semble-t-il pas qu'il y ait une certaine concordance entre une des deux régences de Blanche de Castille (1187-1252) et cette année 1220 où le chapitre de Beauvais et les archidiacres de Pontoise se disputaient le patronage de la cure d'Osny.

S'il y avait une cure, c'est évidemment qu'il y avait une église, malgré le petit nombre d'habitants.

Les déductions de M. le Curé d'Osny sont pleines de justesse puisque le Détail du Vexin dans une annotation ajoute: "Le pouillés d'Eudes Rigaut accuse qu'il existait une chapelle au 13^e siècle".

(1) Ce volume manuscrit est aujourd'hui conservé dans le fonds Pihan de la Forest dépendant des Archives Municipales de Pontoise conservées aux Archives Départementales ; il a été enrichi par M. Pierre Pihan de la Forest.

(2) Sans doute Pierre Romand, nommé en 1833 et natif de Paimpol.

Il existe à Osny, lieudit Réal, une colonne de forme pyramidale à base quadrangulaire de 10^m de hauteur érigée par les seigneurs de Lameth en souvenir des membres de leur famille morts pour la patrie.

Voici les épitaphes gravées en lettres d'or dans le marbre des quatre faces de la base de la pyramide.

*Le Comte Charles
de Lameth
A ses deux amis (1)
Morts pour la Patrie.
Année 1828. J. Arch. (2)*

*A Alfred de Lameth
fils d'Augustin, marquis
de Lameth et de demoiselle
de la Tour du Pin, tué
dans la guerre d'Espagne (3)
le 12 avril 1809, Colonel
à l'âge de 23 ans,
il avait déjà acquis
une grande réputation
d'intégrité et de
talents militaires.
Chéri de l'armée
et de sa famille, il
fut l'objet des plus
vifs regrets.*



*A Adolphe de Lameth,
frère cadet d'Alfred.*

*Il servait dans
la Marine et se
distingua par
sa bravoure et
son humanité
à l'époque des
désastres de St
Domingue, il
périt dans la
guerre des Colonies
en 1809 et fut
vivement regretté.*

*A Malo de Montazon (4) tué
à l'âge de 24 ans au mémorable
combat de la Bellone devant
l'Île de France en 1810, il était
lieutenant de vaisseau et comman-
dait en second sous le brave
Capitaine Duperré qui prisait
hautement ses connaissances*

*et son courage; sa perte
fut cruelle à sa famille
et à ses amis.*

- (1) *Il fallait lire selon d'autres sources concordantes: A ses neveux et amis.*
- (2) *Signé en fait J. Rozé (Architecte).*
- (3) *Manque la phrase 'près d'Oliviera en Portugal'.*
- (4) *Malo de Montozon.*

Grands Hommes

La commune d'Osny n'a vu naître aucun personnage illustre, mais elle a eu pour habitants et pour administrateurs bon nombre de personnages politiques, militaires et littéraires.

Lameth (Charles Malo François, comte de) 1757 à 1832, homme politique, général des armées du roi, gouverneur de Phalsbourg (1), né à Paris le 5 octobre 1757, fils de Henri Louis Charles de Lameth, maréchal de camp et de Marie Louise de Broglie, marié à Marie Picot à Paris le 27 avril 1784 et après divorce, marié à la même épouse, à Osny le 1^{er} prairial an 10.

Après avoir servi en Amérique, il fut élu député d'Artois de la noblesse aux Etats Généraux, soutint la monarchie constitutionnelle, se réfugia à Hambourg, où il fonda une maison de commerce et rentra en France après le 18 brumaire.

Député à l'Assemblée Constituante, il en devint le Président et vota pour la destruction des privilèges et des droits féodaux.

Le 12 novembre 1790, il se battait en duel avec le duc de Castries pour avoir soutenu les légitimes revendications du Tiers Etat.

Le 13 novembre 1790, le peuple irrité de toutes les agressions faites aux seuls Députés patriotes se mit sur le champ en mouvement pour exercer sa juste vengeance sur le sieur de Castries, il a couru en foule à son hôtel et a tout brisé, a tout cassé: meubles, glaces, argenterie, argent, billets de caisses tout à été mis en pièces et jeté par les fenêtres.

*(Bureau des Révolutions de Paris, rue des Marais, 20
Collection Toussaint)*

- (1) *Phalsbourg: Place forte de Moselle, fortifiée par Vauban.*

Charles de Lameth fut maire de la commune d'Osny à deux reprises différentes de 1808 à 1809 et de 1830 à 1832.

Voici la profession de foi qu'il adressait aux électeurs de l'arrondissement de Pontoise en 1831, elle retrace entièrement sa carrière politique, il avait alors 74 ans.

Député d'Artois aux Etats Généraux

Charles de Lameth

A Messieurs les Electeurs de l'Arrondissement de Pontoise

Messieurs

Au moment où vous allez juger la conduite de celui que vous avez honoré de vos suffrages et des précieux témoignages de votre estime, il est de son devoir de vous faire connaître l'usage qu'il a fait de votre confiance pour vous mettre de la lui continuer si vous l'en trouvez digne.

Un grand nombre des Electeurs de 1831 n'étaient pas nés, d'autres et presque tous étaient dans la plus grande enfance, lors de la révolution de 1789, d'où date ma carrière politique; ayant été Membre et Président de l'Assemblée Constituante, je me vois donc dans la nécessité de remonter à cette époque pour vous faire connaître, Messieurs, la marche que j'ai suivie.

J'ai dans cette mémorable journée et contre mes propres intérêts provoqué et appuyé la destruction des privilèges et des droits féodaux.

J'ai voté pour l'égalité de tous les Français devant la loi, c'est-à-dire pour le précieux droit commun dont nous jouissons dans sa plénitude.

Dès les premiers jours, je me suis prononcé pour la liberté de la presse et contre sa licence et mon sang s'est mêlé à celui de mes adversaires et non de mes ennemis car ils étaient Français d'ailleurs et je n'est jamais été l'ennemi de personne.

J'ai toujours soutenu et je soutiens encore avec plus de motifs que jamais que la liberté la plus étendue ne peut exister dans un grand empire qu'avec un gouvernement monarchique constitutionnel, qu'avec une royauté limitée par une charte et par les lois. Cette opinion ne fut que trop confirmée par les désordres, les persécutions et les crimes qui signalèrent et suivirent la chute de la monarchie.

Pour moi, odieusement calomnié par les écrivains périodiques de cette époque, traîné dans les cachots (à Rouen) près de monter sur l'échafaud, je parvins à m'échapper, forcé de fuir, je restai 8 ans exilé en pays neutres.

Le 1 janvier 1800, je rentrai en France, je retrouvai près de mes concitoyens et notamment à Pontoise, l'affection et l'estime qu'on m'y avait toujours témoignées.

Après la perte si sensible de mon frère Alexandre, vous m'honorâtes, Messieurs de vos suffrages (Alexandre Théodore de Lameth fut élu Député de Seine-et-Oise en 1827), je me plaçai dans les rangs de la plus légitime opposition.

J'ai signé l'association bretonne avec les Electeurs de Pontoise, j'ai signé la protestation faite par la Députation de Seine-et-Oise contre l'impôt illégal. J'ai été compté parmi les 221 dont le courage prépara la révolution de juillet. Je suis du nombre des Députés qui ont protesté contre les ordonnances du 25 juillet.

Mais ce n'était pas assez d'avoir terrassé le despotisme, il fallait régler l'exercice du pouvoir et les destinées de la Patrie; la chambre des Députés dont je faisais partie porta la couronne à Louis Philippe au milieu des acclamations publiques et des transports des vainqueurs de Juillet.

Le même jour (7 août) la faction républicaine devait proclamer la république, elle fut prévenue, elle n'aurait pas réussi, mais elle eût fait verser beaucoup de sang; elle continua ses efforts impuissants en cherchant comme le despotisme à diviser pour triompher et à égarer par

des sophismes, au moindre succès, elle forcerait les volontés !

J'ai cru de mon devoir de la démasquer à la tribune. Je viens de vous présenter Messieurs et chers Collègues l'exposition rapide, mais fidèle de ma conduite politique depuis 1789 jusqu'à ce jour, passons à l'avenir et ne perdons pas de vue que l'époque actuelle est et sera décisive pour la liberté, la prospérité, l'intégrité même de la France.

Un de nos collègues, électeur, a désiré connaître mon opinion relativement à la théorie des mandats impératifs et du droit des collèges électoraux d'imposer des engagements législatifs à leurs candidats à l'élection; je lui ai répondu que ce système détruirait le gouvernement représentatif jusque dans sa base, puisqu'il transporterait aux collèges électoraux le pouvoir législatif que la Charte place (pour un tiers seulement) dans la chambre des Députés.

Considérant notre position actuelle, tout homme de bonne foi conviendra que la charte assure les garanties nécessaires à la liberté individuelle civile et politique.

J'espère que ces explications me serviront près de vous, Messieurs et chers Collègues de profession de foi, que je n'ai pas besoin d'en faire d'autres, après 40 ans et plus de dévouement, de dangers, de sacrifices, de constance dans mes principes constitutionnels, qu'aucune séduction, aucun péril n'ont pu faire fléchir et que je conserverai pur et sans tache jusqu'à mon dernier soupir.

Vous connaissez maintenant, messieurs et chers Collègues, mes sentiments, mes vœux et mes espérances; je désire vivement qu'ils me concilient vos suffrages et que je puisse joindre la reconnaissance aux sentiments d'attachement de haute et respectueuse considération que je vous ai voués.

Le général Charles Malo de Lameth était également homme de lettres (1):

1° On lui doit des observations sur les biographies de ses frères (Bibliographie universelle, Comptoir des Imprimeurs, Paris)

2° La prise des annonciades, à Paris en 1789.

3° Grande visite du père Duchesne à M. Charles de Lameth, Paris, Imp. Tremblais s. d. 8p. in 8°. Collection S. D.

(1) On ne connaît à la Bibliothèque Nationale aucun ouvrage qui soit l'oeuvre de Charles de Lameth !

En réalité, les "Observations relatives à des notices qui se trouvent dans la biographie universelle" publiées en 1843 ont été écrites par Théodore de Lameth.

La prise des annonciades est un pamphlet contre Charles de Lameth.

Le compte rendu des visites du père Duchesne n'est pas dû non plus à Charles de Lameth.

Lameth (Alexandre Victor Théodore, comte de) 1760 à 1829, frère du précédent, membre du parti constitutionnel dans l'Assemblée Constituante de 1789. Il forma avec Barnave et son frère une sorte de triumvirat, partagea la captivité de Lafayette en Autriche, rejoignit son frère à Hambourg et l'accompagna à sa rentrée en France. Il fut nommé par Louis XVIII préfet de la Somme.

Les registres des décrets de la Convention de la commune d'Osny nous font connaître en effet que les Membres du Comité chargés de rechercher les suspects vinrent s'informer au château

d'Osny auprès de la citoyenne Marie Picot sa belle soeur si le ci-devant noble Théodore de Lameth n'était pas au château. Celle-ci répondit qu'il en était parti depuis plusieurs mois.

Théodore de Lameth fut élu député de Pontoise en 1827. Il a écrit aussi plusieurs ouvrages.

Voici de lui une lettre autographe par laquelle il faisait connaître à un de ses amis son opinion sur M^e Emile de Girardin (née Delphine Gay) surnommée dès son jeune âge la première des muses:

Lettre inédite et confidentielle

En méditant au milieu des tombeaux, vous avez, Monsieur, accordé une attention mélancolique et particulière à celui de M^{me} de Girardin et vous avez eu la bonté de me demander quelques renseignements sur cette femme qui a fait couler tant de larmes en causant tant de regrets; Je les joints ici...

L'amitié qui se conserve si religieusement peut transmettre quelque temps le souvenir de M^{me} de Girardin, mais puisqu'il est vrai qu'il n'appartient qu'aux grands en plus de recommander utilement à l'attention de la postérité ce qui est le plus digne de l'occuper, vous jugerez quelle reconnaissance m'inspire l'intention que vous m'avez montrée.

Veillez, Monsieur, en agréer l'assurance, ainsi que celle de mon attachement et de ma considération distinguée.

18 avril 1825

Signé: Théodore de Lameth

Nicolaÿ Scipion Cyprien Jules Louis Marin S^{te} Marie Elisabeth (marquis de) né à Avignon le 1^{er} septembre 1780, fils de Louis Guillaume Scipion Jean de Nicolaÿ et de Félicité Sextuse Marie Elisabeth Jarente, marié à Osny le 26 messidor an 10 à Jean (1) Baptiste Marie Louise de Lameth, fut nommé Maire de la commune d'Osny le 12 décembre 1809 et y resta jusqu'au 23 avril 1813.

A cette époque il fut nommé Préfet de la Loire (2) et redevint maire d'Osny du 25 juin 1826 au 3 septembre 1830.

Son fils Scipion de Nicolaÿ fut maire de 1832 à 1873. Il fut décoré par S. M. l'Empereur de l'Ordre de la Légion d'Honneur en récompense de ses bons et loyaux services.

About Edmond 1828 à 1885, publiciste, romancier contemporain, Membre de l'Académie Française, élu conseiller municipal à Osny le 4 mai 1884 fut nommé Maire le 18 mai suivant.

Il remercia aussitôt la municipalité de l'honneur qui lui était fait et déclara ne pouvoir accepter les fonctions de Maire vu la multiplicité de ses occupations.

Richelieu de, Emmanuel Duplessis. Le cimetière d'Osny renferme les restes d'un Richelieu, d'abord inhumé dans le parc du château d'Osny. Le mausolée qui contient un membre de cette illustre famille est très-modeste. C'est une simple pierre surmontée d'une croix avec entourage où

est écrit: *Ci git: Emmanuel Duplessis de Richelieu, mort à l'âge de 11 ans en 1793* (3).

D'après la tradition, cet enfant noble aurait été caché à Osny pendant la tourmente révolutionnaire et mourut d'une chute de cheval. Ce qui ferait croire à la possibilité d'un mystère sur cet enfant, c'est que les registres de l'Etat civil d'Osny ne mentionnent pas son décès (4).

(1) *Jeanne, dite Jenny.*

(2) *Préfet du département transalpin de la Doire (Val d'Aoste) et non de la Loire.*

(3) *Il faut y voir l'année 1798 et non 1793.*

(4) *C'est faux; l'acte de décès est visible dans les registres conservés à la mairie d'Osny; l'erreur s'explique par la confusion des années.*

Guerre de 1870

Pendant l'année terrible, Osny ne fut le théâtre d'aucune escarmouche avec les Prussiens. Il fut occupé par l'ennemi le 11 octobre 1870 et frappé immédiatement d'un impôt de guerre de 1200^f.

Après le départ des vandales allemands, la municipalité contracta un emprunt de 6840^f 40 (1) pour rembourser aux habitants les pertes qu'ils avaient subies et les sommes qu'ils avaient déboursées pour frais d'occupation.

(1) *Ces 6840^f 40 avaient été empruntés à des particuliers et correspondaient aux dommages de guerre exigés par les Prussiens.*

Administration des finances

Le registre des Comptes de la commune d'Osny de 1754 à 1788 était tenu par un syndic et le règlement était fait chaque année un dimanche, à la porte de l'église après le son de la cloche et en présence de tous les habitants et d'un procureur fiscal.

Les revenus de la commune consistaient alors:

1° En une rente viagère de 20^f due par le Marquis de Nicolay pour achat d'un terrain planté d'aunais.

2° Et d'un revenu provenant de la location des biens communaux et qui s'élevaient de 130 à 150^f.

Revenu moyen annuel 170^f.

Ce revenu servait à entretenir les chemins, ponts, église et au paiement des honoraires des Collecteurs du clerc laïc pour publier les ordonnances du roy à la porte de l'église.

En 1777 le reliquat de 34 livres 8 sols servit à équiper un milicien.

Celui de 1780 de 63 livres 15 sols fut employé à l'équipement de soldats provinciaux.

En 1782. On donna 120 livres à M. le Curé pour la refonte des cloches.

Le 21 août 1786, il était enjoint aux syndics de ne plus disposer d'aucune somme sans l'autorisation de M. l'intendant de la Généralité de Paris, et en effet, l'année suivante, M. Pihan de la Forest assistait à la reddition des comptes du syndic Jean Robert Dumas.

Le premier receveur municipal de la commune d'Osny fut Pierre Belhague fils; la recette des impôts était mise en adjudication au rabais et le sieur Belhague en fut le titulaire le 21 floréal an 2: c'est à dire après l'évaluation de la propriété foncière le 11 décembre 1791 et le classement du 16 prairial an 2.

Ce travail avait été prescrit par l'Assemblée législative en vue d'une plus juste répartition de l'impôt.

L'an 9, on voit apparaître sur le budget les 5 centimes spéciaux ordinaires: 797. "

Location des biens ruraux 552. "

1/20 des patentes

41.88

Total des recettes

1390.88

En 1806 ces mêmes recettes étaient de 2271. "

En 1811 ... 2184. "

Ces revenus restent à peu près les mêmes jusqu'en 1820.

A cette date le budget comprend le produit des prestations, soit au total ... 2800^f

En 1844, les recettes étaient de

4842.41

En 1870, elles atteignaient 9800. "

En 1878 après la construction de l'Ecole Mairie, le budget est de 11560^f

chiffre qu'il possède encore aujourd'hui.

La situation financière de la commune d'Osny bien que chargée est encore moins lourde à supporter que dans beaucoup de communes environnantes où le nombre des centimes qui font la base de l'impôt est beaucoup plus élevé que dans ce petit pays.

Les habitants ont facilement admis les impôts nouveaux, car tous ils correspondent à des dépenses faites en vue de leur procurer de notables économies dans leurs exploitations culturales et dans leurs transactions commerciales.

Développement économique

La commune d'Osny étant dotée 1° d'une gare où s'arrêtent tous les trains de voyageurs se dirigeant vers Paris ou vers Dieppe - 2° d'un service de messageries en petite ou en grande vitesse, offrant à la population des débouchés pour expédier vivement leurs produits et des facilités pour recevoir les engrais et les fumiers en un mot toutes les matières nécessaires pour la petite et la grande culture, occupe par conséquent une position économique que pourraient lui envier des communes de plus grande importance.

Ce petit village de plus est un de ceux qui sont privilégiés sous le rapport des bénéfices que l'on retire des produits de la culture maraîchère en particulier. Aussi malgré les sacrifices énormes consentis par la municipalité, ne peut-on que vivement la remercier de l'intérêt qu'elle a pris pour favoriser le commerce local et accroître le bien être de la population d'Osny.

Progrès de l'instruction

Les lois de 1833, de 1850 et de 1867 organisent l'enseignement primaire et améliorent la situation morale et pécuniaire de l'instituteur.

En présence des sacrifices du Gouvernement de la République, notre enseignement populaire devait forcément y gagner.

En effet l'instituteur dégagé de la crainte de ne pouvoir élever sa famille, abandonna les occupations manuelles qui le détournaient de ses principales fonctions.

Aussi les signatures des conjoints que j'ai relevées sur les registres de l'Etat-Civil de 1688 à ce jour démontrent-elles suffisamment que les efforts tentés ont été couronnés de succès.

Conjoints sachant écrire et peut-être lire

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
<i>1670 à 1682</i>	<i>42 pour cent</i>	<i>7 pour cent</i>
<i>1703 à 1713</i>	<i>50 %</i>	<i>20 %</i>
<i>1753 à 1763</i>	<i>77 %</i>	<i>70</i>
<i>1803 à 1813</i>	<i>78</i>	<i>65</i>
<i>1823 à 1833</i>	<i>79</i>	<i>79</i>
<i>1853 à 1863</i>	<i>90</i>	<i>95</i>
<i>1863 à 1873</i>	<i>94</i>	<i>94</i>
<i>1883 à 1893</i>	<i>98</i>	<i>98</i>
<i>1898</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Ces chiffres sont éloquents et n'ont besoin d'aucun commentaire.

D'ailleurs la construction d'une Ecole Mairie en 1874, celle d'une école de filles en 1885, l'organisation des cours du soir et des conférences témoignent hautement de la faveur accordée à l'enseignement primaire et aux progrès de l'instruction générale de la population.

Institutions de prévoyance

Osny ne possède aucun établissement de prévoyance cependant il n'existe guère de ménages qui n'aient leur livret soit de caisse d'épargne établie à Pontoise soit de la caisse d'épargne

postale. Quelques particuliers possèdent un livret de la caisse des retraites de la vieillesse et plusieurs en sont pensionnaires.

Les placements à la Caisse d'épargne sont généralement préférés, car il est toujours facile de retirer les fonds lorsqu'il se trouve une occasion d'acheter un morceau de terre, presque seul but visé par la population maraîchère d'Osny.

J'ajouterai qu'il n'est pas une seule habitation qui ne soit assurée contre l'incendie aux grandes compagnies d'assurances de Paris, bien que la commune ait organisé depuis quelques années une Compagnie de Sapeurs-Pompiers.

Presque tous les chefs d'exploitations culturales assurent leurs récoltes contre les incendies et contre la grêle et leurs ouvriers contre les accidents moyennant une retenue de 0^f 10 sur leur salaire journalier.

Les habitants d'Osny savent donc profiter des institutions de prévoyance pour le placement de leurs économies et des établissements privés qui leur assurent en cas d'accident le remboursement de leurs produits.

Institutions de bienfaisance

Si la classe ouvrière sait par l'épargne se garantir du besoin dans la vieillesse, l'administration municipale peut de son côté venir au secours de la population indigente.

Le bureau de bienfaisance dispose d'un revenu annuel de 1000 ^f provenant de rentes fondées par les familles de Lameth et de Nicolaj et de rentes provenant d'économies budgétaires depuis 1852.

Chaque année quinze à vingt indigents reçoivent des secours en nature pendant la saison d'hiver.

D'après les clauses d'un testament de Madame la Marquise Jean (1) Baptiste Marie Louise de Lameth, une somme de 120^f est partagée trimestriellement entre deux vieillards indigents.

En 1897, M. Bachellier, ancien propriétaire à Osny a doté la commune d'un lit à l'hospice de Pontoise pendant 100 jours.

Enfin la commune a adhéré au service d'hospitalisation créé par le département de Seine-et-Oise et peut au moyen d'une faible redevance assurer des secours aux personnes nécessiteuses ou aux ouvriers blessés par accident.

(1) Jeanne.

Avenir possible de la commune

La commune d'Osny à 3 kilomètres de Pontoise, 30 kilomètres de Paris où l'on peut arriver en 50 minutes, traversée par un joli cours d'eau qui serpente au milieu de sites ravissants et de promenades superbes, avec une magnifique pelouse ombragée d'arbres séculaires où peuvent s'ébattre à l'aise un millier de promeneurs; il est permis de demander aux possesseurs de terrains

de construire quelques maisons de plaisance qui seraient vite louées et même vendues avec bénéfice.

Je n'étonnerai personne en disant que depuis l'ouverture de la gare plus de 500 demandes ont été faites à la mairie pour acheter des terrains ou louer des propriétés.

Aussi celles qui étaient libres ont elles été enlevées à des prix relativement élevés.

Une foule d'employés des grandes administrations de la capitale louent volontiers pour les beaux jours aussi cher que pour une année.

L'épandage des égouts de la ville de Paris sur la rive gauche de la Seine contribue beaucoup à cette affluence de demandes de location.

Ces employés considèrent aussi que pendant le service d'été du chemin de fer de l'Ouest, il leur est facile d'arriver à Paris à l'heure d'ouverture de leurs bureaux.

Les propriétaires de terrains, soucieux de leurs intérêts devraient profiter de ces circonstances pour vendre quelques parcelles propres à la construction.

L'avenir d'Osny en dépend.

Plusieurs sociétés ont été sur le point d'acquérir tous les terrains situés autour de la gare. Si l'entente eût pu se faire, Osny aurait doublé aujourd'hui sa population.

Il y aurait bien aussi quelques démarches à faire et quelques services nouveaux à créer par la municipalité.

A peu de frais, on pourrait par l'intermédiaire des employés de la halte d'Osny faire partir la correspondance par tous les trains munis du service des postes.

Des pourparlers ont été aussi engagés avec l'administration des postes et avec celle de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, pour obtenir le service télégraphique ou tout au moins un service téléphonique nous reliant au bureau télégraphique de Pontoise.

Pour permettre aux habitants et aux employés d'arriver toute l'année avant 9 heures à Paris, il serait absolument nécessaire que le train de 7 heures du matin fût maintenu pendant l'hiver.

Je ne terminerai pas cette monographie sans dire que les habitants sont de moeurs très-simples, s'occupant peu des personnes en villégiature, plus empressés à soigner la culture de leurs légumes qu'à importuner les étrangers.

Enfin la vie y est facile, cette localité a des commerçants pouvant fournir les articles de consommation de première nécessité.

Les quelques familles qui habitent Osny en dehors de la population agricole, y trouvent une si parfaite quiétude que plusieurs me disaient il y a quelques jours qu'elles ne craignaient qu'une chose, c'était de voir la population augmenter assez sensiblement pour troubler leur tranquillité.

Il est cependant bien permis de dire que ce petit pays si bien partagé sous le rapport de sa position topographique, de ses facilités de communication, de ses débouchés commerciaux est appelé sûrement à gagner en population et à voir ses ressources augmenter ainsi que le bien-être de ses habitants.

Population

1705	214 habitants
1836	495 habitants
1841	495 habitants
1846	498 habitants
1851	471 habitants
1866	677 habitants (Construction de la ligne de Dieppe)
1872	506 habitants
1876	473 habitants
1882	428 habitants
1886	445 habitants
1892	450 habitants
1898	488 habitants

Liste des Maires qui ont administré la commune d'Osny (1)

Subtil Jean Baptiste	6 décembre 1790
Squéville Jean	4 décembre 1791
Le Loir Ermant	16 décembre 1792
Belhague Pierre	2 germinal an 3
Noël Niçaise Sulpice François	25 pluviôse an 13
Lameth de, Charles Malo, le comte	10 avril 1808
Nicolaÿ de, Cyprien, le marquis	12 décembre 1809 (2)
Rambour Aimar Léon	23 avril 1813
Pierre Augustin Jean Baptiste	4 avril 1824
Nicolaÿ de, Cyprien, le marquis	25 juin 1826
Lameth de, Charles Malo, le comte	31 septembre 1830 (3)
Nicolaÿ de, Scipion, le marquis	3 mai 1832 (4)
Legrand Eléonor	6 février 1873
Leduc Bénoni	28 décembre 1879
Legrand Eléonor	17 janvier 1886
Carbonnier Jean Louis	1 mars 1891
Squéville François	17 mai 1896

- (1) Cette liste n'est pas tout à fait complète.
- (2) Scipion Cyprien de Nicolaÿ (le père).
- (3) Le 31 septembre est un drôle de gag de la part d'un instituteur !
- (4) Scipion Louis de Nicolaÿ (le fils).

IV. Instruction publique

Etat de l'enseignement dans la commune de 1604 à 1899

La commune d'Osny fut dotée en 1604 d'une école dont le maître était rétribué par la Fabrique de l'église d'Osny.

Voici ce que dit à ce sujet l'inventaire des titres de propriété de la Fabrique d'Osny:

Terres de La Villetertre

Lesdites terres étaient cy-devant à la chapelle St Jacques érigée en l'église d'Osny et attendu le modique revenu de ladite chapelle, elles ont été réunies au domaine de la Fabrique aux conditions d'entretenir un maître d'école, pour l'instruction de la jeunesse et d'acquitter les charges de ladite chapelle suivant acte passé entre Guillaume Lesueur, seigneur dudit Osny collecteur de ladite chapelle et Christophe Chénevière curé d'Osny pourvu de ladite chapelle, et des habitants dudit lieu, devant les sieurs Moreau et Nicolas Dupré, le 24 juillet 1604, inscrit au bureau ecclésiastique du vicariat de Pontoise le 24 janvier 1621 sur lequel acte est intervenu les lettres de Monseigneur l'Archevêque de Rouen datées du 10 août 1604 (Signé Charles de Bourbon, archevêque)

Et les lettres des proviseurs de la cour de Rome, confirmatives de ladite réunion.

Signé: Georges d'Amboise, archevêque de Rouen qui a été nommé commissaire.

Et lesdites terres consistant en 26 arpents 80 perches.

Ces terres étaient louées

le 18 février 1634: 50 livres tournois par an

et le 9 juin 1744: 206 livres -

Aucune pièce n'a pu me faire connaître le nom des maîtres qui ont été les premiers à profiter de cette fondation.

En 1688, on trouve sur les registres de l'Etat Civil le nom d'un maître d'école: Jean Bouillard, il comparait en qualité de témoin comme exerçant tantôt la profession de maître d'école, de jardinier, de cleric laïque.

Ces titres de cleric et de maître d'école, se trouvent souvent répétés dans les huit maîtres qui lui succédèrent jusqu'en 1819.

La maison d'école se trouvait sur l'emplacement de l'ancienne maison commune occupée aujourd'hui par M. Roudier employé de commerce.



Cette propriété ne faisait qu'un seul corps avec les bâtiments de l'école actuelle de filles, ainsi que le prouve la fondation qui fut faite en 1756 par Jacques Camus, curé d'Osny pour la création au même endroit d'une école spéciale de filles.

Texte de la Fondation:

Par acte passé devant Desavigny et son confrère, notaires au Châtelet de Paris le 15 juin 1756.

Entre les Messieurs Jacques Camus, d'une part.

François Méline et Aubin Gilles, marguilliers en charge de la Fabrique dudit lieu, d'autre part.

Apert, après les intentions dud. S^r Curé exposées.

Avoir ledit sieur Camus fondé et établey à perpétuité autant qu'il plaira à Dieu dans ladite paroisse d'Osny une maitresse d'écolle pour instruire et enseigner gratuitement les filles de ladite paroisse, laquelle place ne pourra être remplie que par une fille d'âge et de bonnes moeurs, piété, capacité et autres qualités requises. Elle devra enseigner le catéchisme, les prières et montrer à lire, à écrire et à compter.

Led. S^r Camus aura seul le droit faire durant, de nommer et de pourvoir à ladite place et après lui, la nomination apartiendra aux Seigneurs, aux S^{rs} Curés ses successeurs, et aux S^{rs} prevost et procureur fiscal dudit lieu d'Osny, tous conjointement, qui ne pourront toutes fois destituer les filles qui rempliront ladite place que pour cause de changement d'état ou autres cas légitimes ce qui sera à leur prudence.

Lesdits marguilliers tant pour eux que pour leurs successeurs seront obligés de fournir un

logement convenable à laditte maitresse d'écolle; à cet effet lui ont cédé l'usage d'une maison appartenant à lad. fabrique qui servait cy-devant au vicaire, sisse au Bas d'Osny sur le chemin conduisant de l'Eglise à la Chaussée, consistant en deux chambres sur le logement du clerc, deux petits cabinets à côté des chambres, grenier au-dessus, escalier hors d'oeuvre. Bassin dans lequel se tiennent les écolles, grenier au dessus, cour séparée de celle du clerc, fontaine dans icelle et jardin clos de murs, le tout contenant huit perches, commandant d'entretenir ladite maison et dépendances de toutes réparations en sorte que la maitresse soit logée commodément.

Se sont aussi obligés lesdits marguilliers de payer et remettre à Marie Maître, fille tenant ladite Ecolle dans lad. maison et après elle, à celles qui luy succéderont en lad. place sur leurs simples quittances, annuellement et par quartier en quatre paiements égaux la somme de cent soixante livres pour gages et appointements sur les 216^f 15 de rente, et après le surplus montant à 56^f 15 appartiendra à la Fabrique pour indemnité dudit logement et subvenir aux réparations de la maison afin que ladite fondation ne soit à charge à la Fabrique.

L'intention dudit sieur Camus étant d'assurer à toujours un établissement aussy utile aux habitants de ladite paroisse, il veut observer que dans le cas où cet établissement cessât d'avoir lieu par quelque évènement que ce puisse estre (ce qua Dieu ne plaise) ladite rente soit appliquée et appartienne à l'hospital des pauvres infirmes de Pontoise jusqu'à concurrence de 200^f seulement que les marguilliers comptables seront tenus de remettre en mains aux administrateurs dudit hospital.

Suivent les détails des fonds versés pour constituer ladite fondation.

Osny se trouvait donc en 1756 posséder deux écoles spéciales dont les maîtres étaient logés et rétribués par la Fabrique.

Le traitement du maître était de 206 livres avec charge d'entretenir la chapelle de Saint Jacques, celui de la maitresse était de 160 livres.

Les registres des délibérations des syndics de 1754 à 1789 ne font mention d'aucune rétribution accordée aux maîtres d'école sur les revenus communaux.

Toutefois le maître d'école qui était en même temps greffier du Syndic recevait 2 livres pour la nomination des Collecteurs et 3 livres pour écrire les comptes; il reçut même en 1759, une livre 4 sols pour écrire un placet au roy.

Il avait aussi 2 livres par an pour lire les ordonnances du roy à la porte de l'église.

Osny conserva les mêmes maîtres pendant la Révolution et les mêmes traitements jusqu'à la vente des biens du clergé.

En 1793, le citoyen Jumeaux, cy-devant cordonnier, notable de la commune, était nommé greffier du Conseil Général.

En 1795 l'école redevint mixte et les archives ne donnent plus de renseignements sur le traitement du maître qu'en 1803.

Afin de satisfaire à la loi du 11 floréal an 10, le Conseil Général votait 24 livres au S^r Jumeaux pour instruire les élèves indigents et celui-ci percevait directement sur les parents une rétribution ainsi fixée:

1 ^{ère} classe	10 sols par élève et par mois
2 ^e classe	15 sols -
3 ^e classe	1 livre -

L'école recevait alors 36 garçons et 28 filles.

Louis Jumeaux qui exerçait les fonctions de maître d'école depuis 1786 ne fut officiellement nommé que le 15 janvier 1816 par M. Cuvier, Grand Maître de l'Université.

Voici sa nomination telle qu'elle a été inscrite sur le registre des délibérations.

Université royale

Paris le 15 janvier 1816

Monsieur,

Son Excellence le grand maître de l'Université, par décision du 11 janvier 1816 vous autorise à exercer provisoirement les fonctions d'instituteur dans la commune d'Osny, canton de Pontoise, département de Seine-et-Oise.

En vous adressant cette autorisation, je crois devoir vous rappeler les premières règles que vous aurez à suivre dans la tenue de votre école et les principaux devoirs que votre titre vous propose.

1° Il est prescrit aux instituteurs primaires par les décrets impériaux de ne point élever leur enseignement au-dessus de la lecture de l'écriture et des éléments du calcul.

2° Un instituteur primaire ne peut prendre d'élèves pensionnaires sans une autorisation spéciale de Son Excellence le Grand Maître, en contrevenant à cette règle, il serait considéré comme maître de pension clandestin et puni comme tel.

3° Un instituteur primaire ne doit ni se faire suppléer ni se donner un adjoint sans en avoir obtenu la permission de Son Excellence le Grand Maître.

4° Tout instituteur dans les communes rurales qui sans autorisation de Son Excellence le Grand Maître quittera l'école à laquelle il aura été nommé pour tenir école dans une autre commune serait considéré comme instituteur clandestin et traduit en police correctionnelle conformément à l'art. 56 du décret du 15 novembre 1811. Il en serait de même des instituteurs des villes qui pour s'établir dans une autre rue quitteraient sans permission celles où ils ont été autorisés à s'établir.

5° Un instituteur primaire ne peut transporter son école d'une maison dans une autre, sans avoir fait préalablement constater si le nouveau local convient à l'établissement d'une école.

6° La permission d'occuper le nouveau local sera accordée par Son Excellence le Grand Maître par l'intermédiaire de l'Inspecteur chargé de la surveillance de cette école.

7° Toute distribution de prix faite publiquement est défendue.

8° Chaque instituteur primaire placera au-dessus de la porte de son école, un tableau noir sur lequel il fera écrire en lettres rouges et lisiblement l'annonce suivante:

Université royale

Ecole primaire tenue par M. Jumeaux où l'on enseigne la lecture, l'écriture et les premiers éléments de calcul.

Rien ne doit être changé à ce tableau.

J'espère, Monsieur, que par votre bonne conduite et par le zèle que vous mettrez à remplir tous les devoirs de votre place, vous mériterez de plus en plus la confiance de Son Excellence le Grand Maître, l'estime de vos supérieurs et la reconnaissance de vos élèves.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé: Cuvier (1)

Louis Jumeaux fut suspendu le 22 mai 1818 et ensuite révoqué par le Comité cantonal de Pontoise, sur le rapport du Comité local.

Il fréquentait, dit le rapport, les cabarets et les salles de danse.

Il eut jusqu'en 1829 comme successeurs:

1° Laboulais Frédéric qui resta deux ans.

2° Baut Denis Ambroise qui fut révoqué par le Comité cantonal, après avoir été accusé d'avoir séparé le troupeau du pasteur, sa révocation fut prononcée malgré une pétition des habitants.

3° Hodenier Charles Alexandre, son successeur ne fut pas plus heureux, il resta à peine un an à Osny. Le comité cantonal demanda son changement, après avoir constaté qu'il se conduisait bien, mais il constatait dans un rapport qu'il était un chantre médiocre et que sa timidité et sa faiblesse de poitrine lui nuisaient dans ses fonctions de clerc laïque.

Le poste d'Osny était d'après les délibérations du Conseil cantonal un des plus lucratifs du canton.

Les instituteurs en plus de la rétribution scolaire recevaient 100^f comme traitement communal, 50^f pour les élèves indigents, 60^f pour remonter l'horloge et 150^f de la fabrique pour remplir les fonctions de chantre, bedeau, porteur d'eau bénite.

Le 19 janvier 1829 le poste était occupé par le nommé Leullier qui était muni du brevet de 2^e ordre délivré à Amiens, il reçut à cette date de M. Romilly, Inspecteur général de l'Académie de Paris l'autorisation d'exercer provisoirement les fonctions d'instituteur à Osny et ne fut définitivement nommé que le jeudi 18 juin 1835.

Procès-verbal de l'installation de M. Leullier, instituteur:

L'an mil huit cent trente-cinq, le jeudi dix-huit juin, une heure de relevée, le Comité cantonal d'Instruction primaire de la commune d'Osny sur la convocation de Monsieur le Procureur du Roi, membre du Comité supérieur s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire et en présence de Monsieur le Procureur du Roi, délégué par le Comité

d'arrondissement pour procéder à l'installation définitive de l'instituteur de ladite commune et à la réception du serment qu'il doit prêter aux termes de la loi du 31 août 1830 et du 28 juin 1833.

L'instituteur ayant été immédiatement introduit, Monsieur le Procureur du Roi lui a fait prêter le serment dont la teneur suit, la main droite levée.

Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume et de bien et fidèlement remplir les fonctions qui me sont confiées.

Après l'accomplissement de cette formalité dont mention a été faite par Monsieur le Délégué au dos de l'arrêté d'institution.

L'expédition en a été remise au sieur Leullier et la séance a été immédiatement levée.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Signé: Marquis de Nicolay, maire. Colliac, Mandart et Delaplace.

D'après la circulaire de M. Guizot (2) du 26 mars 1829 le programme comprenait: l'Instruction religieuse, la lecture, l'écriture, la géographie et l'histoire de la France, le dessin linéaire et le chant.

Leullier recevait alors 225^f de traitement de la commune, 70^f pour la Mairie, 40^f pour l'horloge et la rétribution scolaire dont il profitait était recouvrée par le percepteur sur 25 garçons et 24 filles.

Du 17 décembre 1834 jusqu'à ce jour, deux écoles spéciales, une pour les garçons, l'autre pour les filles ont remplacé l'école mixte.

L'école des filles fut d'abord privée et confiée aux soeurs de la congrégation de St Paul de Chartres, elle devint ensuite publique et fut dirigée par une institutrice laïque à partir du 1 avril 1885.

(1) Cuvier Georges: savant français (1769-1832) et académicien, nommé par Louis XVIII Chancelier de l'Université.

(2) Guizot François: ministre de l'intérieur, puis de l'instruction publique.

Ecole de filles

La fondation Camus du 17 juin 1756 amena l'établissement d'une école de filles. La première maîtresse Marie Maître (1) fut remplacée, sans que je puisse en connaître la date par Marie Rose Devisme.

En 1793 cette dernière abandonna le poste qui fut occupé le 2 janvier 1793 par Marie Magdeleine Dauvillée, veuve de Cosme Laurence, âgée alors de 72 ans, car son acte de décès figure sur les registre de l'état civil d'Osny le 5 germinal an 3.

Elle fut nommée le 2 janvier 1793 par le Conseil Général de la commune d'Osny.

"Cejourdhui 2 janvier 1793, l'assemblée du Conseil Général de la commune d'Osny convoquée au son de la cloche en la manière ordinaire, le citoyen maire, président de l'assemblée a exposé le sujet de la susdite assemblée qu'était que la place de la Maitresse d'écolle pour les

filles était vacante par le départ de Marie Rose Devisme qui a préféré une place aux Enfermés de Pontoise à celle-cy, et qu'il était d'usage au départ d'elle d'en nommer un autre. Un citoyen de l'assemblée a présenté la veuve Cosme Laurence domiciliée de cette paroisse et née, qu'elle est état de remplir cette place; tous les cytoyens présens ont acceptée comme étant certains de son éducation, de sa conduite, de son zelle; personne n'ayant fait aucune opposition, elle a été reçüe en cette qualité. Laditte V^e Laurence Etant présente a accepté et a prosmit de bien remplir ses fonctions et de bien acquitter son devoir pour l'éducation des enfants qui luy sont confiés et d'en avoir un soin particulier et ce pour la somme de deux cens francs en quatre termes égaux, prix conformes aux précédentes.

Fait et arrêté au Conseil Général, à la maison commune le même jour et an et ont signé, l'an 2 de la république française."

Signé: Guillaume Subtil, Jean Naudin, Jacque Laurence, officier, Nicolas Duclos, Nicolas Lefebvre, Dupuy, curé, Nicolas Laurence, Nicolas, notables, Nicolas Dupré, V^e Cosme Laurence et Le Loir, maire.

A la mort de Marie Magdeleine Dauvillée l'école de filles dut être supprimée, car je ne vois plus aucune trace de nomination de maitresse d'école, en outre les registres des comptes de 1798 ne portent plus comme auparavant, réparations faites aux écoles, mais bien à l'école. Enfin, il est dit en 1803 que Jumeaux instruisait les deux sexes.

Cet état de choses dura jusqu'au 17 décembre 1834 date de l'arrivée des soeurs de St Paul de Chartres qui ouvrirent une école privée sous le patronage de Madame la Marquise de Nicolaÿ (2).

Cette école devint publique en 1857, les soeurs reçurent alors un traitement communal de 150^f et profitèrent comme l'Instituteur de la rétribution scolaire.

A partir de la loi du 10 avril 1867 et en vertu des lois du 16 juin 1881, du 13 mars 1886 avec certaines modifications ultérieures sur le classement et le pourcentage, les instituteurs et institutrices d'Osny n'eurent qu'à se conformer aux lois précitées pour leur nomination et leur traitement.

Au mois de mars 1885, les soeurs furent rappelées et remplacées par une institutrice laïque, selon le voeu du Conseil municipal.

(1) Dans un acte du 11 mars 1755 devant Fredin notaire à Pontoise, Marie Maistre, fille de Marie Bouresche et François Maistre, vigneron à ennery, est déjà réputée maitresse d'école à Osny où elle demeure.

(2) Les soeurs de la Congrégation hospitalière et enseignante de St Vincent de Paul, reconnue à Chartres par décret du 23 juillet 1811 ; leur école d'Osny a été fondée par la marquise de Nicolaÿ et sa belle-soeur ; la marquise a laissé dans son testament 200 francs par an pour la continuation de cette école, qui devaient aller au Bureau de bienfaisance si l'école venait à disparaître.

Bâtiments scolaires

Avant 1789, l'habitation où l'on recueillait les enfants à instruire à Osny était située dans le logement occupé comme je l'ai déjà dit par M. Roudier.

La salle de classe des garçons se trouvait dans la cuisine actuelle de forme rectangulaire avec une seule ouverture pour donner de l'air et de la lumière.

Elle avait 4 m 50 de longueur, 3 m 60 de largeur et 2 m 50 de hauteur. Volume 40 mètres cubes.

Celle des filles se trouvait à côté, la pièce est également rectangulaire et possède deux fenêtres, elle sert aujourd'hui de salle à manger et a 4 m 50 de longueur, 3 m de largeur et 2 m 50 de hauteur. Volume 33 mètres cubes.

Le décret du 8 mars 1793 réglant la vente des maisons appartenant aux fabriques explique comment les écoles d'Osny devinrent la propriété de la commune.

En 1795, l'école redevenue mixte se fit pour les deux sexes dans l'école des filles.

Un vieillard qui fréquentait l'école du maître Jumeaux en 1816 m'affirme qu'ils étaient 80 élèves en hiver, 40 en été réunis au même endroit.

Pas de dallage dans la salle, à peine dit-il si on y voyait clair.

L'école d'Osny restée mixte de 1795 jusqu'à l'arrivée des soeurs en décembre 1834 redevint spéciale aux garçons dans le même local et resta ainsi jusqu'en 1874.

Les soeurs appelées et entretenues par la marquise de Nicolaÿ s'installèrent au hameau des Epicéas, dans un local situé au milieu des bosquets. Le logement était confortable et la salle de classe suffisante pour la population scolaire des filles.

Cette situation dura jusqu'en 1885 époque du rappel des soeurs.

C'est également à cette époque que celles-ci furent remplacées par une institutrice laïque.

Cette dernière après être restée près de deux années dans une maison louée à M. Lachasse fut installée en 1888 dans les bâtiments de l'ancien presbytère que l'on appropria après avoir construit une salle de classe à l'endroit où elle existe aujourd'hui.

Il est donc bien établi soit par la tradition locale, soit par l'inventaire des biens de la Fabrique d'Osny que de 1602 à 1874 pour l'école des garçons et de 1756 à 1899 pour l'école des filles, avec une interruption de 50 ans pendant le séjour des soeurs, les écoles publiques d'Osny ont toujours existé sur le même emplacement.

Mobilier scolaire

Aucune pièce avant 1789 n'établit quel était le mobilier des écoles d'Osny.

Sous la direction de Jumeaux de 1795 à 1818 et certainement jusqu'en 1829, il y avait pour ceux qui savaient lire et écrire, deux tables montées sur des tréteaux; les plus petits étaient simplement assis sur des bancs.

Voici l'inventaire dressé en 1828 à l'arrivée de M. Leullier, instituteur.

Etat des objets mobiliers de l'école de la commune d'Osny dressé par l'ordre de M. le Maire le 1 décembre 1828.

Savoir:

1° Une grande table, bois blanc, déjà ancienne portée par trois tréteaux, bois de chêne, garnie de deux bancs pour les garçons.

2° Une autre table neuve, bois de sapin, moins grande que la précédente, portée par deux tréteaux et garnie de deux bancs pour les filles.

3° Une autre petite table ancienne destinée à l'usage du maître pendant la classe.

4° Deux petits bancs pour les élèves commençants.

5° Un poêle de faïence garni de ses tuyaux et un ancien poêle de fonte dont on ne se sert plus.

6° Un fort crucifix exposé dans ladite école.

Le double du présent état a été remis à M. Leullier, instituteur, et a signé celui-ci avec nous adjoint à la Mairie soussigné.

L'inventaire du 15 mai 1854 nous fait connaître que l'école des garçons était pourvue de:

- 1° Une estrade.
- 3 tables munies de leurs bancs, plus
- 1 petite munie d'ardoises,
- 1 vieux banc,
- 30 tableaux de lecture,
- 1 christ,
- 1 carte murale de géographie,
- 1 carte murale de France,
- 1 poêle muni de ses tuyaux

Enfin en 1874 le mobilier des deux écoles tel qu'il existe aujourd'hui fut complètement renouvelé.

Population scolaire

Années	Garçons	Filles	Observations
1803	26	18	
1818	90 en hiver	40 en été	Ecole mixte
1834	30 en hiver	25 en hiver	
	22 en été	18 en été	
1857	32	23	
1861	34	32	
1868	39	35	
1872	50	48	Construction de la ligne de Dieppe
(1) 1876	26	34	
1880	25	20	

1885	31	20
1890	18	32
1895	26	25
1899	24	25

(1) Des ouvriers logeaient donc durablement à Osny avec leurs familles.

La population scolaire d'Osny d'après l'état qui précède et qui est extrait des archives, soit de la mairie, soit des écoles fait ressortir que la population scolaire a peu varié depuis le commencement du siècle; elle est presque toujours le dixième de la population.

La Notice du Vexin Français par M. Chevallier dit qu'il y avait à Osny en 1728, 71 feux et 217 habitants; en évaluant le nombre des élèves au dixième, les écoles auraient été fréquentées alors par un bien petit nombre d'élèves.

Quant à la fréquentation les archives sont muettes à cet égard.

En 1818 le registre du Comité cantonal accuse 90 élèves en hiver et 40 en été.

En 1834 il y avait à l'école.

En hiver 30 garçons et 25 filles.

En été 22 garçons et 18 filles.

Il n'en est certes pas de même aujourd'hui surtout depuis la loi sur l'obligation.

Les registres de l'école des garçons depuis 1860 ne démontrent aucune différence entre la fréquentation d'hiver et celle d'été et il en est de même pour ceux des filles qui n'existent que depuis 1885, les registres antérieurs ayant été détruits ou égarés au départ des soeurs.

Les abstentions de l'une et l'autre école, peu nombreuses d'ailleurs, proviennent bien plus de la difficulté des communications entre les hameaux éloignés du chef-lieu que de la mauvaise volonté ou de l'indifférence des parents. Un peu plus de sévérité de la Commission scolaire et la fréquentation serait parfaite.

Tableau des Instituteurs et des Institutrices de la commune d'Osny

Noms et prénoms	Date de l'entrée en fonctions	Observations
<i>Instituteurs</i>		
Bouillard Jean	1688	Avant 1789 les
Bausse Jean	1700	noms des instituteurs
Danville Etienne Augustin	1703	ont été relevés sur
Talon Jean Baptiste	1738	les registres de
Lefuel Joseph	1764	l'Etat-civil avec les
Barthélémy François	1766	années pendant
Dailly Louis	1771	lesquelles ils ont

Mignot Claude 1782 *comparu comme témoins
en qualité de maîtres d'école*

1789 à 1833

Jumeaux Louis 1783
Laboulais Frédéric 22 mars 1818
Baut Denis Ambroise 21 avril 1820
Hodenier Charles Alexandre 2 juin 1821
Daudeville Pierre Désiré 2 octobre 1822
Potterman Pierre Nicolas 30 août 1825

1833 à 1850

Leullier Charles Philippe 26 janvier 1829

1850 à 1870

Pouret François 12 septembre 1852 (1)
Roton Hubert Adolphe 16 avril 1866
Brard Emile 28 octobre 1867
Levasseur François Marcelin 1 octobre 1880

1870 à 1899

Toussaint Henri Alphonse 1 décembre 1883
Cacheux Arthur 1 janvier 1887
Signol Ernest Narcisse Alphonse 7 janvier 1891

Institutrices

Maître Marie du 15 juin 1756
Devisme Marie Rose au 2 janvier 1793
Dauvillée Marie Magdeleine 2 janvier 1793
au 5 germinal an 3

L'école est mixte du 5 germinal an 3 au 17 décembre 1834

1833 à 1850

Soeurs de S^t Paul de Chartres 17 X^{bre} 1834

Brun Euphrasie Estelle (S ^r Amaranthe)	15 juin 1844
Soeur Chantal	1854
Lentie Louise Catherine (S ^r S ^t Paulin)	3 avril 1868

1870 à 1899

Issalis Eugénie	27 mars 1885
Yven Marie Caroline	6 juin 1887
Haas Honorine	15 octobre 1888
Rebierre Jeanne Benjamine	25 septembre 1894

(1) Prénommé Claude Pouret au registre de délibérations ; nommé le 12 septembre 1853.

Etat actuel

Le décret du 18 janvier 1887 sur l'organisation de l'enseignement primaire en France a fait l'objet dans le département de Seine-et-Oise d'un projet d'organisation pédagogique approuvé par le Conseil départemental de l'Enseignement primaire le 26 juillet 1894, avec application dans toutes les écoles publiques à partir du 1^{er} octobre 1894.

L'enseignement de l'agriculture basé sur les instructions de la notice ministérielle du 4 janvier 1897 a fait l'objet d'un programme spécial exécutoire à partir du 1 octobre 1898.

Les directions données dans cette organisation pédagogique sont exactement suivies.

Les programmes bien que limitant la durée des leçons sur chaque matière, n'entravent pas l'initiative du maître et peuvent être facilement appliqués, l'éducation morale y trouve une large part.

A Osny, les enfants viennent régulièrement à l'école dès qu'ils ont atteint l'âge de cinq ans.

Ils restent dans le cours préparatoire jusqu'à l'âge de 7 ou 8 ans passent dans le cours élémentaire pour y rester jusqu'à l'âge de 10 ans et restent dans le cours moyen jusqu'à leur sortie de l'école.

Sur 45 à 50 élèves qui fréquentent les deux écoles il y a 2, 3 et même 4 certificats d'études chaque année.

Les écoles toutes deux situées au centre du village sont vastes, spacieuses et bien disposées pour les besoins de la population scolaire.

Ecole de garçons

L'école des garçons construite en 1874 pour 40 élèves a 8^m 125 de longueur, 6^m 06 de largeur et 4 mètres de hauteur soit 200 mètres cubes de volume.

*Les 25 élèves qui la fréquentent y sont donc commodément installés.
Le mobilier scolaire consiste en:*

*Un buste de la République
Un bureau avec estrade pour le maître
8 tables garnies de bancs de 6 places chacune
4 grands tableaux noirs
35 tableaux d'histoire naturelle, insectologie, etc.
Un globe terrestre
8 cartes pour l'enseignement de la géographie
Un compendium métrique (1)
Un tableau de système métrique
Une collection de plâtres pour l'enseignement du dessin
Une carabine de tir et ses accessoires
Une lanterne à projections
Un boulier compteur
Un compas en bois et une équerre
Un boulier compteur
Une armoire bibliothèque
Un calorifère et ses accessoires (2)*

La cour de récréation où sont établis un vestiaire, un préau couvert, les cabinets, un puits avec pompe a une surface de 128 mètres carrés; au milieu se trouve un portique (don de M. Ed. About) pour l'enseignement de la gymnastique.

Le logement de l'instituteur est composé d'une cuisine, d'une salle à manger, de deux chambres à coucher et d'un cabinet, il comprend aussi 2 caves, une buanderie, une petite basse-cour entourée de grillage avec un poulailler et des cabanes à lapins et une immense carrière servant aux débarras.

La cour d'entrée de la Mairie qui est en même temps celle de l'école a une superficie de 150 mètres carrés, les bâtiments sont à 10^m de la route. Ils sont limités sur le devant par une grille et sur les côtés par des murs auprès desquels sont des plates-bandes garnies de fleurs et où sont plantés des arbres fruitiers et de la vigne.

Derrière les locaux scolaires, il y a un jardin de 4 ares et ensuite un champ d'expériences de 6 ares où l'instituteur peut faire des démonstrations pratiques sur l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture.

L'école des garçons a donc un mobilier et un matériel d'enseignement parfaitement suffisant pour assurer l'application des programmes de l'enseignement primaire tel qu'il est organisé en Seine-et-Oise.

L'aspect du local est riant et coquet, il y a lieu de féliciter l'administration municipal qui a su aménager une construction où l'on peut jouir de l'utile et de l'agréable.

- (1) *Compendium: abrégé.*
- (2) *Calorifère: appareil de chauffage.*

Société protectrice des animaux

Une société protectrice des animaux et des petits oiseaux a été fondée le 21 avril 1891.

Depuis sa fondation, elle protège en moyenne chaque année 120 couvées de petits oiseaux et détruit plusieurs milliers d'insectes nuisibles.

Cours d'adultes - Conférences populaires

Cette oeuvre post-scolaire existe à Osny depuis trente ans, avec quelques interruptions. Je ne trouve le nombre des élèves que depuis 1885, il est environ de 15 par année.

Depuis huit années que j'occupe ce poste, le cours du soir a toujours été ouvert, mais ce n'est que depuis deux années que j'ai organisé des conférences publiques avec projections lumineuses.

Aidé et encouragé par la municipalité le chiffre des auditeurs est passé rapidement de 30 à 71 en 1897 et à 79 en 1898.

Ces conférences sont suivies avec beaucoup d'intérêt par les habitants. La variété en fait le charme.

Les auditeurs ont été aussi frappés des dangers qu'offre l'abus de l'alcool qu'ils ont été étonnés des moeurs et coutumes des Abyssiniens, des Sénégalais et des Austrasiens.

Petits et grands s'empressent de revenir tant on se trouve émerveillé des choses que fait découvrir la lanterne à projection.

Bibliothèque scolaire

La bibliothèque scolaire est la plus ancienne des oeuvres post scolaires et ce n'est ni la moins utile ni la moins durable, car elle forme un lien constant entre l'instituteur, ses anciens élèves et leurs parents.

La fondation de celle d'Osny remonte au 20 avril 1876. Avec 175 ouvrages, elle a fait depuis 10 ans une moyenne de 160 prêts par année.

Le Conseil municipal vote annuellement 30^f pour achat de livres.

Caisse des écoles

La caisse des écoles fondée en vertu de la loi du 28 mars 1882 a vu ses statuts approuvés le 11 juillet 1882.

Elle n'existe en réalité que sur le papier bien que le Conseil municipal renouvelle chaque année le vote d'un crédit de 30^f en sa faveur.

Commission scolaire

Cette commission est régulièrement constituée, mais elle ne fonctionne qu'une fois par année, au mois d'août pour la formation des listes de scolarité.

Pour qu'elle puisse exercer une influence efficace sur la fréquentation des élèves en classe, il n'y a qu'un seul remède c'est de prendre tous les membres en dehors des corps élus par le suffrage universel.

Ecole des filles

L'école des filles construite en 1886 a 7^m 50 de longueur, 6 mètres de largeur et 7^m de hauteur et peut avec un volume de 180^{m.c} contenir 35 élèves.

Le mobilier et le matériel sont les mêmes que pour l'école des garçons, sauf en moins, la collection de plâtres, la carabine de tir et l'appareil à projection lumineuse qui peut le cas échéant servir aux deux écoles.

L'école des filles a un vaste préau couvert et une cour de récréation de 136^{m.q} de surface, avec puits muni d'une pompe.

Le logement de l'institutrice comprend:

Une salle à manger, une cuisine, un cellier, deux chambres à coucher et un cabinet.

Le tout est parfaitement aménagé.

Un petit jardin de 2 ares est attenant à l'école.

Conclusion

Quel est maintenant le résultat des dépenses considérables faites à Osny pour l'enseignement primaire.

Pour répondre, je ne puis que mettre sous le yeux de tous, le tableau des conjoints qui ont signé leur acte de mariage de 1670 à 1898 en suivant les périodes, telles qu'elles sont établies sur les registres de l'Etat-Civil.

*Tableau des conjoints qui ont signé
leur acte de mariage de 1670 à 1898*

<i>Années</i>	<i>Nombre de mariages</i>	<i>Nombre pour Hommes</i>	<i>% des signatures Femmes</i>	<i>Observations</i>
<i>1670-1682</i>	<i>44</i>	<i>42</i>	<i>7</i>	
<i>1683-1692</i>	<i>26</i>	<i>69</i>	<i>14</i>	
<i>1693-1702</i>	<i>34</i>	<i>60</i>	<i>20</i>	
<i>1703-1712</i>	<i>23</i>	<i>50</i>	<i>13</i>	
<i>1713-1722</i>	<i>22</i>	<i>59</i>	<i>18</i>	

1723-1732	31	67	20	
1733-1742	34	59	40	
1743-1752	27	74	44	
1753-1762	25	78	70	
1763-1772	36	50	48	
1773-1782	44	81	69	
1783-1792	28	71	72	
1793-1802	45	85	75	
1803-1812	45	88	65	
1813-1822	43	86	63	
1823-1832	44	79	79	
1833-1842	38	87	65	
1843-1852	46	98	91	
1853-1862	39	90	95	
1863-1872	27	94	94	
1873-1882	38	100	100	
1883-1892	41	98	98	<i>Mariages d'étrangers</i>
1893-1898	30	100	100	

En résumé la commune d'Osny a deux écoles spéciales très bien installées, les jeunes enfants et les adultes sont assurés d'y trouver des locaux vastes, aérés, parfaitement aménagés et des maîtres profondément dévoués à la grande cause de l'Enseignement populaire.

Ceux-ci ne peuvent oublier que c'est la troisième République qui a relevé la situation matérielle et surtout la situation morale de l'instituteur.

C'est à la 3^{ème} République que l'instituteur doit de n'être plus obligé pour gagner son pain de balayer l'église, sonner les cloches ou d'exercer le métier de fossoyeur.

Notre ingratitude serait grande, si nous cessions de vénérer, de glorifier cette troisième République qui a fait du maître d'école l'Instituteur d'aujourd'hui.

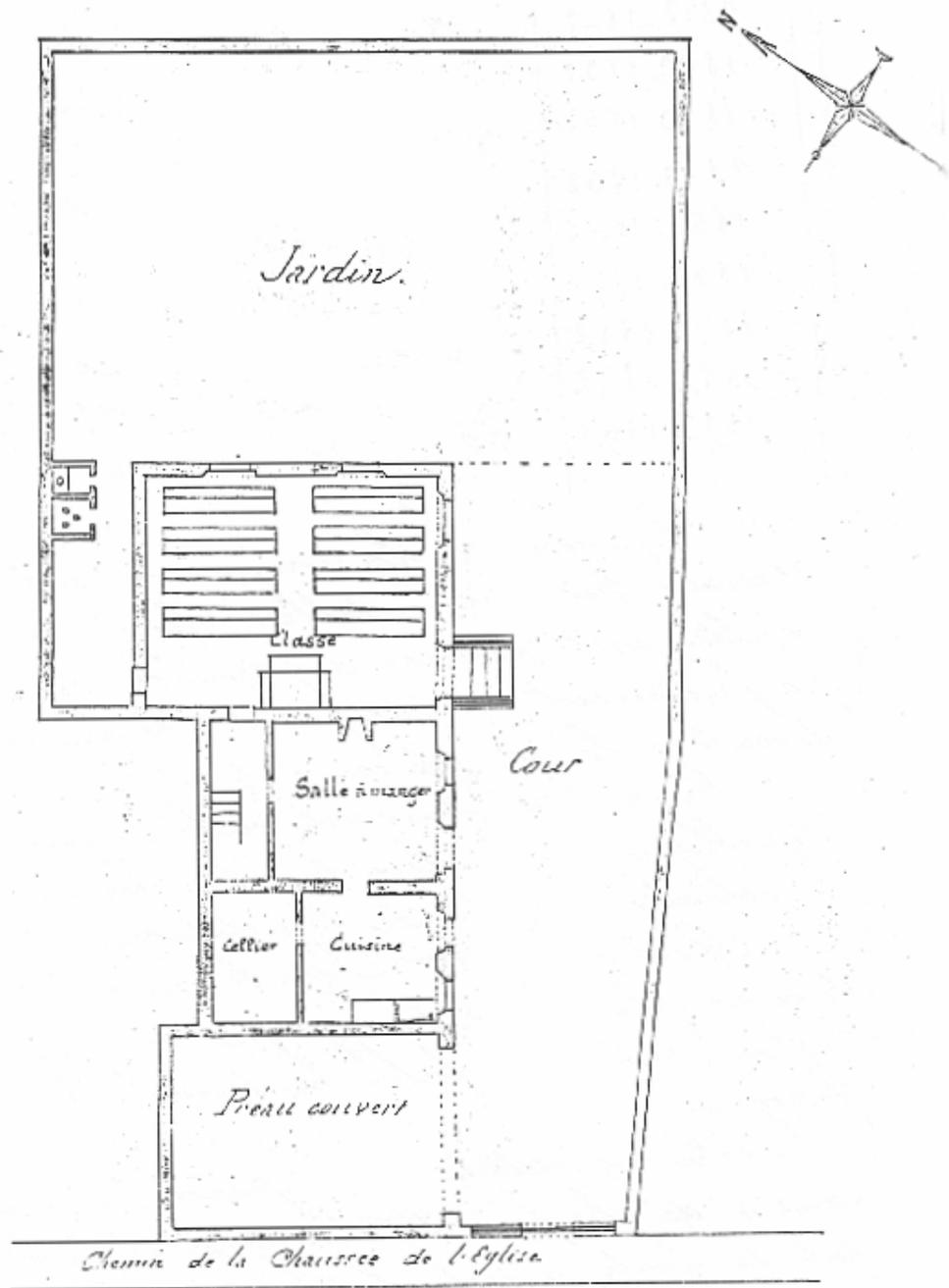
Osny le 24 septembre 1899

L'Instituteur d'Osny

Signol E. (1)

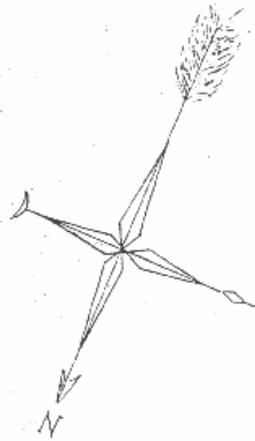
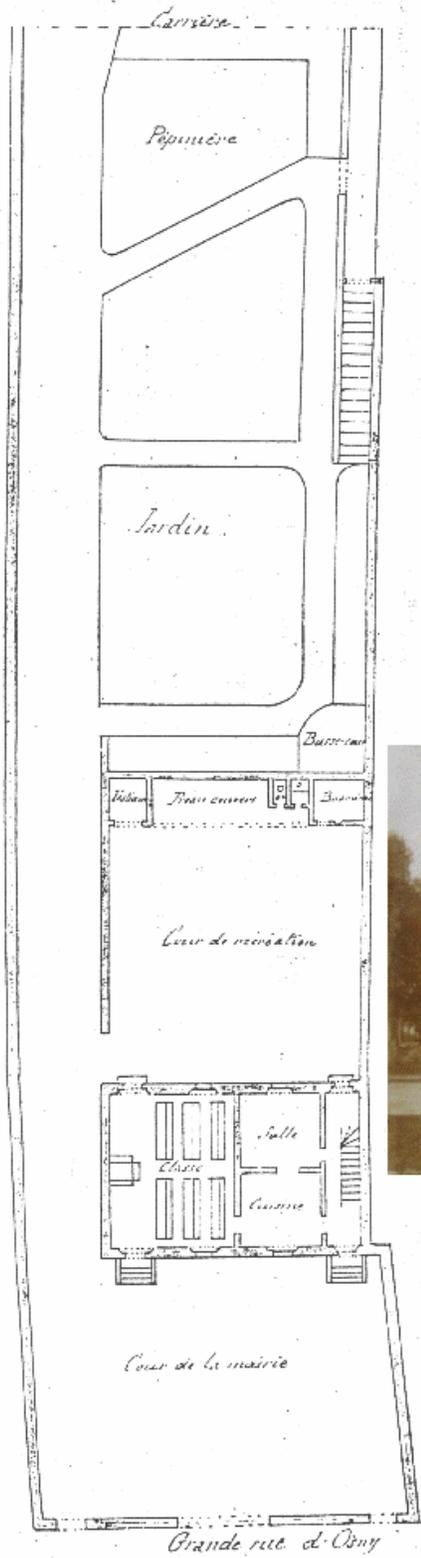
(1) Monographie annotée par J. Gilles, 2003.

ECOLE DE FILLES



Echelle: $\frac{1}{200}$

ECOLE DE GARÇONS



Echelle : $\frac{1}{250}$